ᑲᑎᕕᒃ ᐊᕐᕌᒍᓱᓂᖅᓯᒪᓂᖅ ᐃᓕᓴᕐᕕᐅᑦᑎᓂᖅ ᑲᑎᓪᓚᕆᐊᒃᑲᓂᖅ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

2007
2008

ᐊᑦᖃᔨᒡᕕᐅᓂᒃ ᐃᓕᓐᓂᔨᑦᑎᓂᖅ • RAPPORT ANNUEL • ANNUAL REPORT

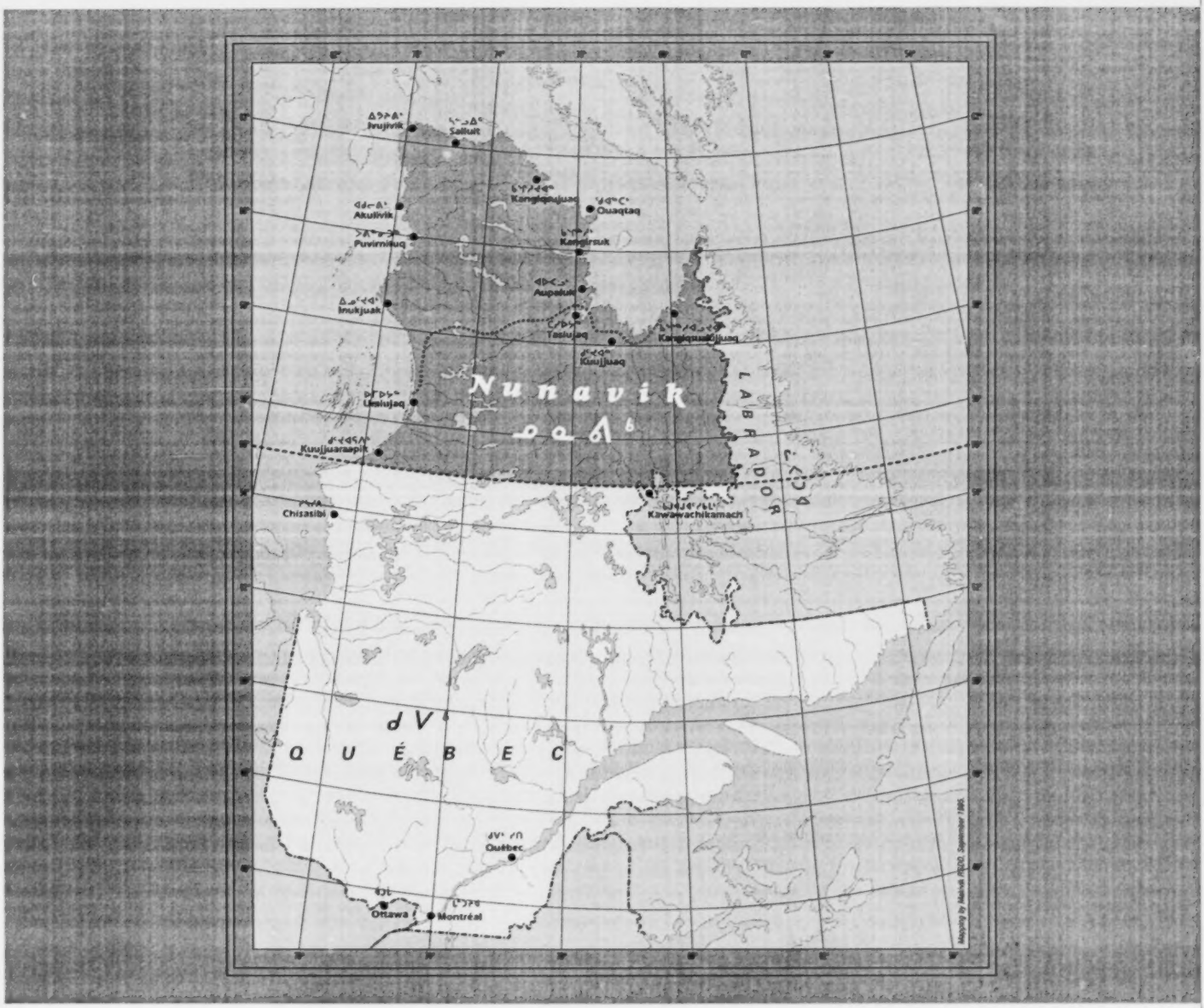
Nunavik
LABRADOR
QUÉBEC
Inujjuaq
Salluit
Kangiqsujuaq
Quaqtaq
Akulivik
Puvirnituq
Kangirsuk
Aupaluk
Inukjuak
Tasiujaq
Kangiqsualujjuaq
Kuujjuaq
Umiujaq
Kuujjuaraapik
Chisasibi
Kawawachikamach
Québec
Ottawa
Montréal

2007–2008

ᑲᑎᕕᒃ ᐊᐅᑎᓕᓐᓂᒃᓯᓪ ᐃᓱᒪᓕᕆᔨᑦᑎᓪ ᑲᑎᒪᔨᖅᑎᓪ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

ᐊᖏᕐᕋᔭᕆᔨᑦᑐᑎᓂᒃ ᑐᓴᖏᓐᓂᔭᔪᓪ
Rapport Annuel
Annual Report

ᐃᓗᓕᖅᑎᓪ 3

Table des matières 31

Table of Contents 59

Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

CCEK-KEAC, Case postale 930 / P.O. Box 930
Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0
Tél. : 819-964-2961 • Téléc. : 819-964-0694

Rapport réalisé par / Report produced by:
Nancy Dea, Secrétaire exécutive / Executive secretary

Traduction / Translation:
Paul Papigatuk (Inuttitut)
Expressions Boréales / Boreal Expressions (Anglais / English)

Photo de la couverture / Cover photo:
Photo: Marc Lafontaine (*Tasiujaq*)

Design / Production:
Etsetera Design Inc.

©2008 Comité consultatif de l'environnement Kativik

ᐃᓄᓕᖅᑎᑦ

ᓄᓕᐊᑉᐸᓂᓕᒃ ᓇᓴᒍᔪᑦ 4
ᐊᖏᓚᔨᖅᑲᑦ ᐅᖃᐅᓯᑦᓴᖅᑎᑦ 5
ᑎᓕᕆᐅᒪᒍᔪᑦ 7
ᐃᓄᑦᑕᖅᑎᑦ 8
ᐊᑦᓚᐃᓕᑦ 10
• ᐃᓕᑦᖃᐅᑎᖏᓚ 10
• ᖃᓄᓭᑎᕆᔨᓄᑦ ᑐᖅᑭᑎᖏᓚ 11
ᖃᑎᒌᓐᑦ 12
ᑐᓴᐅᒪᖃᖅᑎᓪᓗᖕ 13
ᐱᓇᓱᐊᖅᑎᑦ, ᑐᖅᑦᑕᕆᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐱᓯᒪᔨᖅᑎᑦ 14
ᐱᓇᓱᐊᖅᑕᐅᔪᑦ 2007-2008-ᒥ
• ᐃᓚᖏᓚ 23 JBNQA-ᒥ: ᐊᖑᑭᒋᐊᓂᖕᖏᓐ ᐃᓄᐃᑦ ᐃᓚᐅᐃᓐᖏᓂᖅᓯᖅᑕ ᐱᖅᑭᓯᖅᑎᓪᓗ ᐊᑦᒪᓗ ᓇᓴᑎᖅᑎᓪᓗ 1 ᐊᑦᒪᓗ 2 18
• ᐃᒥᖅᑕᐅᓯᖕᖏᓐ ᐃᒪᖅᖕ 18
• ᓴᓂᖅᓂᓪ ᐊᐅᓚᑦᓯᓂᖕᖏᓐ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᑐᐊᑦᓚᑐᑦᓴᓚᐅᖅᓂᖕᖏᓐ 18
– ᑭᓇᐅᔨᔪᑦ ᐅᑎᕐᑕᐅᔪᓐᓇᑐᑦ ᐄᑦᓴᖃᑦ 19
– ᐊᑦᓴᓗᐊᖁᓂᖅᑦ ᐊᑐᖅᓯᒪᔪᑦᖃ
– ᐅᖅᓯᕐᑎᐃᓂᖅᑦ ᐊᑐᖅᓯᒪᔪᑦ 19
– ᐊᑦᑕᓇᖅᑐᑕᓂᖅᑦ ᐃᖅᖃᑕᓂᐊᖅ 20
– ᖃᓄᐃᓕᑐᐃᓐᓇᕐᓂᖅ ᑲᒪᓂᖕ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᖁᑦᑐᐃᓐᖏᓐ ᓴᓂᖅᓂᖅ ᐅᑭᐅᖅᑕᑐᐃᓐᓇᑦ ᓴᓂᖅᓄᐊᖁᓕᕐᓂᖅᓂᖅ 20
• ᐃᓄᒪᓕᐅᖅᖏᓐ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᖑᑎᓄᑕᕐᓴᖅᖏᓐ 21
• ᓴᓐᒥᑦᓴᑲᐅᓂᖅᑦ ᓄᓂᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐱᒪᔪᖅᑲᓂᓄᐊᖅᑦ ᐊᑦᓱᑎᕐᓂᑐᖅᑲᖅᖏᓐ 21
• ᓇᕆᑦᑐᐃᓐᑦ 22
• ᒪᑭᑦᓴᐊᓂᖅ ᐱᕆᓕᐊᑎᑦᓯᓂᖕᖏᓐ 22
• ᐊᖑᓯᑎᓂᖅ ᐱᕆᓕᐊᓂᖕᖏᓐ ᓄᓇᕕᒻᒥ 23
• ᐃᓄᐅᒪᖃᖅᑎᓪᓗᖕ ᐊᑦᒪᓗ ᖃᐅᔨᓴᓕᕆᔨᓄᑦ 23
• ᐱᕐᔪᕆᑦ, ᒪᓕᒐᑦ, ᐊᖏᑦᖃᖅᑎᓪᓗᓂᑦ, ᑕᑦᓇᓯᒪᔪᑎᑦ, ᑐᑭᒍᔪᔨᑎᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᓯᑐᓂᓕᐅᑦᓯᒪᔪᑎᑦ 24
– ᐅᐃᒍᓯᒪᔪᓕᒃ ᓴᓇᒍᔪᕐᓂᖅ ᖃᒪᓕᕆᔨᖃᖅᑐᑐᓂᕐᓂᑦ ᐊᑐᖅᓯᓂ ᒪᓕᒐᓕᒃ ᐱᕐᔪᕆᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᑐᐊᑦᓚᑐᑦ ᓴᓂᑎᑦᓯᓂᕐᓂᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᑐᖅᓯᒪᔪᑦ ᑲᑎᕐᓂᖅ, ᑲᑎᕐᑕᖓ ᑲᓪᓚᑦᑕᓂᖅ ᐃᒪᓕᓴᕐᓂ ᐃᓕᓴᕆᔨᓄᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᑐᖅᓯᒪᔪᑦ ᓴᓂᓵᒋᔭᐅᓂᖅᓂᖅ 24
– ᒪᓕᒐᖕ ᐱᓕᕆᑎᓕᒃ ᓂᓕᓴᐃᑎᓂᖅ 24
– ᒪᓕᒐᖕ ᐱᓕᕆᑎᓕᒃ ᖃᐅᔨᐃᑎᓂᖅᑦ ᐃᓅᓕᓴᒍᔪᑦ ᖃᐅᔨᓄᑦᓯᖅᓂᖅ ᐃᓚᖏᓚ ᐊᑦᑕᓇᖅᑐᓂ ᖃᑎᖅᑎᐃᓐᓇᖅᑐᑦ 25
– CCME-ᒥᑎᒍᑦ ᒪᓕᒐᓕᓴᖕ ᐱᓕᕆᑎᓕᒃ ᓄᓇᓕᓂᖅ ᐃᒪᓐᓇᐅᑉᐸᑦ ᐃᓅᓴᒪᓕᐅᓄᑦᓯᓂᖅᓂᓂᑦ ᓯᑐᓂᓕᐅᑦᓯᒪᔪᑎᑎᒃ 25
• ᐃᐱᕐᑕᐅᓂᖅᑐᐃᓐᑦ ᐅᓴᕐᓂᖅᑎᕐᓴᓂᖅ ᖁᓂᑦᑎᓂᖅ ᓄᓇᑐᓂᓴᖅᑦ 26
• ᐅᓴᕐᓂᖅᑎᕐᓴᓂᖅ ᖁᓂᑦᓂᖕ ᓄᓇᕕᒻᒥ 26
• ᓯᓚᐅᑦ ᖃᓯᒃᓴᖅᑕᕐᓂᖅᓂ 26
• ᖃᐅᑎᓕᓴᓂᑦᓯᒃ ᐱᓇᓱᔪᑕᐅᔪᑦ 27
• ᖃᑦᑕᓐᑦ ᖃᑦᑕᐱᖅᓂ 27
– ᑐᖅᑭᖅᑦ 27
– ᐃᓕᐅᔪᑦ 27
ᖁᓇᐅᔨᑕᓴᐅᑎᓂᓪ ᐅᖃᐅᓯᑦ 28

ᓄᓕᑎᑭᑎᓂᒃ ᐃᓐᓴᔨᑦ

AMR.....ᒥᓂᑦ ᓂᓇᓕᒫᖅᓴᐅᓚᓄᓕ ᐊᒃᓕᓇ ᓂᓇᓕᓕᓈᓂᔪᑦ

CCME.....ᑲᓇᑕᒃᑯᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅᑎᑦ ᒥᓂᑦᑐᓂ ᐊᕐᑎᓕᓈᓂᔪᑦ

COFEX-N.....ᑲᕐᒪᑐᖅᓱᒃᑯᑦ ᐊᕐᑎᓕᓈᓂᓱᒃᑯᑦ ᐊᒃᓕᓇ ᐃᓄᓐᓂ ᓯᖅᓴᔨᑎᓕᓈᓂᓱᒃᑯᑦ ᖃᑦᑕᖃᓂᔪᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅᑎᑦ

DFO.....ᐱᓇᓯᓐᐃᒃ ᐃᖅᑲᓂᓂᐊᐃᓂᒃ ᐊᒃᓕᓇ ᐃᒪᖅᐱᓕᓈᓂᔪᒃ ᑲᓇᑕᒥ

EC.....ᐊᕐᑎᓕᓈᔨᒃᑯᑦ ᑲᓇᑕᒥ

HFTCC.....ᐅᒪᔪᖅᓂᐊᓂᔪᒃ, ᐃᖅᑲᓂᓂᐊᓂᔪᒃ, ᐊᒃᓕᓇ ᒥᑭᒪᖅᓂᐊᓂᔪᒃ ᑐᑭᒧᐊᖅᑎᓯᔨᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅᑎᑦ

ITK .....ᐃᓄᐃᑦ ᑕᐱᓵᑦ ᑲᓇᑕᒥ

JBACE.....ᔭᕆᐊ ᐯᒥ ᐃᓯᒪᖅᓴᓯᐅᖅᑎᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅᑎᑦ ᐊᕐᑎᓕᓈᓂᓐ ᐱᖅᓯᑎᑎᓗᒍ

JBNQA.....ᔭᕆᐊ ᐯᒥ ᐊᒃᓕᓇ ᑯᐯᓄ ᑕᖅᖁᓚᓂ ᐊᖏᖅᖄᑎᑦᓂᓐ

KEAC .....ᑲᑎᐱᓄ ᐊᕐᑎᓕᓈᓂᓱᑯᑦ ᐃᓯᒪᖅᓴᓯᐅᖅᑎᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅᑎᑦ

KEQC.....ᑲᑎᐱᓄ ᐊᕐᑎᑎᐅᑦ ᐱᐅᓂᖅᓚᓂ ᑲᒪᓇᓯᑎᖅᑎᑦ

KRG .....ᑲᑎᐱᓄ ᓂᓇᓕᒫᒪᑦ ᑲᕐᒪᖅᖃᑦ

MDDEP.....ᒥᓂᑦᑐᓯᑦ ᒪᑭᑦᖏᓐᓄᐊᓂᓂ ᐱᕐᓕᐊᑎᑦᓯᓂᔪᑦ, ᐊᕐᑎᑎᒍᑦ ᐊᒃᓕᓇ ᒥᖅᓴᐃᐃᓯᖅᐱᓂᓂᑦ

MRNF .....ᒥᓂᑦᑐᓯᑦ ᓯᓪᓚᒥ ᐱᕐᓕᓯᓂᑎᓕᓈᓂᔪᑦ ᐊᒃᓕᓇ ᐅᒪᔪᓕᓈᓂᔪᑦ

MTQ.....ᐃᖏᑦᖁᔪᑎᓕᓈᔨᓯᑦ ᓯᐯᑦᒥ

ᐊᖏᒪᓯᖅᓱᒃ ᐅᖏᐃᑦᓯᒪᓕᒃ

ᑕᓯᐅᔭᖅᓴᐊᒥᐅ ᐱᒋᐊᖅᓯᒪᔪ ᓯᑭᓂᐅᑦ ᓂᐱᖅᐃᐱᐊᖅ ᑐᙵᖅᖃ ᖃᖏᖅᖢᓂᓂᒃ ᑎᑭᓂᓯᒪᔪ ᓯᑭᓂᐅᑦ ᓄᐃᐱᐊᖅᓴᖅ ᐊᒪᓂᒃ ᓇᓱᖅᑐᓂᐅ ᓯᑭᓂᐅᑕᓯᓂᒃ ᐱᒋᐊᖅᓴᖅ ᑎᑭᓂᓯᒪᔪ ᑕᖅᑕᓯᓂᒥ, ᓄᓇᒃ ᐊᖅᓯᓴᓴᖅᑎᑦᓯᓂᒃ ᓄᓇᐅᑦᓂ 507,000ᓂᒃ ᓯᓂᑕᓂᒃ ᑭᓪᓕᒥᓂᒃ ᐊᖅᓯᓂᖏᓐᓂᒃ ᐅᑉᑕᓗᑦᓂᒃ ᐊᓯᐊᔪ ᐅᖏᓐᓴᔪ 33%ᓇᓗᐅᑉᓯᓂ ᓂᐯᒃ ᓄᓇᖅᑕᕐᓂᒃᓴᖅ. ᐃᓄᖏᑎᑐᑦ 12,000ᓂᒃ ᐃᓄᓴᑉ 14ᓂ ᓄᓇᓕᓂ ᐃᑦᕿᖏᓐᓴᓂ ᑕᒪᑐᒪ 2500ᓂᒃ ᑭᓪᓕᒥᓂᒃ ᑕᑭᓂᓕᒥ ᓯᑦᖏᖅᓂ ᐱᒋᐊᖅᓴᖅ ᐅᖏᓐᓴᒪᓕᒥ ᑕᒪᑉᓇᓗ ᑎᓂᒃᓗᐊᑦᓂᐅᑦᓴᖅᓗᐊᖅ ᓯᓚᑦᓴᓴᐊᓕᒥ, ᐊᖏᔪᖅᓴᓂᒃ ᐃᑭᑎᖅᓯᓂᒃᓴᖅ ᐃᓕᑦᓯᑦᓂᑦᓴᖅᓗᐊᖅ ᐃᓯᓯᓚᑦᓂᑦᓴᖅᓗᐊᖅ ᑕᓇᐅᑦᓴᒥ. ᓄᓇᖅᓂ ᐱᑕᓂᒃ ᐊᐅᓚᓇᐊᖅᑐᓂᒃ ᐃᑦᑲᔪᐱᓂᒃ, ᐲᖅᑎᓗ ᑯᓯᓂᒃ ᐊᖏᔪᓚᖅᓴᓴᐊᖅᓂᒃ ᐃᒪᓕᓯᐊᖅᓴᓯᓚᖅ ᑕᓇᐅᑦᓴᒥ. ᐊᖏᔪᓂᒃ ᐱᑕᓂᒃ ᐊᐅᓚᓇᐊᖅᑐᓂᒃ ᐃᑦᑲᔪᐱᓂᒃ, ᐃᓅᓯᒪᓂᒃ ᑕᓯᐅᔭᖅᓴᖅ ᐃᓕᓯᐊᖅᓴᓯᓚᖅ ᐃᑦᐱᐊᖅᓴᖅ ᐊᐅᓚᓇᐊᖅᑐᓂᒃ

ᐊᖏᔪᒥ 2000-ᒥ, KEACᓂ ᐃᓕᐅᖅᑲᑎᓕᐅᖅᓯᒪᔨᓂ ᐃᓄᐃᑦ ᑐᓴᐊᖏᓕᓂᔪᒥ ᑐᖃᖅᑎᑦᓯᓕᓂᔪᒥ ᐱᖅᓯᒍᐃᓂᔪᒥ ᐱᖅᔪᐊᓗᑎᑦ ᓇᓗᓇᐃᐊᑦ ᒥᖅᓯᐊᓂᐅᖅᓯᒪᓂᖅ ᓇᒻᒥᐱᓂ 2007-ᒥ. ᒎᖅᓯᒪ ᒥᖅᓯᒍᓂᐊᐅᑦ ᑭᓚᖅᑎᑦ ᖃᓄᖅ 1,033ᓂᖅ ᓂᕆᑕᓂᖅ ᑭᓪᓕᖅᑕᓂᖅ ᐊᐅᓚᑦᑎᓂᖅ ᖃᐅᔨᒪᔨᓕᕆᓂᖅ ᐱᑕᖃᓂᖅ ᐅᑭᐅᖃᖅᑐᑦ ᐱᓕᕆᔨᒃᑯᐊᓂᖅ. ᒪᑐᓂ ᐊᖏᔪᒥ ᑲᑎᒪᔨᖅᑕ ᐱᓕᕆᔨᒃᑯᐊᓂᖅ ᐊᐅᓚᑦᑎᓂᖅᓯᒪᔪᖅ ᐃᓕᓴᐅᒪᔨᓕᕆᔨᒃᑯᐊᓂᖅ ᐊᐅᓚᑦᑎᓂᖅᓯᒪᔪᖅ ᐃᓄᐃᑦ ᑐᓴᐊᖏᓕᓂᔪᒥ ᐱ

ᑎᓕᕆᐅᒪᔨᑎᑦ

KEACᓂᐧ ᒪᑭᑕᐅᓯᒪᔪᑦ ᒪᓕᑦᓯᓂ ᐃᓕᖏᓂᓄᑦ 23-ᒥᑦ JBNQAᓕ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᐅᓕᑕᐅᔪᑦ ᒪᓕᑦᓯᓂ ᐊᓯᑎᐅᑦ ᐱᐅᓂᖏᓐᓄᑦ ᐱᓴᓕᖅᑭᐧ (R.S.Q., c. Q-2) ᐊᑦᒪᓗ ᔪᑦᵇ ᐯᒥ ᐊᑦᒪᓗ ᑯᐯᵃ ᑕᖅᖏᓐᓄᓂ ᓄᓇᑕᔪᑦᖏᑦ ᓄᓇᕗᑭᒪᐅᑎᔨᒥᓂᓂᓄᑦ ᑯᐱᐸᑎᑦᓯᓂᐅᑦ ᐱᓴᓕᖅᖏᓐᓄᓂᓄᑦ (S.C. 1976-1979, c. 32). KEACᓂᐧ ᐃᓯᒪᑦᔪᓯᐅᑦᐱᐅᓯᑎᓄᑦ ᑎᑎᐅᔨᑦ ᐊᑦᑐᔪᓯᑎᓄᑦ ᑲᓪᓚᕆᐊᓂᑦ ᐊᑦᓯᓂᑦᑲᓐᓂᑦ ᓄᓇᐱᐅᑦ ᐃᓗᐊᓂ. ᑌᒣᑦᑐᒍᒥᑦ, ᓂᓯᐊᑦᑕᔪᔭᐅᔨᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐃᓕᑦᓴᑐᓯᑎᓄᑦ ᐅᖃᖅᐱᐅᓯᖓᓐᓂᑎᑕᒍᑦ ᑲᕈᒪᑦᓂᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᓂᓄᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᓄᑦᐯᒥᑦᓗ, KRGᓂᓄᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐅᑭᐅᑦᑕᑐᒥᐅᑦ ᓄᓇᕗᓐᓂᓄᑦ.

KEACᓂᐧ ᑎᓕᕆᐅᒪᔨᑎᓐᓂᑦ ᐃᒣᓕᓐᓇᔨᑦ:

- ᑲᒪᓂᐅᓂᖅᓴᓂᓄᑦ ᐊᑦᓯᑎᓕᓇᓂᓄᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐃᓄᐢᓂᓄ ᔭᔪᑦᒥᓂᓄᑦ ᒪᓕᒪᖅᑭᑎᓂᓄ ᒪᑭᑕᐅᒪᔨᓄᓂᓄ ᒪᓕᑦᓯᓂ ᐃᓕᖏᓂᓄᑦ 23-ᒥᑦ JBNQAᓕ;

- ᐃᓯᒪᓕᐅᑦᑎᐅᓂᖅᓴᓂᓄᑦ ᑲᑎᒪᓄᑦᖅᓗᓂᑎᑦ ᐱᑦᔨᑎᑲᖅᑐᓂᓄᑦ ᑲᒪᒋᑕᐊᓕᓐᓂᓄᑦ ᐊᑦᑐᔪᓯᑎᓄᑦ ᑲᔨᔪᓂᑦᓯᓂᓄᑦ ᐊᑦᑐᓕᓇᓂᓄᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐃᓄᐢᓂᓄᑦ ᔭᔪᑦᒥᓂᓄᑦ ᐊᑦᑐᔪᓯᑎᓄᑦ ᒪᓕᒪᖅᑭᑎᓂᓄᑦ;

- ᓯᑦᓄᐃᐃᓂᖅᓴᓂᓄᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐃᓄᐢᓂᓄᑦ ᓯᑦᓂᔪᒪᑎᓂᓄᑦ ᑲᑦᖅᔪᓐᓇᖅᑎᓂᓄᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᖃᒥᑦᖃᓂᓄᑦ ᐱᑦᓯᓂᖅᓂᓄᑦ ᑕᒪᓂᓄ ᓄᓇᒥ;

- ᐊᑦᖃᒥᓕᖅᑎᑦᓂᓄᑦ ᓄᐃᑦᓄᐃᓂᓄᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᖃᒥᑦᖃᐊᓂᓄᑦ ᐊᑦᖃᒥᐊᖅᑎᑦᓂᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᓂᓄᑦ ᐊᑦᑐᓕᓇᓂᓄᑦ ᐊᑦᑐᒥᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐃᓄᐢᓂᓄᑦ ᓯᑦᓂᔪᒪᑎᓂᓄᑦ ᑲᑦᖅᔪᓐᓇᖅᑎᑦᓂᓄᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᖃᒥᑦᖃᐊᓂᓄᑦ ᐱᑦᓯᓂᖅᓂᓄᑦ ᑕᒪᓂᓄ ᓄᓇᒥ;

- ᐃᓯᒪᓕᐅᑦᑎᐅᓂᖅᓴᓂᓄᑦ ᑲᑎᒪᓄᑦ ᐊᑦᒪᓗ KRGᓂᓄᑦ ᑲᖏᓕᒻᓴᖅ ᐱᑦᔪᒍᑎᓂᓄᑦ ᓯᓕᑦᓂᓄᑦ ᐃᑦᑕᔭᓂᓄᑦ ᐊᑦᖃᒥᐊᖅᑎᑦᓂᓄᑦ ᐱᓴᓕᖅᑭᓐᓂᓄᑦ, ᓕᓕᒪᓂᓄᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐅᑭᒧᐊᑎᓂᓄᑦ ᐊᑦᑐᔪᓯᑎᓄᑦ ᓯᓕᑦᓂᓄᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐃᓄᐢᓂᓄᑦ ᐊᑦᑐᒥᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᓄᓇᕗᑦ ᐊᑦᒍᓂᓕᒻᓂᓄᑦ;

- ᖃᒥᑦᖃᒥᐊᓯᐊᓂᖅᓴᓂᓄᑦ ᐱᑦᔪᒍᑎᓂᓄᑦ, ᓕᓕᒪᓂᓄᑦ, ᐅᑭᒧᐊᑎᓂᓄᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᑦᓕᐱᓕᓇᓂᓄᑦ ᐱᑦᓯᓂᖅᓂᓄᑦ ᐊᑦᒍᐊᓯᓂᓄᑦ ᓯᓕᑦᓂᓄᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐃᓄᐢᓂᓄᑦ ᐊᑦᑐᒥᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᓄᓇᕗᑦ ᐊᑦᒍᓂᓕᒻᓂᓄᑦ.

KEACᓂᐧ ᐱᓪᓗᑎᐊᖅᑐᑎᒍᑦ ᐃᑲᔪᑦᓯᒪᓂᖅᓂᑦ ᓄᐃᑕᑦᓯᒍᑦᓇᒥᔪᑦ ᐅᑭᐅᑦᑕᑐᒥᐅᑦ ᓄᓇᕗᑦᓂᓄᑦ ᐊᑦᒪᓗ KRGᓂᓄᑦ.

ᑐᑭᑦᓂᓕᒻᒥᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᖃᓄᐃᓕᓂᔪᓂᔪᓐᓇᑎᒥᒻᒥᑦ KEACᓂᐧ ᑭᖑᑭᑦᑎᑦ ᑐᖅᑕᑦᐅᑎᓯᑦᑎᑦ ᑲᑎᒪᓄᑦ ᔪᐯᒥ ᐊᑦᒪᓗ ᐃᓄᐢᓂᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᓂᓄᑦ ᓄᓇᕗᓕᒻᓂᓄᑦ ᑲᑎᒪᓄᑦ ᐊᑦᑐᔪᓯᑎᓂᓄᑦᓂᓄᑦ, ᖃᐅᔨᒪᔪᑎᓂᓄᑦᓂᓄᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᓐᒪᓕᐊᓂᓄᑦ ᐃᓄᐢᓂᓄᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᓄᓇᕗᑦ ᐊᑦᒍᓂᓕᒻᓂᓄᑦ.

ᐃᓄᒃᑕᕐᓂᒃ

KEAC-ᓂᒃ ᐱᖓᓱᐃᓕᓴᕐᓂᖓᓄᑦ ᑎᑎᑕᐃᒃ ᐃᓐᓄᓱᒃᓱᓂᑎᓄᑦ ᖃᓄᐃᑦᑐᕐᑎᑦᑐᖓᓄᒃ ᑲᑎᒪᔨᓄᒃ ᑎᑦᔨᐊᖅᑕᐅᒪᔭᓄᒃ ᐃᓱᒪᒋᑕᐅᒪᔭᓄᒃ ᐊᑐᐊᕐᓇᖅᑐᓂᒃ, ᑲᑎᒪᔨᒃ ᐊᓐᓇᒋᑦ ᐊᑐᓂᒃ ᐃᒪᓕᒃᑕᐅᖅ KRG-ᓂᒃ ᐊᑐᓂ ᑎᑦᔨᐊᓱᒃ ᐱᖓᓱᓂᓂ ᑲᑎᒪᔨᖅᑐᓂᒃ, ᐊᖓᔪᖅᑭᑦᑐᑎᓂᒃ ᓇᓗᓀᐸᒃᑐᓂᒃ, ᐊᑐᓂ ᐊᑐᐊᖃᑎᒌᒃ ᑎᑦᔨᐊᓱᒃᓱᓂᓂ ᐊᑐᓂᒃ ᐊᖓᔪᖅᑭᖃᒧᑦ ᑐᖓᓂᓕᒃ ᑎᑦᔨᐊᓱᒃᓱᓂᓂ ᐃᓕᓴᕐᓂᒃ ᑕᒪᓐᓇᑦ ᑎᑦᔨᐊᓱᒃᓱᓂᓂ ᐃᓗᐊᖓᓂᒃ ᑕᒪᓐᓇᑦ 23.5.5-ᒥ JBNQA-ᒥ.

ᓴᓂ 2007-ᒥ, ᐅᓇᑕᒃ ᑲᑎᒪᔨ ᑎᑦᔨᐊᓱᒃᓴᓂᖅᖢᓂᖅ ᐃᓚᐅ ᓴᓪᓕᐅᑦᑐᒥ ᐃᓇᖏᐊᖅᑎᓂᒃᓯᒪᓕᒃ ᓴᓪᓕᐅᑦᑐᒥ KEAC-ᓂᒃ. ᒐᓐᓇ ᓴᓪᓕᐅᑦᑐᒥ ᐅᖃᓕᒫᒥ ᐊᑐᓂ ᐊᑐᐊᖃᑎᒌᒃᓱᓂᓂ ᐃᓚᖓ ᐊᑐᐊᖃᑎᒌᒃᓱᓂᓂ ᑐᓴᕐᓂᒃ ᑎᑦᔨᐊᓱᒃᓱᓂᓂ ᐃᓗᐊᖓᓂᒃ ᑕᒪᓐᓇᑦ ᐃᓚᖓ ᐊᑐᐊᖃᑎᒌᒃᓱᓂᓂ ᐃᓚᖓ ᐊᑐᐊᖃᑎᒌᒃᓱᓂᓂ ᐃᓗᐊᖓᓂᒃ ᑕᒪᓐᓇᑦ

ᓱᓐᐱ ᓂᑐᓴᓄ ᐅᒪᓯᓂᓚᓕᐅᔪᓐᓇᖅ, ᑎᒍᒥᐊᑐᓴᖅ ᓯᔪᓐᓴᖃᕐᓂᖅ ᓄᓇᓕᔪᖃᖅᑎᑦᓴᓐᓂᑦᑐᓴ ᐃᖃᓗᐊᑎᓄᓐᓂᖅ ᑐᓴᕐᑕ ᑐᑭᓯᖅ ᖃᓪᓗᓈ ᐃᓕᓴᐅᓂᖅᑐᑦ ᓄᓇᓕᔪᓕᕆᓂᖅᑐᑦ ᐊᓯᔪᓐᓇᖅᑐᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᕐᓂᖅᑎᑦ. ᒥᑦ ᓂᑐᓴᓄ ᐱᓇᓯᓂᓕᕆᔨᓐᓇ ᖃᓪᓗᓈ ᐅᓪᓚᕆᔨᓐᓇᖅᑐᓄ ᐱᓇᓯᓕᖅᑲᓴᓐᓂᓯᓂ ᑲᓇᑕᖅ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᕐᓂᖅᑎᑦ ᑲᓇᑕᖅᑲᓪᓚᕆᔨᓐᓇᖅᑐᑦ ᐱᓇᓯᓕᖅᑲᓴᓐᓂᓯᓂ ᑲᓇᑕᖅᑲᓪᓚᕆᔨᓐᓇᖅᑐᑦ

ᐊᓯᓪᓗᒃ

KEACᓂᑦ ᐊᓯᓪᓗᓐᓄᒡᑦ ᑕᒫᓂᓪᓗᖅᓴᖅ ᑯᑦᓱᐊᒍᑦ, ᓄᓇᕗᑦᑎᓪᓗ. ᖃᓄᐃᓕᓚᒍᓱᓐᓂᖅᓴᖅᑐᑦ KEACᓂᓄᓂᓄ ᑐᖏᖅᑕᐅᓱᖅᓴᖅᑎᑦ ᖃᐅᔨᓴᖅᓯᒪᓂᖅᓴᖅᑐᑦ ᐃᒪᓕᓚᖅᓴᖅ:

ᑲᑎᕕᒃ ᐊᐅᑎᓚᓇᓂᕐᒧᑦ ᐃᓕᒫᖅᓯᐅᑦᓴᑦ ᑲᑎᒪᔨᐊᕐᕕᒃ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

CCEK / KEAC
C P 930, Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0
Tél (819) 964-2961 poste 2287
Téléc (819) 964-0694
keac-ccek@krg ca

ᑌᓵᐊᕐᓇᓗᓀᑦ ᐊᓯᓚᓇᓂᕐᒧᑦ KEACᓂᑦ ᑐᑭᒋᓕᓂᓂᕐᒥᓂᓂᖅ ᐊᐅᓚᓇᖅᓯᐊᑎᓂᕐᒥᓂᓂᖅ ᑎᐃᒥᐊᖅᑕᐅᓕᒃᑯᑦ ᐊᓯᓚᑎᒪᓚᒪᒍᑦ, ᒋᓐᓇᓗ ᕿᖅᓇᑎᐅᓕᓐᓄᑦᓯᓕᒫᓂᖅ ᑎᒥᐅᓂᕐᓯᓂᖅᓴᖅᓂᓂᖅ ᐅᓂᒃᑳᑎᓂᕐᒥᓂᓂᖅ, ᐊᓯᓚᑎᒪᓚᒃ ᑲᒪᒋᔭᖅᑐᑦ ᐊᓯᓚᑎᒪᓚᒃ ᐊᓯᓚᐃᓂᕐᒥᓂᓂᖅ, ᖃᓄᐃᓕᓚᒍᓱᓐᓂᖅᓴᖅᓂᓂᖅ ᐊᓯᓚᑎᒪᓚᒃ, ᖃᓄᐃᓕᓚᒍᓱᓐᓂᖅᓴᖅᓂᓂᖅ ᐊᓯᓚᑎᒪᓚᒃ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅᓴᖅᓂᓂᖅ, ᖃᓄᐃᓕᓚᒍᓱᓐᓂᖅᓴᖅᓂᓂᖅ ᐊᓯᓚᑎᒪᓚᒃ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅᓴᖅᓂᓂᖅ KEACᓂᑦ ᑎᒥᐅᓂᕐᓯᓂᖅᓴᖅᓂᓂᖅ ᐊᓯᓚᑎᒪᓚᒃ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅᓴᖅᓂᓂᖅ ᐊᓯᓚᑎᒪᓚᒃ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅᓴᖅᓂᓂᖅ KEACᓂᑦ ᑎᒥᐅᓂᕐᓯ

ᖃᓇᑕᐅᔭᖅᑯᑦ ᐅᖅᑯᐃᐃᖏᖅ

KEAC-ᓂᑦ ᖃᓇᑕᐅᔪᑦ ᐱᑐᕐᐱᖓᑎᒍᑦ ᐅᖅᑯᐃᐃᖏᓕᕐᓂᑐᑦ ᑕᑯᔪᑦᑕᐅᒍᓐᓇᓂᒃᓴᓂᑦ ᐅᕙᓂ www.keac-ccek.ca ᒥᓐᓇ ᐅᖅᑯᐃᑎᖏᓐᓄᑦ ᐊᑐᕐᔪᐊᓕᓵᖅ ᖃᓇᑕᐅᓐᓂᑦ, ᐅᐃᒍᐃᑎᑐᑐᓐᓂᑦ ᐊᓪᓚᓗ ᐃᓄᓕᑐᑦ.

ᑕᒪᓐᓂ ᑕᑯᒍᓐᓇᑐᓂ ᓂᕆᓕᓕᓵᓚᓂᖅ KEAC-ᓂᑦ ᐊᖏᕐᒧᑎᑦᓴᓂᐅᑎᓂᖅ ᑐᔪᓂᓂᒍᑎᑎᓕᕆᓂᖅᓂᖅ, ᐊᓪᓚᓗ ᐊᑐᕐᑐᕆᓚᒪᓂᖅ ᑲᑎᕐᓂᖅᓂᖅ, ᖃᓄᐃᓕᖅᓂᕆᓂᖅᓂᖅ ᐅᖃᐅᑎᑦ ᓂᓂᔪᓂᖅᓂᖅ ᒎᑯᐅᓂᖅ ᐃᓄᐃᓕᐅᓂᖅᓂᖅ ᐊᓪᓚᓗ ᖃᐅᔨᓴᕐᓂᖅᓂᖅ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅᓂᖅ ᐃᓚᖏᑦ ᐃᓄᐃᓕᐅᓂᖅᓂᖅ ᐊᓂᐊᖅᑎᓂᖅᓂᖅ ᐃᓄᐃᓕᐅᓂᖅᓂᖅ ᐃᓄᐃᓕᐅᓂᖅᓂᖅ ᐃᓄᐃᓕᐅ

ᑲᑎᒪᓂᑦ

ᐁᓇᓕ 1, 2007 ᐊᖏᒪᓗ ᐁᓇᓕ 1, 2008 ᐊᑯᐟᓂᕐᒧᐟᓂ KEAC-ᑯᑦ ᓯᑕᒪᐃᑦᓯᑎᐟ ᑲᑎᒪᖅᑲᑦᑕᓪᑕᐅᔪᓴᑦ ᑌᒥᑦᐊᖅᑐᑎᑕᐅᓂᖅᑲᑦ JBNQA-ᒧᑦ ᒪᓕᑦᓯᒧ. ᑕᒪᑯᔪᐊ ᑲᑎᒪᓂᕐᒧᑦ ᐊᑐᖅᑲᑦᑕᓪᑕᐅᔪᓴᑦ ᐅᐟᓗᓂ ᐊᖏᒪᓗ ᓄᓇᓂ ᐅᖅᑲᑎᐅᓯᔪᓂ ᑕᒪ:

112-ᐃᒧᑎᒥᐟ ᑲᑎᒪᓂᖅ: ᔪᓐ 11-13, 2007 ᑕᓯᐅᕗᒥ
113-ᐃᒧᑎᒥᐟ ᑲᑎᒪᓂᖅ: ᐅᐟᑐᐱᓇ 3-4, 2007 ᔨᐯᐟ ᓯᑎᒥ
114-ᐃᒧᑎᒥᐟ ᑲᑎᒪᓂᖅ: ᖃᓄᐊᓇ 14-16, 2008 ᔨᑦᔪᐊᒥ
115-ᐃᒧᑎᒥᐟ ᑲᑎᒪᓂᖅ: ᒪᑦᕗ 31 - ᐁᓇᓕ 1, 2008 ᔨᐯᐟ ᓯᑎᒥ

ᑲᑎᒪᒃᑦ ᓄᐃᑕᔪᑦ ᐅᓄᓂᕐᒧᑦ ᐊᖏᒪᓗ ᐊᑎᕐᒧᑦ ᑌᐟᔨᐊ ᑲᑎᒪᓂᖅᒧᑦ ᐃᑎᖅᑲᑦᑕᑐᐃᓂᖅ ᓄᐃᔪᑦ ᐃᓯᐃᒧᑎᒥ 1-ᒥ.

ᐃᓯᐃᒧᑎ 1
ᑲᑎᒪᓂᑦ 2007-2008-ᒥ: ᐅᓄᖅᓂᕐᒧᑦ ᑲᑎᒪᒃᑦ, ᖁᓯᒪᔪᑦ ᐊᖏᒪᓗ Cᑯᐟᓇᓕᐊᖅᓯᒪᔪᑦ

112-ᒥᐟ ᑲᑎᒪᓂᖅ		113-ᒥᐟ ᑲᑎᒪᓂᖅ		114-ᒥᐟ ᑲᑎᒪᓂᖅ		115-ᒥᐟ ᑲᑎᒪᓂᖅ	
ᑲᑎᒪᒃᑦ ᐅᓄᖅᓂᕐᒧᑦ		ᑲᑎᒪᒃᑦ ᐅᓄᖅᓂᕐᒧᑦ		ᑲᑎᒪᒃᑦ ᐅᓄᖅᓂᕐᒧᑦ		ᑲᑎᒪᒃᑦ ᐅᓄᖅᓂᕐᒧᑦ	
KRG:	3	KRG:	3	KRG:	3	KRG:	2
ᑲᓇC:	2	ᑲᓇC:	3	ᑲᓇC:	2	ᑲᓇC:	3
ᔨV*:	2	ᔨV*:	3	ᔨV*:	2	ᔨV*:	3
ᖁᓯᒪᔪᑦ MDDEP		ᖁᓯᒪᔪᑦ Γ. ᐱᖅᐱ, MDDEP Γ. ᑐᓴᐢᑦ, MDDEP Γ. ᔨᒧ, RQ		ᖁᓯᒪᔪᑦ ᔨ. ᑐᐊᖓᑌᐢ, EC Λ. Γᑦᓴᐢ, EC ᓪ. ᐅᓪᐃᐃ, EC ᐊ. ᐢᑎᐢᑲᒍ, EC ᕋ. ᓂᐢ, ITK ᐊ. ᑕᓇᓱ, ASAI ᕋ. ᒍᐢ, FC ᐊ. ᑐᑲᓪᐢ, FC ᓪ. Pᓪᓴ, FRC Γ. ᔨᐳ, MC Γ. ᑐᖏᐱᓪ, KEQC		ᖁᓯᒪᔪᑦ L. ᐊᓭ, CEN ᕋ. ᔨᓴᐊᑦ, MDDEP ᕋ. ᖃᐢᑦ-ᒧᐊᖏ, MRNF ᐊ. ᑎᑐᓪᑦ, MDDEP	

ᑕᔨᐱᐅᔪᑦ: ᑲᑎᒪᐅᑎᐃᓂᒪᑦ ᐊᑐᑐᓪᓕᐊᖏᒧᓪᓚᔪᑦ 112-ᒥᐟ, 113-ᒥᐟ, 114-ᒥᐟ ᐊᖏᒪᓗ 115-ᒥᐟ ᑲᑎᒪᓂᖅᓄᑦ KEAC-ᑯᓂ.

EC.....ᐊᑦᑎᓕᓇᐳᑦ ᑲᓇCᒥ
KEQC.....ᑲᑎᐃᐟ ᐊᑦᑎᐅᑦ ᐱᐅᓂᖏᓂᐟ ᑲᒪᓇᔨᑦᑎᑦ
MC.....ᒪᑭᐢᐱᐟ
MDDEP.....ᒥᓂᐠᑕᔨᑦ ᒪᑭᑕᖅᐢᓗᐊᓂᐟ ᐱᑭᐢᓕᐊᑎᑦᔨᓂᐢᒧᑦ, ᐊᑦᑎᑎᒧᑦ ᐊᖏᒪᓗ ᒥᖕᒧᐱᐅᔨᐱᐃᓄᑦ
MRNF.....ᒥᓂᐠᑕᔨᑦ ᔨᓪᒥ ᐱᑭᐢᓕᔨᐊᑎᓕᓇᓂᐢᒧᑦ ᐊᖏᒪᓗ ᐅᒪᒃᓄᑦ
RQ.....ᓱᓴᐢᔨᐱᐢᑦ
ITK.....ᐃᓄᐃᑦ ᑕᐱᓱᑦ ᑲᓇCᒥ
AISI.....ᐊᐅᑦᒧᐠᑎ ᐋᖖᑭᐳᔨᑦ ᐊᖏᒪᓗ ᐱᓇᔨᖅᑲᑎᑎᐢᑕᑦ ᑎᒥᐢᖅ
FC.....ᐃᓪᑕᐊᒥᐟ ᐃᓪᑦᓂᐊᐃᓴᒪᓱᐟ
FRC.....ᐢᔪᐟᔨᐊ ᔪᐟᑐᑉ ᑐᓴᐳᑎᐢᑎᑦ
CEN.....ᐅᑭᐅᑦᑕᑐᒥᐅᓂᐟ ᐃᓪᑦᓂᐊᐃᓴᐟ

ᑐᓴᐅᒪᖅᑲᑎᒋᓐᓂᖅ

ᐱᖅᓯᓂᐃᖅᓯᒪᓂᖅ ᑲᑎᒪᓕᕆᔨᖅᑲᓕᑎᒋᑦ ᑲᓱᓂᖅᓴᓇᓕᐅᖅᑐᑦ ᖃᐅᖅᑎᑦᑎᓂᒃᑯᑦ ᐊᑐᐅᖅᑎᑦᑐᑐᒃᓴᓂᖅ ᐊᑐᖅᑐᒥᒃ ᑲᒪᒋᑐᑎᑦᑕᕆᓂᖅ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅ KEACᓄᓇ ᓄᒪᓐᖅᓂᐅᔪᓂᖅ. ᒎᓄᐊ ᑲᑎᒪᓕᕆᐃᒪᑦ. ᐃᓱᓇᓯᒪᔪᓂᖅ ᐃᑭᓂᖅᓴᐅᑎᓯᒪᓂᖅ ᐊᓐᓇᓯᒪᓂᖅ ᓇᓐᐃᐅᑦ ᐃᓗᐊᓂ; ᑲᑎᒪᓕᕆᐊᒃ. ᐃᓱᓇᓯᒪᔪᓂᖅ ᐅᑭᐅᖅᑕᕐᓂᖅ ᐊᑐᖅᑐᒥᒃ ᐃᓗᐊᓂ 1 ᐊᒻᒪᓗ 2 JBNQA ᐃᓕᓴᐅᓂ 23-ᒥ;

- ᑲᑎᒪᓕᕆᐊᒃ ᐱᓕᔪᑎᓪᓕᐊᑦ ᐊᑕᐅᒥᑦ ᐊᑕᔪᓯᕆᑦᑎᑐᔪᒍᑎᓂᖅ ᐱᓇᓯᒍᑎᓂᖅ ᓇᓇᐃᑕᑦ ᐃᓗᐊᓂ;
- ᑲᑎᒪᓕᕆᐊᒃ ᐱᓕᔪᑎᓪᓕᐊᑦ ᐋᖅᑭᒃᑯᕆᑦᑎᑐᔪᒍᑎᓂᖅ ᓄᓇᑎᓂᖅ 1 ᐊᒻᒪᓗ 2 JBNQA ᐃᓕᓴᐅᓂ 23-ᒥ;
- ᐊᓪᓚᐃᓕᓴᕐᓇᓂᖅᓄᑦ ᑲᑎᒪᓕᕆᐊᒃ.

ᐅᖅᑲᓕᒪᑎᖅᓄᑦ ᑲᑎᒪᓂᖅᓂᖅ ᐊᑐᖅᑲᑕᓕᐅᔪᓄᑦ KEACᓄᑦ ᑲᑎᒪᓂᑐᐃᓐᓇᖅᑎᑕ ᐊᐋᖅᓂᖅᓂᖅ ᐅᖅᑲᒍᑎᖅᓂᖅ ᑕᒪᓐᓇᖅᑐᖅᓂᖅ ᐅᖅᑲᒍᑎᖅᓂᖅ ᑲᑎᒪᓕᕆᓂᒃᑯᑦ ᑕᒪᓐᓇᖅᑐᖅᓂᖅ; ᑲᑎᒪᓂᒃ ᑲᑎᒪᔨᖅᑐᐃᓐᓇᖅᑎᑕ ᐅᓄᖅᓴᓂᖅᓄᑦ ᓂᐲᑦᑕᐃᑎᖅᓂᖅᓄᑦ ᑕᒪᓐᓇᖅᑐᖅᓂᖅ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅ ᐊᑐᖅᑲᑕᓕᐅᔪᓄᑦ.

KEACᓄᑦ ᐊᒻᒪᓗᓐᓂᒃ ᐊᑐᐃᓐᓇᖅᑎᑦᑕᐃᓐᓇᖅᑐᑦ KRGᓄᓇᓂᑦ, ᒪᑭᕐᐃᒪᑦ, ᐅᑭᐅᖅᑕᐃᑐᐅᑦ ᓇᓇᕗᓐᓂᖅᓂᑦ, MDDEPᓄᓇᓂᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᓯᓂ JBACEᓄᑦ ᐊᒻᒪᓗ HFTCCᓄᑦ ᐊᒻᒪᓚᐃᓐᓂᖅᓂᑦ, ᐅᖅᑕᐃᑎᓐᓂᒃᑯᑎᑦᓯᓂᑦ ᒥᓯᓚᓂᖅ ᖃᐅᔨᒪᔭᕐᓂᖅ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᑕᐅᑦᓯᓄᑦ ᐱᒋᐊᖅᑐᑦᑎᓐᓄᑦᑕᑦᓯᓂᑦ ᐊᑐᖅᑲᑕᓕᐅᔪᓄᑦ ᑲᑎᒪᓕᕆᓂᒃᑯᑦ ᐅᓪᓗᑎᓂᖅᓄᑦ.

ᐊᒻᒪᓚᐃᖅᑐᓐᓇᑕ ᓇᑕᐅᓯᒪᓕᖅᓖᑦ ᓄᑦᓯᐊᒪᒍ 2002-ᒥ KEACᓄᓇ ᐱᐃᑕᑭᑕᐅᒪᓯᖅ ᐃᓕᐅᑦᓯᐊᓂᖅᓴᐅᓂᒥᑦ ᐊᑦᑕᑭᖅᑎᑐᔪᒍᑎᓂᖅ ᓇᓇᓕᒥᒪᑎᒍᑦ ᐊᐅᓚᑕᐅᔪᓄᑦ. ᐊᒻᒪᓗ ᑕᒪᓐᓇᖅᑐᖅ ᐁᓯᒪᖅᑲᑕᓕᐅᔪᓯᖅ ᐊᒥᓯᓄ ᑲᑎᒪᓂᖅᓂᒪᓐᓂᖅ, ᑲᑎᒪᓂᐊᓂᓯᓄᓇᓕᒫᓂᖅ ᐊᒻᒪᓗ ᑲᑎᒪᓂᖅᓄᑦ ᑲᑎᒪᓂᑐᐃᓐᓇᖅᑎᑕ ᓇᓇᐃᑕᑦ ᐃᓗᐊᓂ, ᑌᒣᔭᓯᓂ. KEACᓄᓇᓂᑦ ᐊᖅᒍᒪᑦᓯᓂᐅᑦᓯᐊᓯᓂ ᐊᑦᑎᓂᓕᕐᓂᖅᓄᑦ ᐃᓯᒪᔭᑕᐅᔪᓯᓂᑦ ᑕᒪᓐᓇᖅᑐᖅᓂᖅ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅ ᐊᑐᖅᑲᑕᓕᐅᔪᓯᓂᑦ.

ᐱᓗᐊᖅᑐᑦ, ᐊᒻᒪᓂᒪᓚᐅᖅ ᒪᓂᓯᒪᓂᐅᔪᓯᖅᖃᖅ MDDEPᓄᓇᓂᑦ ᑭᒪᑎᖅᓂᖅ ᑲᑎᒪᓂᖅ ᑭᓯᐊᓂᖅᑲᓇᑕᒫᑦ ᓇᓇᕗᒻᒥᑦ. ᐊᓯᐃᓪᓕᖅ ᓯᖅᑭᐅᑕᖃᖅᓄᖅᑕᓯᓯᓂᓗ ᑲᑎᒪᓂᖅ ᑲᑎᓯᖅᔪᒍᓯᓂᖅ, ᐊᒻᒪᓂᒪᓚᐅᖅ ᓂᐅᓂᓪᓂᑎᓕᓇᓯᐅᔪᓯᖅᖃᖅᖃᖅ KEACᓄᑦ ᓂᓪᑕᓂᖅᓄᖅ ᑕᒪᒍᒪ ᐊᓕᓚᐅᖅ ᓇᓇᕗᖅᓂᓂᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᑫᓚᐅᖅᑕᐊᓯᐅᔪᓯᓂᒃᑯᑦ ᑕᒡᓕᓂᖅ ᑎᑎᕋᐅᖅ ᑲᑎᒪᓂᖅᓂᒪᓐᓂᖅ. ᐊᒻᒪᓂᒪᓚᐅᖅ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅᓄᖅᑕᓯᓯᓂᓗ ᑲᑎᒪᓂᑐᐃᓐᓇᖅᑎᑕ ᐊᑦᑎᓂᓕᕐᓂᖅᓄᑦ ᓇᓇᐃᑕᑦ ᐃᓗᐊᓂ ᐃᓯᒪᔭᕐᓂᖅᓄᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅ ᐊᑐᖅᑲᑕᓕᐅᔪᓯᓂᑦ ᐊᑐᖅᑲᑕᓕᐅᔪᓯᓂᑦᑐᑦ ᐊᑐᖅᑲᑕᓕᐅᔪᓯᓂᑦ ᐊᓪᓚᐃᓕᓴᕐᓇᓂᖅᓄᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐅᖅᑕᐃᑎᖅᓂᖅᓄᑦ ᑲᑎᒪᓕᕆᓂᒃᑯᑦ ᐱᓕᔪᑎᓪᓕᐊᑦ ᐃᓯᒪᔭᑕᐅᔪᓄᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅ ᐊᑐᖅᑲᑕᓕᐅᔪᓄᑦ 2007-2008-ᒥ ᓯᓚᕐᔪᐊᑎᑦ ᐅᑭᐅᖅᑕᐃᒪᑦ ᐊᑦᑎᔪᓐᓇᓂ ᐱᓇᓯᒍᑎᓂᐊᖅᑐᑦ ᓇᓇᐃᑕᑦ ᐃᓗᐊᓂ.

ᐱᓇᓱᓐᓂᑦ, ᑐᖏᖅᑕᓐᓂᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐱᓱᒪᔪᓐᓂᑦ

2007-2008 ᐲᓇᐅᔭᓕᓚᓂᐅᔪᑦ ᐊᖏᔪᒪᖅᒪᑕ ᐃᓗᐊᓂ, KEAC-ᑯᑦ ᓱᓕ ᐱᓇᓱᖏᓐᓄᓇᑎᐅᔪᑦ ᑐᖏᖅᑕᐅᔪᓂᑦ ᐊᖏᔪᒍᓂᑦ ᑕᓕᒪᓂᑦ ᐱᓇᓱᐊᖏᖅᓯᓂᑦ ᕿᑎᓇᓱᒪᒍᑎᓂ ᐊᒻᒪᓗ ᑐᖏᖅᑕᖏᖅᓂ 2003-08-ᒥ. ᐱᔪᐅᓱᒪᓕᖏᑦ ᒡᓗᐊᐊ ᐱᓇᓱᐊᖏᖅᓯᓂᑦ ᕿᑎᓇᓱᒪᒍᑎᓂ ᐊᒋᔪᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᓄᓇᕗᒻᒥᐅᑎᓂ ᐃᓗᐊᓂᓱᒪᓕᖏᑦ ᐃᓱᐊᓂᓱᒪᓕᖏᑦ ᐅᓪᓗᕆᐊᓂᖅ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓗᐊᓂᓱᒪᓕᖏᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓱᐊᓂᓱᒪᓕᖏᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᓗ

ᐱᓇᓱᒃᑐᑦ	ᑐᖃᓯᒋᑦ	ᐱᓕᒪᔭᖅᑎᑦ
ᖃᒥᑦᑭᐊᓂᖅ ᐊᓯᑎᒥᑦ ᐊᖏᓪᓗ ᐃᓚᖃᓪᓚᕆᔨᒃᑯᑦ ᖃᒥᑦᑭᓂᐅᔪᖅ ᐊᓂᐊᑭᑎᖅᑐᑦᓂᑦ ᐊᖏᓪᓗ ᐱᓇᓱᑦᑕᐅᔪᓂᖅᑐᑦᓂᑦ. ᐱᓇᓱᒃᑎᑦᒃᓴᓐᓂᖅ ᐊᖏᑦᑐᑦ ᑲᓇᕐᓂᖅ ᐃᓕᓴᐅᓂᖅ ᐊᓯᑎᒥᑦ ᐱᓕᕆᔨᓂᐊᖅᑐᑦᓂᑦ ᐊᓯᑎᒥᑦ, ᐊᓐᓂᑦᓯᓐᓂᖅ ᐱᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᕐᓗᒍ JBNQA-ᒥᑦ.	ᐱᓇᓱᒃᑎᑦᒃ ᓴᓇᑦᓂᖅ ᑲᑎᒪᔨᖅ ᐊᖏᓪᓗᒍᑦᓂᑦ ᓱᓕᔭᐅᔪᓂᖅᑐᑦᓂᑦ ᒪᓕᒐᓱᑦᓂᑦ JBNQA-ᒥᑦ ᖃᓄᐃᓕᓴᐅᔪᖅᑐᑦᓂᑦ ᐅᓱᒪᒪ ᐃᓗᐊᓂ ᐱᓇᓱᒃᑎᑦᒃᓴᓐᓂᖅ ᐊᖏᑦᑐᑦ ᖃᓄᐃᓕᓴᐅᔪᖅᑐᑦᓂᑦ ᐃᓗᐊᓂ ᐅᑭᐅᑦᑕᑐᐃᑦ ᓄᓇᓕᖓᓂᑦ.	- ᖃᓄᐃᓕᓴᐅᔪᓂᖅ ᓴᓇᑎᑎᖅᑐᑦ 1 ᖃᓄᐃᓕᓴ 2 ᐃᓕᓴᕆᓂ 23-ᒥ JBNQA ᐃᓗᐊᓂ (ᑲᔪᓯᔪᖅ); - ᖃᓄᐃᓕᓴᐅᔪᓂᖅ ᐊᖏᑦᑐᑦ ᖃᓄᐃᓕᓴ ᐃᓄᓐᓂᑦ ᓱᓕᔭᐅᔪᓂᖅᑐᑦᓂᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅ ᐊᖏᓪᓗᒍᑦᓂᑦ ᐃᓗᐊᓂ ᐱᓇᓱᒃᑎᑦᒃᓴᓐᓂᖅ ᐊᖏᓪᓗᒍᑦᓂᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᕐᓗᒍ JBNQA ᐃᓗᐊᓂ (ᑲᔪᓯᔪᖅ).
	ᑲᑎᒪᔨᖅ ᐅᖃᓕᒫᓂᖅ ᐱᓇᓱᒃᑎᑦᒃᓴᓐᓂᖅᑐᑦᓂᑦ ᐃᓗᐊᓂ ᐅᑭᐅᑦᑕᑐᐃᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᕐᓗᒍ JBNQA ᐃᓗᐊᓂ.	
	ᖃᓄᐃᓕᓴᐅᔪᖅ ᐊᓂᐊᑭᑎᖅᑐᑦᓂᑦ ᐱᓇᓱᒃᑎᑦᒃᓴᓐᓂᖅᑐᑦᓂᑦ ᐊᓂᐊᑭᑎᖅᑐᑦᓂᑦ ᐱᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᐊᖏᓪᓗᒍᑦᓂᑦ ᐃᓗᐊᓂ ᐱᓇᓱᒃᑎᑦᒃᓴᓐᓂᖅᑐᑦᓂᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᕐᓗᒍ JBNQA ᐃᓗᐊᓂ.	- ᐃᓘᐱᔪᓂᖅ ᑲᔪᓯᔪᓂᖅᑐᑦᓂᑦ ᐱᓇᓱᒃᑎᑦᒃᓴᓐᓂᖅᑐᑦᓂᑦ ᐊᓂᐊᑭᑎᖅᑐᑦᓂᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᕐᓗᒍᑦᓂᑦ ᐃᓗᐊᓂ ᐱᓇᓱᒃᑎᑦᒃᓴᓐᓂᖅᑐᑦᓂᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᕐᓗᒍᑦᓂᑦ KEAC-ᑯᓂᑦ ᐅᑭᐅᖅᑐᐃᓕᖅ ᑲᑎᒪᔨᖅᑐᑦᓂᑦ ᐃᓗᐊᓂ ᐱᓇᓱᒃᑎᑦᒃᓴᓐᓂᖅᑐᑦᓂᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᐊᕐᓗᒍ

ᐱᓇᓱᒃᑎᑦ	ᑐᖅᑕᕐᓂᑦ	ᐱᓱᒪᖅᓂᑦ
ᑲᓱᐅᓂᓴᐅᔨᓐᓄᑦ ᓂᓇᐱᐅᑦ ᐃᓄᖅᓂᓄᑦ ᐊᑎᒐ ᓄᐃᑕᑦᓱᓄᑦ KRG-ᑯᓄ ᐅᑭᐅᑦᑕᑐᑎᐅ ᓂᓇᕐᓂᑦᓄᑦ ᐃᓱᒪᓕᐅᔨᓂᐅᓄᑦ ᐊᑎᒐ ᐱᓕᕆᔨᐅᓂᑦ ᐃᑲᔪᖓᑦᓱᒋᐊᓕᒻᒥᑦ. ᐱᓕᕐᕕᓂᑎᑦᓱᓄᑦ ᐃᓄᐃᑦ ᐊᑎᒐ ᑭᓱᓕᕆᔨᑦ ᑕᕐᓂᐊᕐᓂᖅᑕᑦ ᑲᑎᕐᓂᖅᓯᒪᔪᖅ ᐃᓕᓴᐅᔪᖅ ᐊᑐᐊᓂᖅᑕᑦ ᐃᓕᓴᐅᔪᖅ ᐃᓕᓴᐅᔪᖅ ᐃᓕᓴᐅᔪᖅ

ᐱᓇᓱᒃᑐᑦ	ᑐᖁᑦᑎᑦ	ᐱᓕᒪᖅᑐᑦ
	ᐃᓕᑦᓯᓂᖅ ᓂᓇᑦᔨᑦ ᐊᓯᑎᒥᑦ ᐱᓇᓯᓂᖅᓱᓂ. ᑭᓪᓗᓂᖅ ᓇᐅᓕᓭᓂ ᑎᒥᐅᔪᓂ ᐃᓄᓂᓗ ᐃᓱᒪᓗᔪᓚᒥᑦ ᐊᓯᑎᐅᑦ ᐱᐅᓂᖅᓱᓂ ᓂᓇᐃᐅᑦ ᐃᓗᐊᓂ.	- ᓱᓇᐅᑎᓂᑦ ᐊᑦᓭᓂᖅ ᐃᓄᑦᔪᐊᑦ ᓂᓇᑦᖁᒃᑕ ᓂᓇᑦᔪᒃᑕᐅᑦᐱᓕᖅᓄᑦ ᐊᓯᑎᐅᑦ ᑎᑦᒥᐊᔪᐊᖅᓄᑦ ᓴᓪᖁᑦᖁᒃᓴᑦᒪᑕ ᐅᑦᔨᓱᑎᓂᑦ ᐊᑐᑎᓂᖅᓱᓂᑦ ᐊᔪᔨᑎᓇᓪᔨᓱᑎᑦ ᓂᓇᑦᒥᓂᑦ. - ᐅᖃᖅᓂᖅ ᒪᑭᑦᐃᐅᑦ ᑭᒥᑦᔨᐊᒪᖅᑦᓂᑦ ᑭᐱᔨᔪᓂᐅᓚᐅᑦᑐᑦ ᓂᓇᓂᑦ ᐊᐅᑦᓪᓚᑦᔨᓱᑎᑦ ᐊᑐᑎᓂᖅᓱᓂᑦ ᐊᑐᓇᐊᑦᔨᓱᑎᑦ ᓴᓪᖁᑦᖁᒃᓴᑦᒪᑕ ᐊᑐᓇᑦᔨᓱᑎᑦ.
ᖃᒥᑦᔨᓂᖅ ᔨᑐᑦᓪᓕᐅᑎᒋᓚᐅᑦᓂᑦ ᖃᒪᒥᖅᑦᓴᓂᑦ ᐊᑦᑎᓪᓚᓂᖅᓄᑦ ᑐᓴᕐᓯᓂᖅᓱᓂ ᐃᓐᖓᖅᓴᓚᓂᖅ ᓴᓇᔨᓚᐅᓂᖅᓱᓂ ᐃᓕᓴᐃᓚᓂᖅᓱᓂ ᐊᓯᔪᓚᐅᓂᖅᓱᓂ ᐃᓕᓴᐃᓚᓂᖅᓱᓂ ᐊᓯᔪᓚᐅᓂᖅᓱᓂ ᐊᑐᓇᑦᔨᓱᑎᑦ

ᐱᓇᓯᐊᖅᑕᐅᔪᑦ 2007-2008-ᒥ

ᐃᓕᖓᒪ 23 JBNQA-ᒥ: ᐋᖅᑭᒥᐊᓇᓂᖅ ᐃᓂᓪᓚᓂ ᐃᓕᐅᑎᑦᓯᔪᔨᑎᓪᓕᐊᓇᒪᔪᓂᖅ

ᓴᓴᑏᑦ 1 ᐊᖏᓗ 2 ᐃᓕᖓᓂ 23-ᒥ JBNQA ᐃᓗᐊᓂ ᓴᓴᔨᑕᐅᔪᑦ ᖃᓄᐃᑦᑐᐃᑦ ᐱᑦᓪᓕᐊᔨᑎᓂᖅ ᐱᓇᓯᐊᓂᑏᑦ 55° ᖃᓄᓪᓚ ᑐᙵᓇᓯᑎᓂ ᐊᑐᓇᐊᖃᖅᑎᓂᓂᖅ ᐅᑭᓪᓚᑦᓂᖅ ᖃᓄᖅᐅᖅᖁᓪᓕᐊᓂᖅ ᐊᐱᑎᒥᓂ ᐊᖏᓗ ᐃᓄᓂᖅ ᓯᑦᙳᔨᑏᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅ ᖃᓄᖅᐅᖅᖁᓪᓕᐊᓂᖅ ᐊᐱᑎᒥᓂ ᖃᐅᔨᓴᓇᓕᖅᑎᑦᑎᓂᖅ. JBNQA ᐊᖏᑦᖢᑎᒃᑑᓂᐅᑦ ᐃᓗᐊᓂ ᐃᓄᓪᓚᓪᓕᐊᓇᓕᖅᑎᓗᒍ ᒐᓐᓇᐊ ᓴᓴᑏᑦ ᐋᖅᑭᒥᐊᓇᓂᖅ ᐊᐱᑎᒥᓂ ᐊᖏᓗ ᐃᓄᓂᖅ

ᐱᒪᓇᐢᑯᑎᓯᑦ ᒪᑭᐢᓯᒋᐊᖅᑲᓐᒥᑦ ᖃᑭᒪᓯᓂᐅᓂᑦ ᓴᓇᓂᐅᓂ ᐊᐅᓪᓚᓯᓂᐅᑦ ᑕᔪᑕᑭᒪᔨᑎᑎᖅᓴᓂᐅᓂ ᑕᒪᓂ ᓂᓪᒥ. ᑎᓕᓯᔨᔪᑎᓂᖅᑲᑎᒪᔨᓄᑎᔪ 357-2002 ᓂᓪᐱᐢᒥᑦ ᐃᓪᔨᐅᒪᑎᑦᓯᔭᐊᑐᖅᓴᓂ, ᑭᓪᐅᖅᓴᓂ ᑕᒪᑐᔪᖅ ᐱᕆᖅᓴᑎᓚᔪ, ᐅᑭᐅᖅᓴᓂ ᐊᐅᓪᓚᓯᓂᐅᑦ ᐅᓂᓪᒥᑦ ᐱᐅᓯᐊᓚᔪᓂᓚᓐ ᖃᐢᑲᓂᖅᑕᒪᑦ ᐱᒪᓇᐢᑯᑎᓯᑦ ᓴᓇᓂᐅᓂ ᐊᐅᓪᓚᓯᓂᐅᑦᓯᔭᐊᑐᖅᓴᓂ ᐅᓂᓪᒥᑦ ᑭᓇᐅᔪᖅ KRGᐊᑦ ᐅᑭᐅᖅᓴᓂᐅᑦᓐ ᓂᓪᒥᑦ ᑭᓇᐅᔪᖅᑲᓐᒥᑦ ᐱᐅᓯᐊᓚᔪᓂᓚᓐ ᐱᓕᕆᔨᓂᐅᑦ ᐱᓕᕆᔨᓂᐅᑦ ᐊᓯᓐᓇᔭᐅᓂᖅᑲᓐᓂᐅᑦ ᐱᒪᓇᐢᑯᑎᓯᑦ ᓴᓇᓂᐅᓂ ᐊᐅᓪᓚᓯᓂᐅᑦᓯᔭᐊᑐᖅᓴᓂ ᐊᓯᓐᓇᔭᐅᓂᖅᑲᓐᓂᐅᑦ ᐊᓯᓐᓇᔭᐅᓂᖅᑲᓐᓂᐅᑦᓐ ᓂᓪᒥᑦ ᐊᓯᓐᓇᔭᐅᓂᖅᑲᓐᓂᐅᑦᓐ

ርፆ፫ሥ ለልᖅᑲᓂᖅᓯᒪᓂᖅ ᖃᐅᔨᓴᐅᑎᓂᖅ ᐅძᓂᖅᓱᒃ; ᐊᑐᓇᖅᑕᒡᓗᑦᓴᒡᓂᐅᕐᓂᖅ Δᖅᖃᑲძᓂᖅ ᑭᑭᐊᓂᖅ ᐊᑦᒪᓗ Δᓕᒪᓇᖅᑐᑎᓂᖅ ᐊᑐᖅᖢᓂძᓂᖅ ᓇᓇᐅᑦ Δᓗᐊᓂ (2004), Γᑦᓴᐅᓯᑎᑦ 175,000 litres᙮ᓂᖅ ᐊᑐᖅᓯᒪᔪᓂᖅ ᐅᖅᓯᑭᑎᓂᖅ ᓄᐊᖅᓯᒪᔪᓕᒃ ᓇᓇᐅᑦ ᐊᑦᒪᓗ ርᒪᑦძᐊ ᐅᓗᓇᐊᓇᖅᑐᐃᓯᓂᖅ ᐊᑕᑎᑭᑦ. ᑎᑎᐅᔪᖅ PESCA Environnement, ᓴᓇᓕᐅᔪᔪᑦ ᖃᐅᔨᓴᐅᑎᐃᓇᓂᖅᓴᒃ, ᐊᑐᖅᓯᒪᔪᑦ ᐅᖅᓯᑭᑎᑦ ᐊᐅᓪᓚᑎᐅᓂᖅᑎᑦ ᓯᓚᐅᒪᐅᑦᖃᖅᓴᓂᖅᓴᒃ ᓄᓇᓕᒪᓂᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᑭᐊᓂᖅᑎᑦ ᐃᐅᑦᓂᐊᓂᖅ ᑐᓴᐅᒪᔪᓂᖅᓴᒃ ᐊᐅᓪᓚᑎᐅᓂᖅᓴᒃ ᑐᑭᓯᐊᓂᖅᓴᒃ ᐃᓕᓴᐅᔪᓂᖅᓴᒃ ᐊᑐᖅᓯᒪᔪᓂᖅᓴᒃ ᐃᓕᓴᐅᔪᓂᖅᓴᒃ ᐊᑐᖅᓯᒪ

PESCA Environnement ᑯᓂ KRG ᐱᒍᑦᑕᓯᒃ. ᖃᐅᑦᓴᕐᓂᐊᕐᓂᖅ ᑲᓇᑕᒥ ᐱᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᓄᓇᕗᒻᒥᐅᓂᖅ ᓴᓇᔨᓂᖅ ᐊᑐᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐊᑐᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᑲᓇᑕᒥ ᐊᑐᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᐊᑐᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᓄᓇᕗᑦ

ᓇᓱᑐᐃᓵ

ᑲᖏᐅᓂᖅ 23.5.34 JBNQA-ᒥ ᑲᖏᑐᑦᓴ "ᐱᓇᓱᐊᓵ ᓄᓇᓂ ᐊᑦᒪᓗ ᓇᓱᑐᐃᓂ (ᒋᑦᑯᐊ MRNF-ᖏᒍᑐᑐᑦ ᑲᑦᓗᒥ) ᐊᑐᐃᓵᓄᑦᓂᓕᓂ ᐊᑕᓪᓚᓂᓂ ᐊᑐᑐᓗᒍᓂᖅ ᑐᓴᓄᑎᓂᖅᓂ ᐊᑐᑐᓗᒥᓂ ᐊᒋᓂᓂ ᓇᓱᑐᐃᓂᓂᑦᓂ ᐊᑦᒪᓗ ᓇᓱᑐᐃᓂᓂᑦᓂ ᐱᓇᓱᓂᓂᓂᓂ ᑕᓪᓕᖅᑐᓂᓂᑦᓂ ᐊᑐᑐᓗᒍᓂᖅᓂ ᑐᓴᓄᑎᓂᖅᓂ ᐊᓯᒪᓕᑦᑎᓂ ᑲᑎᒪᓂᖅᓄᑦ ᐊᑐᑐᓗᒍᓂᖅᓂ ᐊᓯᒪᓕᑦᑎᓂ ᑲᑎᒪᓂᖅᓄᑦ ᐊᑐᑐᓗᒍᓂᖅᓂ ᐊᑐᑐᓗᒍᓂᖅᓂ ᐊᑐᑐᓗᒍᓂᖅᓂ

ᐊᑦᑐᐊᕆᕐᓂᓄᑦ ᒪᓕᒪᓂᖏᓚᒍᑎᐊᑦᑐᓄᑦ, ᖃᓄᐃᓕᖅᓯᒪᔨᑎᒃᑐᑦ ᐅᖃᖅᑎᑦ, KEACᐅᑦ ᑐᕌᒐᕐᑎᑦ ᑲᑎᒪᔨᓂᖅᓯᒪᔪᖅ ᑎᑎᖅᑕᕐᓂᖅ ᑭᓯᐊᓂ ᓄᓇᕗᒻᒥᐅᑦ JBNQAᑦ ᐃᓚᖓᔪᖅᑎᑦ. ᐊᑎᓕᐅᖅᑕᐃᓕᐅᕐᓂᒪᔪᖅ 1975ᒥ ᑕᓯᐊ JBNQA ᐊᕐᕌᒍᑎᓂᕐᓂᑦ 25 ᐊᖏᔪᐃᐃᑦ ᐅᖃᖅᑎᓯᓄ ᐱᓕᕐᓂᐊᑎᑦᑎᓂᒪᓕᒐᑦ. ᒪᑭᑦᑐᖅ ᐱᓕᕐᓂᐊᑎᑦᑎᓂᒪᓕᒐᑦ ᓄᓇᕗᑦ. KEACᐅᑦ ᖃᐅᔨᓴᓂᐊᕐᓂᖅ ᐊᑐᖅᑐᑦ ᐊᑐᕐᓂᖅᑐᑦ ᐃᓚᖓᔪᖅᑎᑦ ᐊᑐᕐᓂᖅᑐᑦ ᐃᓄᐃᑦ ᑲᑎᒪᔨᓂᖅᑐᑦ ᐊᑐᕐᓂᖅᑐᑦ ᐃᓄᐃ

ᐃᓕᒥᐊᖃᓂᒃᑲᓂᕐᒥᐅᑦ ᓴᓇᓂᒪᓇᓂᖅ ᑲᒪᓇᓂᖅ ᐅᒪᓇᖅᓯᓐᓂᖅᑐᑦ ᐊᑐᓂᓯᒪᓂᖅᑐᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᑐᓚᐅᖅᓯᓂᖅᑐᑦ ᐊᑐᓂᖃᒪᓇᓂᖅ ᐅᓂᖃᓂᖅ, ᐅᓂᖃᑎᒃ ᐅᓂᖏᓐᓂᖅᑐᑦ ᐃᒪᓐᓇᓂᖅ ᐅᖃᓪᓚᖅᑐᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᑐᓂᖃᒪᓇᓂᖅ ᓴᓂᓕᒃᑯᓂᖅᓯᓂᖅ. ᒐᓂᖃᒪ ᒪᓕᒐᓂᖅ ᐊᒋᔪᓂᖅ, ᐅᓂᖃᑎᒃ ᐊᑦᒪᓗ ᓴᓂᓕᒃᑯᓂᖅ ᓴᓇᓕᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᓂᐅᓂᖃᑎᒃ ᓄᐃᑦᓯᓂᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᑐᓚᐅᖅᓯᓂᖅᑐᑦ ᓴᓇᓕᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᑐᓂᖃᒪᓇᓂᖅ ᐱᒍᓐᓇᐅᑎᓂᖅ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅᑐᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᑐᓂᖃᒪᓇᓂᖅ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅᑐᑦ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᑐᓚᐅᖅᓯᓂᖅᑐᑦ ᓴᓇᓕᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᑐᓂᖃᒪᓇᓂᖅ ᓴᓂᓕᒃᑯᓂᖅᓯᓂᖅ. ᒐᓂᖃᒪ ᒪᓕᒐᓂᖅ ᐊᒋᔪᓂᖅ, ᐅᓂᖃᑎᒃ ᐊᑦᒪᓗ ᓴᓂᓕᒃᑯᓂᖅ ᓴᓇᓕᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᑐᓂᖃᒪᓇᓂᖅ ᓴᓂᓕᒃᑯᓂᖅᓯᓂᖅ. ᐊᑐᓂᖃᒪᓇᓂᖅ ᐱᒍᓐᓇᐅᑎᓂᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᑐᓂᖃᒪᓇᓂᖅ ᓴᓇᓕᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᑐᓚᐅᖅᓯᓂᖅᑐᑦ ᓴᓇᓕᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᐊᑐᓂᖃᒪᓇᓂᖅ ᓴᓂᓕᒃᑯᓂᖅᓯᓂᖅ. ᐊᑐᓂᖃᒪᓇᓂᖅ ᐱᒍᓐᓇᐅᑎᓂ

KEAC-ᓄᑦ ᓂᓪ ᐃᓘᐱᓴᖏᓐᓇᑐᑦ ᒎᓂᒪ ᒪᓪᓯᒪᐅᑦ ᐊᑐᓴᖏᓐᓇᑐᓂᓕᒫᑦ ᓄᓇᒪᐅᑦ ᐃᓗᐊᓄ ᐊᓪᓚᒪᓗ ᖃᓄᖅ ᐃᓪᓚᓪᓇᒥᑦ ᐋᔪᓂᓴᐅᓂᒥᑦ ᓂᓪᓴᓂᐅᑎᓄᑦ ᓄᓇᓪᑦ ᓴᓂᓄᐃᒪᖏᓐᓂᑦ.

ᒪᓪᓚᖅ ᐱᓂᔨᑎᓪᑦ ᐊᐅᓪᓚᐅᑎᓪᓗᑦ ᐃᔅᓕᖏᓴᒍᑦ ᐊᑐᓂᓕᖏᓐᓂᑦ ᐃᓪᓚᖅᓂᑦ ᐃᓪᓚᖅᑐᑎ ᐊᑦᑕᓇᑐᑎ ᐊᐅᓪᓚᐅᑎᓪᓗᑎ

2004-ᒥ KEAC-ᓄᑦ ᖃᑎᖓᑭᓚᐅᔨᔨᑦ ᐊᖏᓄᐃᑦ ᓴᓇᔨᐅᓂᖓᓪᓚᑦ ᐱᓇᓱᐊᑦᓴᖓᓂᑦ ᑐᕆᕐᑕᐅᒪᔭᕐᑐᑎᓄᑦ ᓄᓇᓕᒻᒥᓂᖓᓪᓚᐅᑎᓪᓗᑦ ᐅᓂᐊᓕᖏᓐᓂᑦ ᐃᓚᐅᓄ. ᑌᒥᑐᑎᓂ ᐱᓇᓱᐊᑦᓂᑦ ᐅᓂᒥᐅᑎᓪᓗᒍ ᒪᓪᓚᓕᐅᔭᓕᖏᓐᓂᑦ ᐃᓚᐅᓄ ᐅᓂᒥᐅᑎᓪᓗᒍ ᐊᑐᓂᓕᖏᓐᓂᑦ ᐃᓚᐅᓄ. ᐃᓕᓴᐅᔪᖅ, ᓂᑦᑐᐊᐱᓂ ᑭᓯᐅᓂ ᐅᓇᖅᑐᑦᑕᖓᓇᖅᓚᖅ ᓇᓪᑦᑐᓗᓂᑦ ᐱᖓᔪᖅᓚᓂ ᑕᒪᑐᓇᖅᓚᖅ, ᐃᓕᒥᔨᓪᓚᑦ ᐊᖏᓄᐃᑦ ᐱᓇᓱᐊᑦᓴᖓᓂᑦᓂ ᐱᐊᑎᓪᓚᖅᑐᑎᓄᑦ ᓄᓇᓕᒻᒥᓂᖓᓪᓚᐅᑎᓪᓗᑦ ᐊᐅᓪᓚᐅᑎᓪᓗᑎ ᐊᑦᑎᔪᑦ ᐃᓅᓪᓴᐊᓂᖓᓪᓚᖅ ᐊᐅᓪᓚᐅᑎᓪᓗᑎ (ᓄᓇᓪᑦ ᖃᐅᔨᓴᖅᑎᑦᑎᓂᖓᓪᓚᖅ, ᐊᐅᓪᓚᐅᑎᓪᓗᑎ ᐃᓚᐅᓄ, ᐊᓯᖏᓪᓕᓪ). KEAC-ᓄᑦ ᖃᑎᖓᑭᓚᐅᔨᔨᑎᓪᓗᑦ ᐃᔅᓕᖏᓴᒍᑦ ᒪᓪᓚᓕᐅᔭᓕᖏᓐᓂᑦ ᐊᐅᓪᓚᐅᑎᓪᓗᑎ ᐃᓚᐅᓄ

ᐅᖃᐱᑎᖏᑦᓂ ᐊᑕᐅᓯᒍᓂᑦ ᓄᓇᕗᑦᐸᒥ ᐅᖃᐅᔨᑎᑦᓴᓂ ᐊᑦᑕᓂᒪᔨᑎᒍᑦ ᓄᐃᑦᓯᑎᓪᓗᒍ ᐃᓄᐃᑦ ᐃᓯᒪᖏᓂ ᓯᑐᐳᑎᑕᒫᒪᕗᑦ ᐱᑦᓯᑎᒥᓗᓂᑦ CCME-ᓂᑦ ᓯᔾᔪᓂᑕᐅᑦᓯᒪᑎᑎᖏᓚᓂ ᓄᓇᓕᖏᑦᓂ. KEAC-ᓂᑦ ᑭᖑᔪᓂᖏᓚᓂ ᐊᑦᑕᓚᑕᐅᔨᒥᔪᑦ ᓴᔾᔨᒥᔪᑎᑎᒥᓂᖅ ᑕᒪᓐᓇᖅᑐᑎᑦ ᐊᑐᓚᓂ ᖃᐅᔨᓴᓕᖅᑐᑦ ᐊᑦᓚᓂ ᖃᐅᔨᓴᓕᖅᑐᑎᑦᓂᖅ ᐅᖃᐅᔨᑎᑦᓴᓂᑦ ᐊᑦᑕᓯᒪᔨᑎᑎᒥᓂᖅ.

ᐃᐱᕐᑦᑕᐅᓂᒍᐃᑦ ᐅᓴᖃᓂᐅᕐᖏᑦᓴᓂᖅ ᖃᑭᓂᖃᕐᑎᑦ ᓄᓇᕆᓂᖅᓯᒪᓂᖅ

2007-ᖏᔪᑎᑦᓗᔪ, ᐊᑐᕐᓯᑎᓂ ᑲᖏᔪᒍᖃᔪᑎᑦ ᐊᑦᓚᓂ ᒪᒥᕐᔪᑎᑦ ᐃᐱᓗᓄᓇᓂᓂᒍᓂᖅ ᐅᓴᖃᓂᐅᕐᖏᑦᓴᓂᖅ ᖃᑭᓂᖃᕐᑎᑦ ᓄᓇᕆᓂᖅᓯᒪᓂᖅ ᐱᓇᓱᑎᑎᓂᖅ, KRG-ᓂᑦ ᑲᔪᓯᑕᐅᔨᔪᑦ ᓇᓴᓂᕐᒥᖅ ᐊᑦᓚᓂ ᑲᖏᔪᒍᖃᔪᑎᑦᓯᑲᓕᕐᒥᑦ ᐃᐱᓗᓄᓇᓂᓂᒍᓂᖅ ᐅᓴᖃᓂᐅᕐᖏᑦᓴᓂᖅ ᖃᑭᓂᖃᕐᑎᑦ ᓄᓇᕆᓂᖅᓯᒪᓂᖅ ᓄᓇᕗᑦᐸᒥ ᐅᓴᖃᓂᐅᕐᖏᑦᓴᓂᖅ ᐱᑦᓚᓂᓕᕆᓂᖅᓯᒪᓂᖅ ᓇᓗᓂᑦᑕᐅᔨᔪᑦ 2001-2002-ᒥ ᖃᑲᐅᔨᓴᑎᑎᓂᖅᓯᓗᓂ ᐊᑦᓯᑕᐅᓕᐅᔨᔪᓗᓂ KRG-ᓂᑦ ᐊᑦᓚᓂ ᒪᑭᐅᐃᓂᖅᓂᑦ. ᖃᓕᑎᑦᓯᒪᔨᔪᑦ ᐊᑦᑐᐊᓯᒪᔨᔪᑦ ᐱᓇᓱᑎᑎᐃᓂᖅᓯᒪᓂᖅ ᐅᓂᓴᐃᓂᖅ KRG-ᓂᖅ ᓄᐃᑦᑕᓕᐅᔨᔪᑦ KEAC-ᓂᓄᓂᑦ ᖃᑎᖃᑦᓴᐅᑕᐅᓂᐊᖃᑦᓯᒪᓕᒫᑦ.

KEAC-ᓂᑦ ᑲᔪᓯᖏᓕᓴᑦ ᖃᒪᓂᑦᓗ ᐱᓇᓱᓂᒪᓕᒃᓂᖅ ᐊᑦᑐᐊᔪᓂᖅ ᓇᓗᓂᖅᓂᕐᒪᑦ ᐊᑦᓚᓂ ᐱᐅᓯᒪᔨᓇᓂᓂᖅᓯᒪᓂᑦ ᐃᐱᓗᓄᓇᓂᑕᐅᓂᐊᖃᑦᓯᒪᓕᒫᑦ ᐅᓴᖃᓂᐅᕐᖏᑦᓴᓂᖅ ᐊᑦᑐᐊᓂᐅᕐᖏᑦᓴᓂᖅ ᑕᒥᓂ ᓄᓇᕗᑦ.

ᐅᓴᖃᓂᐅᕐᖏᑦᓴᓂᖅ ᖃᑭᓂᖃᕐᑎᑦ ᓄᓇᕆᓂᖅᓯᒪᓕᒫᑦ

ᐅᓴᖃᓂᐅᕐᖏᑦᓴᓂᖅ ᖃᑭᓂᖃᕐᑎᑦ ᓄᓇᕗᑦ, ᐊᑐᕐᓂᖃᑦᓴᓂᖅ ᖃᑭᓂᖃᕐᑎᑦ ᑕᒥᓂ ᓄᓇᕗᑦ. ᐊᑐᕐᓂᖃᑦᓴᓂᖅ ᖃᑭᓂᖃᕐᑎᑦ ᐃᓄᐃᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᖅᓯᒪᓂᖅ ᐃᓕᓴᕐᑕᐅᔨᔪᑦ ᐱᓕᕐᓂᑦᑕᐅᓂᐊᖃᑦᓯᒪᓕᒫᑦ ᐃᓄᐃᑦ ᐅᐱᐅᓯᖏᓐᓂᖅᓯᒪᓂᖅ ᐊᑦᑐᐊᓂᐅᕐᖏᑦᓴᓂᖅ ᐊᑦᓚᓂ ᖃᑭᓂᖃᕐᑎ

ᐊᐱᖁᑎᐱᓂᖅᓯᒃ ᐱᑭᐊᓗᒥ 2004-ᖃᓄᑦᓯᒍ. ᓄᐃᖁᔭᒍᑦᓴᓂ ᓯᓚᑦ ᐊᓯᖁᔨᑦᓭᐊᓂᖅᓯᒪᓕ ᓯᖏᓐᓂᒪᓕᖅᓯᓂᖅᓂᖅᓴᓂᓂᖅ ᐊᖏᖁᑎᓂᖅ ᐊᑐᖁᑎᓂᖅᓂᖅᓂᖅ ᓇᐅᒃᐱᐱᓂᖅ. ᐊᑐᐃᓐᓇᓯᔪᓐᓇᓂᐅᑦᓭ ᑐᑭᐊᔪᑦ ᐃᓄᐃᑦ ᓄᓇᖃᓂ. Pᓯᐊᓂ, ᓯᓄᑦ ᖃᓄᐃᓂᓂᖅᓴᓂ ᐊᑦᒪᓗ ᓯᓚᑦ ᖃᓄᐃᓂᓂᖅᓴᓂ ᓯᑐᓂᐊᑐᖅᓴᓂᖅᓴᓂ ᓯᑐᓂᐊᑐᖅᓴᓂᖅᓴᓂ, ᑐᖏᑦᑎᐅᓴᖅ ᒪᑐᐊᖅᓯᒪᔪᑦ ᖃᓄᐃᓂᓂᖅᓴᓂᖅ ᓯᑐᓂᐊᑐᖅᓴᓂᖅᓴᓂ ᓯᑐᓂᐊᑐᖅᓴᓂᖅᓴᓂ KEAC-ᓄᓇᑦ ᐱᑎᐊᓕᐅᖏᓐᓂᒪᓕᑦ ᑌᒪᓐᓂᒪᑦ, ᐃᓕᓴᕐᓂᔨᖅ ᐱᓕᑎᑎᑦᓯᓂᖅᓯᔪᑦ ᖃᓄᐃᓂᓂᖅᓴᓂᖅ ᐊᑦᒪᓗ ᓯᓚᑦ ᖃᓄᐃᓂᓂᖅᓴᓂᖅ ᐊᖏᖁᑎ

ᑭᓇᐅᔭᓕᕆᓂᐅᑎᓂᒃ ᐅᖃᐅᓯᑎᑦ
ᐅᓇᓕ 1, 2007-ᒥᑦ ᐃᑦᕆ 31, 2008-ᒧᑦ

ᐃᑎᖃᑦ ($)		
ᐊᒥᐊᓂᐃᓕᓂᒃ (ᓄᐊᓕᒐᖃᑦ ᐊᑐᕐᕕᓕᐊᖃᓂᐅᔪᐃᐸᑦ ᐊᓪᓚᓗ ᐊᑐᕐᕕᓕᓐᓇᒥᓂᒃ ᐊᖃᕐᓯᓂ ᓯᑐᒥᓂᐅ)		91 157
ᑲᑕᒪᓂᓕᒃ ᑐᓂᖅᓯᓇᖃᑦ		200 000
ᐊᓯᕐᒥᑦ ᐃᑲᔪᓯᔨᑎᑦ – ᐱᓇᓯᐊᖃᕆᔨᓴᒪᔪᑦ		26 000
ᐊᓯᐊᔨᑦ ᐃᑎᑦᑐᑦ		1 894
	ᐃᑎᑦᑐᑦ ᑲᑎᒃᓂᕐᒥᑦ	319 051
ᐊᑐᑦᑐᑦ ($)		
ᐊᐅᓪᔨᔨᑎᓄᑦ, ᐊᒃᓪᓚᕆᔨᑦ ᐊᓪᓚᓗ ᑭᓇᐅᔭᕆᐸᑎᓪᓗᓂᒪᓄᑦ		
ᑭᓇᐅᑦᓴᕆᑦ ᐊᓪᓚᓗ ᐱᓇᓯᓯᑎᑦ ᐱᓯᒃᓪᓕᔨᓂᐊᓂᐅᔭᖏᑦ		60 727
ᖃᑐᑦᖏᑐᑐᑐᑦ ᐊᓪᓚᓗ ᑭᓇᐅᓴᓂᐊᐅᑦ ᐊᑭᓐᓂᕐᔨᑎᑐᖏᑦ		1 005
ᐊᑭᓐᑦᓴᓐᐅᓪᓚᕆᔨᑎᓂᑦ ᐊᓪᓚᓗ ᖃᑐᑦᖏᑐᐊᖏᑦ		1 934
ᐊᑦᑕᑐᓂᑎᑦ		4 296
ᐃᒃᓗᒥᓵ ᐊᑦᑕᑐᓂᑎᑦ		27 514
ᐊᒃᓪᓂᓵ ᒥᓇᑭᐅᑎᑦᔨᑎᓂᑎᑦ ᐊᓪᓚᓗ ᖁᖓᓪᑦᑕᐅᑎᖏᑦ		7 866
ᔨᓂᑦᓴᔭᑦ ᐊᓪᓚᓗ ᐊᒃᓪᓕᐅᓐᑦ ᐱᔪᓂᑎᖏᑦ		3 033
ᑐᓴᐅᓇᓴᑎᔨᑎᓂᑦ		0
ᐱᓇᐅᔭᓕᕆᓂᐅᑎᓂᒃ ᐱᔪᑦᔩᐅᓂᖅ		6 085
ᐃᔨᓪᑦᓴᓕᐅᑎᖖᑦᓂᓂᓂ ᐱᔪᑦᔩᐅᓂᖅ		8 637
ᐅᖁᓕᒥᐅᑎᓂᒃ		5 568
ᐊᓯᖏᑦ		2 537
	ᑕᑯᓂᐊ ᑲᑎᒃᓂᕐᒥᑦ	129 202
ᐊᑦᕿᔪᑕᒡᒐᑦ ᑲᑎᓂᓪᒪᓇᓪᓚᔪᑦ ᑭᓇᐅᔭᑦᑐᐃᑎᑦ		
KEAC - KRG-ᓂᑦ ᐃᓕᐅᔨᔭᓂᑎᖏᑎᑕ ᑭᓇᐅᔭᑦᑐᑎᖏᑦ		30 817
COFEX-ᐅᑭᐅᑦᑕᑐᒥ-ᐳᔅ(-ᓂᓗ ᐃᓕᐅᔨᔭᓂᑎᖏᑎᑕ ᑭᓇᐅᔭᑦᑐᑎᖏᑦ		7 380
ᐃᖏᑦᕿᔪᑎᓂᒃ ᓯᓂᑦᑕᐅᑎᓂᓪᓗ		8 970
ᐅᑦᑲᐱᔪᑦᑎᓂᓯᔪᑦ		19 585
ᐊᑦᕿᖏᔪᑕᒡᒐᑦ ᑐᓴᑎᓂᓯᐅᑎᑦ		7 439
	ᑕᑯᓂᐊ ᑲᑎᒃᓂᕐᒥᑦ	74 191
ᐱᓇᓯᐊᖃᑦᑕᐅᔨᑦ		
ᐃᒪᖅᐅᑎᓂᓪ ᓴᓗᓪᓴᐃᓂᓪ ᓄᓇᕗᑦ – ᐅᑦᑐᕕᐅᑎᒥᓪ ᖁᐅᔨᔪᓴᓂᖖᑦ		26 000
	ᑕᑯᓂᐊ ᑲᑎᒃᓂᕐᒥᑦ	26 000
ᐊᑭᑭᓕᒥᐊᑦᑎᑦ ᑲᑦᑕᕐᑐᓄᑦ ᐱᓯᒪᓄᑦ		1 210
	ᐃᓗᐊᓂᓪ ᐊᑐᖅᑐᐃᓐᓂᑦ	230 603

* ᑕᑦᒪᓯᒪᔨᔨᓯᐅᑎᑦ ᑐᓴᑎᓂᓯᐅᑎᓂᖏᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᓯᑦᑕᐅᒪᔨᑦ Pratte, Bélanger ᓇᓗᓴᑦᓂᑕᕐᒥᓐᓄᑦ ᑭᓇᐅᔭᓕᕆᓂᐅᓯᓄᑦ, ᑕᓂᒥᐊᖏᑕᐅᔪᓐᓇᑐᑦ KEAC-ᓂᑦ ᐊᒃᓕᓚᖏᓕᓂ.

Table des matières

Liste des sigles 32

Mot du président 33

Mandat 35

Composition 36

Secrétariat 38

- Logo 38
- Site Web 39

Réunions 40

Communications 41

Orientations, objectifs et réalisations 42

Activités 2007-2008

- Chapitre 23 de la CBJNQ : révision des modalités de participation publique et des annexes 1 et 2 46
- Eau potable 46
- Gestion des matières résiduelles et recyclage 46
  - *Contenants consignés* 47
  - *Pneus hors d'usage* 47
  - *Huiles usagées* 47
  - *Déchets dangereux* 48
  - *Tri dans les dépôts en milieu nordique* 48
- Production et conservation d'énergie 49
- Aires protégées et diversité biologique 49
- Forêt 49
- Développement durable 50
- Développement d'infrastructures routières au Nunavik 51
- Communication et information 51
- Lois, règlements, ententes, plans, politiques et stratégies 51
  - *Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés* 51
  - *Règlement sur les halocarbures* 52
  - *Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles* 52
  - *Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales du CCME* 53
- Sites d'exploration minière abandonnés 53
- Exploration minière au Nunavik 54
- Changements climatiques 54
- Projets environnementaux 54
- Secrétariat 55
  - *Budget* 55
  - *Membres* 55

États financiers 56

Liste des sigles

AMR.....Ministère des Affaires municipales et des Régions
ARK.....Administration régionale Kativik
CBJNQ.....Convention de la Baie-James et du Nord québécois
CCCPP.....Comité conjoint – Chasse, pêche et piégeage
CCEBJ.....Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James
CCEK.....Comité consultatif de l'environnement Kativik
CCME.....Conseil canadien des ministres de l'environnement
CQEK.....Commission de la qualité de l'environnement Kativik
COFEX-N.....Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social
EC.....Environnement Canada
ITK.....Inuit Tapiriit Kanatami
MDDEP.....Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRNF.....Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MTQ.....Transport Québec
POC.....Pêches et Océans Canada

Mot du président

Bordé à l'ouest par la baie d'Hudson et à l'est par les monts Torngat, le Nunavik offre des paysages multiples. Les pessières qui poussent au sud de la région cèdent rapidement la place à la toundra laquelle s'étend jusqu'à sa limite septentrionale. C'est un immense territoire de 507 000 km², représentant 33 % de toute la superficie du Québec. Les quelque 12 000 habitants de la région vivent dans 14 villages situés le long des 2 500 km de littoral que forment la baie d'Ungava, où les plus hautes marées du monde ont été enregistrées, le détroit d'Hudson, dont les courants sont particulièrement forts, et la baie d'Hudson, dont les eaux sont saumâtres. Le Nunavik est sillonné de multiples rivières à saumon et à omble chevalier et parsemé de centaines de lacs. On trouve sur le territoire plusieurs particularités géologiques spectaculaires, dont le cratère des Pingualuit, les cuestas du lac Guillaume-Delisle et le mont d'Iberville qui culmine à 1 652 m d'altitude. Non seulement le territoire abonde-t-il en oiseaux, en animaux et en plantes dans ses écosystèmes arctique et subarctique, mais il comprend aussi les terrains de mise bas d'environ 800 000 caribous. On se sent privilégié de vivre au Nunavik, dans cet environnement unique. Cependant, il faut aussi se préoccuper des changements environnementaux qu'entraîne l'activité humaine, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région.

En 2007-2008, les communautés du Nunavik ont exprimé au CCEK un certain nombre de préoccupations portant notamment sur la qualité de l'eau potable, la gestion des matières résiduelles, les matières dangereuses, les déversements de carburant et la contamination des sols à l'échelle locale. Le Comité a pris diverses mesures en vue de répondre à ces préoccupations. Il a proposé un projet de recherche sur les méthodes de nettoyage des réservoirs d'eau résidentiels, lequel a été entrepris en mars 2008 par l'École Polytechnique de Montréal. Les organismes suivants contribuent financièrement à la réalisation du projet : le Centre pour la santé des Inuits et les changements environnementaux Nasivvik, l'Office municipal d'habitation Kativik et l'ARK.

Sur l'initiative du CCEK, un groupe de travail a été mis sur pied, afin de trouver des solutions au problème que pose la gestion des matières résiduelles au Nunavik. Le groupe de travail est composé de représentants du CCEK, du MDDEP, de RECYC-Québec et de l'ARK. Entre autres mesures qui ont été prises cette année à l'égard des matières résiduelles, il importe de souligner que le Comité a aidé sept communautés à expédier des pneus hors d'usage au sud pour qu'ils y soient recyclés, a aidé le village nordique de Kuujjuaq à accéder à du financement pour lui permettre d'éliminer de son territoire plus de 500 barils contenant des matières dangereuses et a réalisé un projet visant à doter tous les lieux de dépôt de matières résiduelles des villages nordiques de panneaux trilingues pour faciliter le tri des matières dangereuses. Encore une fois cette année, le CCEK, par l'entremise de sa secrétaire exécutive, a participé aux inspections environnementales qu'effectue le MDDEP dans les communautés et en a profité pour fournir de l'expertise technique pratique aux villages nordiques.

À l'échelle régionale, le CCEK a porté cette année son attention sur les mines et les parcs. Depuis 2000, il appuie l'ARK dans les efforts qu'elle déploie à l'égard des sites d'exploration minière abandonnés et y prête son concours. En vertu d'une entente qui a été conclue en 2007-2008, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à l'ARK 4,1 millions de dollars pour qu'elle procède au nettoyage de 18 sites d'exploration minière abandonnés nécessitant des travaux de grande envergure. Des sociétés minières qui ont des activités au Nunavik contribuent aussi financièrement et techniquement au projet. Au cours de l'année, le CCEK a suivi de près le processus d'évaluation environnemental du projet d'exploitation d'une deuxième mine dans les environs de Raglan. La multiplication des infrastructures de transport que peut entraîner un tel projet a particulièrement suscité des préoccupations chez les membres du Comité. D'ailleurs, le CCEK a rédigé un avis sur le développement actuel et futur des infrastructures de transport au Nunavik.

En 2000, le CCEK avait participé aux audiences publiques qui ont mené à l'ouverture officielle du Parc national des Pingualuit en novembre 2007. Ce parc couvre 1 033 km² et contient un cratère météorique exceptionnel sur la péninsule d'Ungava. Cette année, le CCEK a transmis un avis dans le cadre des audiences publiques

qui ont eu lieu sur le projet de parc national Kuururjuaq, lequel a une superficie de 4 274 km² et s'étend de la côte de la baie d'Ungava aux monts Torngat. Enfin, le plan directeur provisoire du projet de parc national des Lacs Guillaume-Delisle et à l'Eau-Claire, lequel a une superficie de 15 540 km² et s'étend à l'intérieur des terres à partir du sud-est de la baie d'Hudson, a été présenté au Comité en mars.

Je profite de l'occasion pour remercier Suzanne Larochelle pour sa précieuse participation en tant que membre du CCEK pendant cinq ans. Suzanne, qui travaillait au ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada a pris sa retraite cette année. Paule Halley et Jean Couture, tous deux membres nommés par le gouvernement du Québec, ont pour leur part continué à donner de leur temps et à se dévouer pour le Comité, et ce, sans rémunération. Je désire aussi souligner l'importante contribution de Gilles H. Tremblay, de Claude Abel et de Sylvie Létourneau aux travaux du Comité. À la fin de l'année, Chantal Leblanc-Bélanger a aussi été nommée membre du CCEK. Encore une fois cette année, j'ai eu l'immense plaisir de travailler avec mes amis Eli Angiyou et David Okpik, desquels je continue d'apprendre beaucoup.

Enfin, le CCEK ne fonctionnerait pas aussi bien sans le dévouement et le dur labeur de sa secrétaire exécutive, Nancy Dea, qui a bien failli y laisser sa peau lors d'une rencontre avec un ours noir cette année près de Tasiujaq.

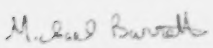

Michael Barrett

Mandat

Le CCEK a été créé en vertu du chapitre 23 de la CBJNQ. Il est régi tant par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) que par la *Loi sur les règlements de revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois* (L.C. 1976-1979, c. 32). Le CCEK est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik auprès des gouvernements responsables. Il est donc l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que de l'ARK et des villages nordiques.

Le CCEK a pour mandat :

- de surveiller le régime de protection de l'environnement et du milieu social mis en place conformément au chapitre 23 de la CBJNQ;
- de conseiller les gouvernements sur des questions d'importance touchant la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social et du régime d'utilisation des terres;
- de veiller à la bonne marche du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social;
- de recommander des modifications ou d'examiner les modifications de tierces parties portant sur le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social;
- de conseiller les gouvernements et l'ARK lorsqu'ils formulent des lois, des règlements ou des politiques concernant l'environnement, le milieu social et l'utilisation des terres, ou lorsqu'ils les modifient;
- de réviser les lois, les règlements, les politiques et les procédures administratives concernant l'environnement, le milieu social et l'utilisation des terres.

Le CCEK peut aussi fournir une assistance technique aux villages nordiques et à l'ARK.

Toutes les décisions et recommandations du CCEK sont communiquées au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada ainsi qu'aux administrations régionale et locales concernées afin qu'ils les étudient et y donnent suite.

Composition

Le CCEK est un organisme tripartite composé de neuf membres qui sont nommés et remplacés à la discrétion des parties. Le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et l'ARK nomment chacun trois membres. Chaque année, la présidence et la vice-présidence sont assumées à tour de rôle par différents membres conformément à l'article 23.5.5 de la CBJNQ.

En juin 2007, le gouvernement du Canada a nommé M. Marc Lafontaine en remplacement de M^me^ Suzanne Larochelle pour siéger au CCEK. M. Lafontaine a ensuite été remplacé par M^me^ Chantal Leblanc-Bélanger en décembre 2007.

En 2007-2008, la composition du CCEK était la suivante :

Président

M. Michael Barrett. Directeur adjoint du Service des ressources renouvelables, de l'environnement et de l'aménagement du territoire de l'ARK, M. Barrett joue depuis une trentaine d'années un rôle actif dans la région. Il compte parmi ses réalisations la mise en œuvre du Programme d'aide aux Inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, la mise en œuvre de dispositions de la CBJNQ relatives à l'environnement et la réalisation de divers programmes de protection de l'environnement. Il a été membre du CCEK depuis ses débuts jusqu'à 1990 et, plus récemment, de 1999 à aujourd'hui.

Vice-président

M. Eli Angiyou. M. Angiyou habite à Akulivik, où il a occupé la fonction de maire de 1998 à 2000. Chasseur et pêcheur passionné, il occupe à l'ARK un poste de technicien en environnement. M. Angiyou a été nommé membre du CCEK par le Comité administratif de l'ARK en 2001.

Membres nommés par l'ARK

M. David Okpik. Chasseur aîné de Quaqtaq, M. Okpik a été et est toujours très actif dans les dossiers locaux et régionaux relatifs à l'environnement. Il est membre de la CQEK depuis 1980 et a été membre du Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social pour le territoire situé au nord du 55^e^ parallèle de 1997 à 2000. M. Okpik a été nommé membre du CCEK par le Comité administratif de l'ARK en 2000.

Membres nommés par le gouvernement du Québec

M. Jean Couture. Avocat et membre du Barreau du Québec depuis 1982, M. Couture a été conseiller à la Direction des affaires intergouvernementales du ministère de l'Environnement du Québec. Il a également travaillé dans les domaines du droit autochtone et des relations avec les Autochtones. Nommé par le gouvernement du Québec, il est membre du CCEK depuis 2001.

M^me^ Paule Halley. Docteure en droit, avocate et professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval, M^me^ Halley est également titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement. Elle a été nommée membre du CCEK par le gouvernement du Québec en 1999.

M^me^ Sylvie Létourneau. Biologiste qui détient un certificat en coopération internationale et une maîtrise en sciences de l'environnement, M^me^ Létourneau possède plusieurs expériences de travail au Canada et à l'étranger. Elle est actuellement chargée de projet à la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Elle a été nommée membre du CCEK en 2006.

Membres nommés par le gouvernement du Canada

M. Claude Abel. Titulaire d'un baccalauréat en sciences avec spécialisation en géologie, il est depuis 1995 analyste de projets communautaires des Programmes intégrés sur les écosystèmes et la mobilisation du public d'EC. En tant qu'ancien employé du Service météorologique du Canada, il a habité pendant quatre ans dans plusieurs villages du Nunavik. Nommé par le gouvernement du Canada, il est membre du CCEK depuis 1997.

M. Marc Lafontaine. Titulaire d'un baccalauréat en Administration des affaires de l'Université du Québec en Outaouais, M. Lafontaine a occupé au cours de sa carrière, différentes fonctions au Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada et a eu l'occasion de diriger et d'élaborer des programmes en vertu *la Loi sur les Indiens*. Nommé par le gouvernement du Canada, il a été membre du CCEK de juin à décembre 2007.

M^me^ Suzanne Larochelle. Titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'Université Laval et négociatrice principale au Bureau de la mise en œuvre de la CBJNQ d'Affaires indiennes et du Nord Canada, M^me^ Larochelle travaille également à la Direction de la négociation et de la mise en œuvre des ententes. Elle a été nommée membre du CCEK en 2002 et a quitté le Comité en juin 2007.

M^me^ Chantal Leblanc-Bélanger. Titulaire d'un baccalauréat en éducation pour l'enseignement au niveau secondaire, Mme Leblanc-Bélanger travaille à titre de négociatrice au Bureau de la mise en œuvre de la CBJNQ d'Affaires indiennes et du Nord Canada depuis 2002. Affectée à l'équipe de mise en œuvre et des relations elle cumule de nombreuses années d'expérience en tant que membre des autres comités prévus dans la CBJNQ, chapitres 22 et 24. Le gouvernement du Canada a nommé, en décembre 2007, M^me^ Leblanc-Bélanger pour siéger au CCEK.

M. Gilles H. Tremblay. Titulaire d'une maîtrise en océanographie et chimiste de formation, M. Tremblay est présentement directeur intérimaire de la direction des affaires corporatives de Pêches et Océans Canada, région du Québec. Il a travaillé pendant plusieurs années en recherche sur l'environnement marin et sur les contaminants. Il a été nommé membre du CCEK par le gouvernement du Canada en 2002.

Secrétaire exécutive

M^me^ Nancy Dea. Titulaire d'un baccalauréat en sciences avec spécialisation en études environnementales de l'Université Saint Mary's, située à Halifax, en Nouvelle-Écosse, M^me^ Dea s'est établie dans le nord en 2004. Elle est employée à temps plein du CCEK depuis octobre 2005.

Secrétariat

Le siège social du CCEK est situé à Kuujjuaq, au Nunavik. Les coordonnées pour joindre le secrétariat sont les suivantes :

ᑲᑎᕕᐅ ᐊᐸᑎᓂᓇᓂᕐᔪᑦ ᐃᓱᒪᓕᕆᔨᑎᑦ ᑲᑎᒪᔨᖅᐊᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

CCEK / KEAC
C.P. 930, Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0
Tél. : (819) 964-2961 poste 2287
Téléc. : (819) 964-0694
keac-ccek@krg.ca

La secrétaire exécutive gère le registre public des décisions et des documents officiels du CCEK. Elle prépare et assure le suivi des réunions. Elle rédige la correspondance officielle, des mémoires, des avis, le rapport annuel, de même que les procès-verbaux des réunions. Elle s'occupe de la comptabilité quotidienne. Elle exerce une vigie des politiques gouvernementales et des dispositions législatives ou réglementaires qui relèvent du mandat du CCEK. Elle assure la liaison entre les membres du CCEK et entre ces derniers et les divers intervenants régionaux, provinciaux et fédéraux. Elle fournit également de l'assistance technique au président et aux membres et les aide dans la réalisation des tâches qui leur incombent.

Logo

Description du logo du CCEK

Le logo porte au centre, un paysage abstrait représentant l'environnement (la terre, la mer et le ciel), source des traditions du peuple inuit. Des ondulations dans la partie supérieure du cercle suggèrent la présence d'aurores boréales, symbole irréfutable du Nord. De plus, la ligne blanche qui traverse le centre du logo représente la neige et la glace. La partie centrale du logo est entourée par trois formes anthropiques qui se donnent la main, chacune des formes représentant une des trois entités qui composent le CCEK : l'ARK, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. De plus, ces formes humaines soulignent les efforts de tous pour la protection de l'environnement du Nunavik et évoquent l'aspect social des travaux du CCEK. Le bleu rappelle le climat arctique du territoire d'application des travaux du CCEK. Enfin, les couleurs du logo du CCEK rappellent celles du logo de la CBJNQ, entente marquante dans l'histoire du Nunavik et en vertu de laquelle le CCEK a été créé.

Site Web

Le CCEK a maintenant un site Web accessible en anglais, en français et en inuktitut à l'adresse suivante : **www.keac-ccek.ca**.

Le site contient tous les rapports annuels du CCEK ainsi que les procès-verbaux adoptés, les mémoires et avis produits par le Comité et des renseignements à l'égard du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik.

Accueil • Calendrier des activités • Quoi de neuf • Commentaires • Liens • Plan du site • Pour nous joindre

Réunions

Entre le 1er avril 2007 et le 31 mars 2008, le CCEK a tenu quatre réunions, tel qu'il est prescrit dans la CBJNQ. Ces réunions ont eu lieu aux dates et aux endroits suivants :

112e réunion : les 11, 12 et 13 juillet 2007 à Tasiujaq
113e réunion : les 3 et 4 octobre 2007 à Québec
114e réunion : les 14, 15 et 16 janvier 2008 à Kuujjuaq
115e réunion : le 31 mars et le 1er avril 2008 à Québec

Le nombre de membres présents et l'identité des invités sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1
Réunions tenues en 2007–2008 : nombre de membres et invités

112e réunion		**113e réunion**		**114e réunion**		**115e réunion**	
Nbre de membres		Nbre de membres		Nbre de membres		Nbre de membres	
ARK :	3	ARK :	3	ARK :	3	ARK :	2
Canada :	2	Canada :	3	Canada :	2	Canada :	3
Québec :	2	Québec :	3	Québec :	2	Québec :	3
Invités : R. Loiselle, MDDEP		Invités : M. Bérubé, MDDEP M. Dussault, MDDEP M. Comeau, RQ		Invités : C. Fortin, EC P. Mitchell, EC L. Olivier, EC A. Steenkamer, EC S. Kneen, ITK A. Barrieau, ASAI B. Wootton, CF A. Durkalec, CF L. Cliché, FRC M. Grey, SM M. Tremblay, CQEK		Invités : M. Allard, CEN S. Cossette, MDDEP S. St-Georges, MRNF A. Thibault, MDDEP	

Sources : Procès-verbaux adoptés des 112e, 113e, 114e et 115e réunions du CCEK

EC .....Environnement Canada
CQEK.....Commission de la qualité de l'environnement Kativik
SM .....Société Makivik
MDDEP .....Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRNF.....Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
RQ.....RECYC-Québec
ITK .....Inuit Tapiriit Kanatami
ASAI.....Auguste Solutions and Associates Inc.
CF .....Collège Fleming
FRC.....François Rondeau Communication
CEN .....Centre d'études nordiques

Communications

Trois sous-comités ont poursuivi leurs travaux afin d'examiner certaines questions ou assurer le suivi de dossiers jugés prioritaires par le CCEK. Ces sous-comités, qui réunissent au moins un membre de chacune des parties, sont les suivants :

- sous-comité sur les initiatives d'amélioration de l'environnement au Nunavik;
- sous-comité sur la révision du chapitre 23 de la CBJNQ;
- sous-comité administratif.

Par ailleurs, des conférences téléphoniques ont été tenues entre les réunions régulières du CCEK afin d'aborder des dossiers qui exigeaient une solution urgente. Le quorum a été atteint à toutes les conférences téléphoniques.

Le secrétariat du CCEK a entretenu des relations étroites avec l'ARK, la Société Makivik, les villages nordiques, le MDDEP et avec les secrétariats du CCEBJ et du CCCPP. Le CCEK échange avec eux des informations pertinentes et participe à des dossiers conjoints.

Le retour du secrétariat à Kuujjuaq en 2002 a permis au CCEK de jouer un plus grand rôle dans les divers dossiers régionaux. En effet, la secrétaire exécutive a participé à plusieurs conférences, ateliers et réunions organisés au Nunavik. Le CCEK a ainsi été en mesure d'être informé des événements touchant l'environnement et a pu intensifier ses contacts avec les gens de la région.

La secrétaire exécutive a notamment eu l'occasion d'accompagner des représentants du MDDEP lors de la tournée d'inspections environnementales au Nunavik. Elle a ainsi pu affermir la présence du CCEK dans les communautés et mieux faire connaître son rôle. De plus elle a accru ses connaissances en ce qui concerne les inspections environnementales. On a également demandé à la secrétaire exécutive de coordonner plusieurs projets environnementaux et de participer à diverses consultations et réunions au Nunavik dans le cadre de l'Année polaire internationale 2007-2008.

Orientations, objectifs et réalisations

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, le CCEK a poursuivi les grands objectifs contenus dans son Plan d'action et budget quinquennaux (2003-2008). Les réalisations en lien avec ce plan d'action sont résumées dans le tableau 2.

Tableau 2

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	RÉALISATIONS
Augmenter la contribution du CCEK quant à son rôle conseil et de surveillance. Le CCEK formulera des propositions aux gouvernements concernant l'énoncé de lois ou de règlements, ou la mise en place de mesures qu'il jugera utiles ou nécessaires pour la protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik.	Examiner les modifications apportées aux textes législatifs des gouvernements concernant l'environnement nordique en tenant compte des spécificités du Nunavik et, pour ce faire, procéder aux consultations avec le milieu et faire appel à des spécialistes lorsque nécessaire; suite à ses analyses, fournir des avis et des recommandations pertinents aux gouvernements concernés.	Au cours de l'année, le CCEK s'est penché sur les textes législatifs ou administratifs suivants : - *Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés (responsabilité élargie des producteurs);* - *Lignes directrices concernant la gestion des dépôts de déchets dans les municipalités du Nunavik;* - *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale;* - *Répertoire des inventaires portant sur les sites contaminés et les contaminants locaux dans le Nord-du-Québec;* - *Développement des infrastructures routières au Nunavik;* - *Règlement sur les halocarbures;* - *Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales;* - *Réchauffement climatique et d'autres problématiques environnementales au Nunavik;* - *Stratégie de développement durable du Québec;* - *Stratégie minérale du Québec;* - *Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik;* - *Entente de principe sur le nouveau gouvernement régional du Nunavik;* - *Loi sur la marine marchande du Canada;* - *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques;* - *Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik;* - *Stratégie pour le Nord du gouvernement du Canada;* - *Document concernant l'état de la gestion des matières résiduelles dans la province de Québec;* - *Regard neuf sur le patrimoine culturel.*
	Examiner certaines mesures mises en place par les gouvernements concernés relatives à la mise en œuvre ou au contrôle d'activités et émettre les avis et recommandations pertinents se dégageant de l'examen; au besoin, proposer la mise en place de mesures adéquates ou nécessaires. Faire le suivi quant à la réception et aux impacts des avis et recommandations soumis par le CCEK.	
	Faire connaître l'existence et le mandat du CCEK auprès des instances et des responsables gouvernementaux dont la mission et les actions concernent ou ont des répercussions sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik.	- Distribution d'une affiche expliquant le mandat du CCEK et indiquant son adresse; - Entretien et établissement de liens avec les gouvernements du Canada et du Québec, de même qu'avec divers organismes œuvrant au Nunavik (CCCPP, etc.); - Création d'un site Web accessible au public; - Impression de papier, d'enveloppes et de cartes d'affaires portant le logo du CCEK; - Impression et distribution du rapport annuel.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	RÉALISATIONS
Étudier les mécanismes et les processus d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Le CCEK poursuivra son travail auprès des gouvernements responsables, afin d'assurer le respect de la CBJNQ lors de l'élaboration de projets pouvant avoir des impacts sur l'environnement nordique et sur le milieu social.	Intervenir de manière efficace auprès des autorités responsables, afin d'assurer le respect de la CBJNQ et des droits particuliers qu'elle accorde à l'environnement et aux communautés nordiques.	– Projet de révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ (en cours); – Guide sur le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social prévu dans le chapitre 23 de la CBJNQ.
	Faire le bilan de la mise en œuvre du chapitre 23 de la CBJNQ par les autorités responsables.	
	Examiner les cas de chevauchements de régimes d'évaluation des impacts.	– Suivi des mesures prises à la suite de la présentation au Comité permanent sur l'environnement et le développement durable à Ottawa du document intitulé Avis et recommandations du CCEK sur la double procédure fédérale d'évaluation environnementale appliquée au Nunavik.
	Faire le suivi des projets d'infrastructures maritimes au Nunavik, du dossier de la ligne Mid-Canada et de la caractérisation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik.	– L'évolution de ces dossiers a été suivie de près par les membres du CCEK tout au cours de l'année.
	Examiner les projets d'harmonisation proposés par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.	– L'évolution de ce dossier a été suivie par les membres du CCEK tout au cours de l'année.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	RÉALISATIONS
Assurer le lien avec la population du Nunavik et un soutien auprès de l'administration régionale et des municipalités locales par la transmission d'avis et d'aide technique. Le CCEK favorisera une participation plus effective des Inuits ou de leurs représentants à ses travaux, tant à titre de détenteurs de connaissances concrètes et précises des problèmes et des situations portés à l'attention du CCEK, qu'à titre de bénéficiaires privilégiés de son expertise et de ses interventions visant la protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik.	Définir une politique de relations (échange d'informations, consultation, etc.) avec les instances gouvernementales locales et régionales du Nunavik, notamment en ce qui a trait aux problématiques environnementales sur lesquelles le CCEK est amené à se prononcer.	– Réception d'information sur les inspections environnementales en milieu nordique du MDDEP.
	Soutenir les instances gouvernementales du Nunavik, afin de s'assurer qu'une information adéquate et bien adaptée soit véhiculée auprès de la population, que les effets du développement ayant un impact sur le bien-être et la sécurité des populations soient connus, que les impacts réels, positifs ou négatifs, soient connus pour que, le cas échéant, des choix puissent être faits et des actions entreprises.	– Participation à des projets conjoints avec l'ARK (recyclage, gestion des matières résiduelles, etc.); – Participation aux activités relatives à l'Année polaire internationale 2007-2008; – Réunions avec différents interlocuteurs dans le but de favoriser la prise de décision et la collaboration de groupes en vue d'améliorer l'environnement : – Rencontre avec des représentants du MDDEP lors de leur tournée d'inspections environnementales au Nunavik; – Échanges informels avec le CCEBJ et le CCCPP.
	Inviter, à l'occasion, des personnes-ressources et des représentants élus à participer à des réunions.	Au cours de l'année, le CCEK a reçu les invités suivants : – Renée Loiselle, Direction des évaluations environnementales, MDDEP, 112e réunion; – Mario Bérubé, directeur, Service des matières résiduelles, MDDEP, 113e réunion; – Marie Dussault, Service des matières résiduelles, MDDEP, 113e réunion; – Martin Comeau, économiste, RECYC-Québec, 113e réunion; – Claude Fortin, chef, Effluents des eaux usées municipales et infrastructure verte, EC, 114e réunion; – Patricia Mitchell, chef de section, Installations des eaux usées fédérales et autochtones, Effluents des eaux usées municipales, EC, 114e réunion; – Lucie Olivier, conseillère scientifique, EC, région du Québec, 114e réunion; – Adrian Steenkamer, analyste principal de politiques, Section des eaux usées, EC, 114e réunion; – Soha Kneen, chercheuse principale, Service de la santé et de l'environnement, ITK, 114e réunion; – Auguste Barrieau, Auguste Solutions and Associates Inc., 114e réunion; – Brent Wootton, scientifique principal, Centre de traitement des eaux usées par des moyens de rechange, collège Fleming, 114e réunion; – Agata Durkalec, coordonnatrice de projet – Année polaire internationale (API), Centre de traitement des eaux usées par des moyens de rechange, collège Fleming, 114e réunion; – Laurence Cliché, François Rondeau Communication, 114e réunion; – Minnie Grey, Société Makivik, 114e réunion; – Martin Tremblay, secrétaire exécutif, CQEK, 114e réunion; – Stéphane Cossette, Service des parcs, MDDEP, 115e réunion; – Michel Allard, directeur intérimaire, Centre d'études nordiques, Université Laval, 115e réunion; – Stéphane Cossette, Service des parcs, MDDEP, 115e réunion; – Simon St-Georges, coordonnateur aux affaires autochtones, Direction régionale de Forêt Québec, MRNF, 115e réunion; – Alain Thibault, Service des parcs, MDDEP, 115e réunion.
	Souligner les réalisations locales bénéfiques pour l'environnement et ainsi encourager les organisations gouvernementales ou privées, ainsi que les individus à se soucier de la qualité de l'environnement au Nunavik.	– Publication dans le *Makivik Magazine* d'une annonce pour souligner le succès des communautés qui ont envoyé leurs pneus hors d'usage au Sud pour qu'ils y soient recyclés.

Examiner les questions environnementales préoccupantes et prioritaires selon une approche globale, préventive et proactive. Le CCEK interviendra, au cours des prochaines années, sur des dossiers prioritaires correspondant aux préoccupations des habitants du Nunavik par rapport à leur environnement. Il examinera les questions et les projets soumis à son attention, de façon assez large, pour en dégager les impacts environnementaux, notamment par rapport à la protection de l'intégrité écologique et par rapport aux effets sur le milieu social. Le CCEK est soucieux d'agir, lorsque cela est possible, de façon préventive et proactive, c.-à-d. de proposer des législations ou d'autres mesures avant même que des problèmes ne surgissent ou ne s'amplifient.	Amorcer ou poursuivre l'étude ou le suivi des dossiers tels que la caractérisation des sites d'exploration minière abandonnés, l'économie d'énergie, le recyclage ou la récupération, la qualité de l'eau potable, les changements climatiques, le développement des parcs, la gestion des matières résiduelles (p. ex. ménagères, commerciales, dangereuses), etc.	- Suivi du projet de caractérisation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik; - Poursuite des démarches visant à améliorer la gestion des matières résiduelles au Nunavik (rencontre avec les municipalités, coopération avec l'ARK pour faire progresser des projets reliés à la gestion des matières résiduelles); - Membre actif du groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles du Nunavik, lequel comprend également des représentants du MDDEP, de RECYC-Québec et de l'ARK; - Élaboration d'un projet d'affiche sur les espèces d'oiseaux en péril au Nunavik.
	Intervenir de façon pertinente et efficace dans les dossiers qui le nécessitent, afin que les droits des Inuits soient respectés et que la protection de l'environnement et du milieu social soit assurée.	- Analyse de rapports sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik; - Embauche d'un consultant pour continuer les travaux de révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ; - Avis sur le développement actuel et futur des infrastructures de transport au Nunavik; - Recommandations à l'égard de la création du parc national Kuururjuaq.

Activités 2007–2008

Chapitre 23 de la CBJNQ : révision des modalités de participation publique

Les annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ présentent les listes des projets de développement au nord du 55e parallèle obligatoirement soumis ou soustraits au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Même si la CBJNQ prévoit une révision quinquennale des annexes (articles 23.3.12 et 23.3.13), à ce jour aucun projet de révision n'a été mené à terme. Le CCEK a entrepris d'étudier l'application du processus d'évaluation et d'examen des répercussions prévu au chapitre 23 de la CBJNQ. Le CCEK souhaite améliorer le processus et le moderniser tout en respectant l'autonomie gouvernementale des Inuits, en conformité avec la CBJNQ. À la fin de l'exercice financier 2007-2008, la version finale du *Guide sur le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social* a été achevée. Le document est maintenant accessible sur le site Web du CCEK.

Eau potable

À l'automne 2004, le gouvernement du Québec a proposé un projet de règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable au Québec. Soucieux d'adapter ce règlement aux besoins du Nunavik, le CCEK a planifié une rencontre entre les principaux intervenants dans le domaine. Ainsi, des représentants de l'ARK, du bureau du MDDEP à Québec et de la direction régionale du MDDEP à Rouyn-Noranda se sont réunis, afin de discuter de certaines des modifications proposées dans le projet de règlement. Les diverses parties ont donc eu l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et de recevoir des explications. À la lumière de ces échanges, le CCEK a formulé des recommandations au MDDEP. Le nouveau règlement modifié a été édicté en mai 2005. En décembre 2005, les membres ont examiné le règlement modifié et ont constaté que les recommandations provenant des organismes du Nunavik avaient bien été intégrées au texte.

En 2007, le CCEK a décidé de poursuivre ses efforts dans les dossiers touchant la qualité de l'eau potable au Nunavik. Il a demandé à une ressource externe de trouver de plus amples renseignements sur le nettoyage des réservoirs résidentiels et des contenants personnels utilisés dans les villages nordiques et, plus particulièrement, sur les techniques de nettoyage, l'équipement nécessaire et la fréquence de nettoyage. Le CCEK a accepté de participer au financement d'un projet de recherche dont les objectifs sont d'évaluer sur une période d'un an la qualité microbienne de l'eau de certains réservoirs pilotes, de confirmer le besoin de nettoyer les réservoirs résidentiels, de proposer une méthodologie et une fréquence pour le nettoyage et d'évaluer les conséquences d'une contamination transitoire avec un parasite bien connu de l'eau potable sur la qualité microbienne de l'eau. Ce projet a débuté en janvier 2008.

Gestion des matières résiduelles et recyclage

En 2003, le CCEK et l'ARK ont demandé à RECYC-Québec une aide financière pour élaborer un plan de gestion des matières résiduelles pour le territoire du Nunavik. Cette demande a été refusée en raison du non-assujettissement de la région Nord-du-Québec au Décret n° 357-2002, lequel n'autorise l'octroi de fonds qu'aux municipalités régionales du Québec tenues de produire un tel plan.

En 2004, le CCEK a confié à la firme Pesca Environnement le mandat d'examiner le contexte de la gestion des matières résiduelles au Nunavik. Un des représentants de la firme est venu présenter les résultats du rapport intitulé «Recommendations for Residual Material Management in Nunavik». Le rapport souligne l'importance de faire un plan de gestion des matières résiduelles pour le Nunavik. La région est fortement pénalisée par le Décret n° 357-2002 puisque, sans cette aide financière, les villages ne sont pas en mesure d'améliorer la gestion de leurs matières résiduelles et pour l'instant, l'ARK et les municipalités du Nunavik n'ont pas les moyens ni les ressources qualifiées pour faire un plan de gestion des matières résiduelles.

En 2005, les difficultés que représentent la gestion et le recyclage des matières résiduelles au Nunavik ont été discutées lors d'une réunion avec le ministre du MDDEP.

En 2006, les membres ont discuté avec des représentants du MDDEP de la création d'un groupe de travail, composé de représentants du CCEK, de l'ARK, de RECYC-Québec et du MDDEP. Il avait alors été décidé que le groupe de travail aurait pour mandat d'analyser, d'une part, la mise en œuvre de la réglementation provinciale à l'égard des déchets dangereux au nord et, d'autre part, la question de la gestion des matières résiduelles au Nunavik. Le groupe de travail a tenu sa toute première réunion en décembre 2007. Depuis, l'ARK a encore une fois demandé au MDDEP de l'aider financièrement à élaborer un plan de gestion des matières résiduelles.

En février 2008, le CCEK a examiné le document publié par la Commission des transports et de l'environnement et intitulé « La gestion des matières résiduelles ». Le CCEK a transmis ses commentaires à la Commission, dans lesquels il a souligné l'importance d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles et a réitéré que le contexte du Nunavik est unique à ce chapitre.

Contenants consignés

En 2007, la récupération des canettes s'est poursuivie et a encore une fois donné bons résultats suite aux démarches initialement entreprises par le CCEK et l'ARK. Depuis, il importe de mentionner qu'en plus du magasin Newviq'vi, la plupart des commerces appartenant aux coopératives du Nunavik mettent également à la disposition de leurs clients un appareil pour comprimer les canettes d'aluminium. Une démarche de sensibilisation des utilisateurs est cependant utile.

Pneus hors d'usage

Au cours des quatre dernières années, le CCEK a entrepris de mettre sur pied un projet de recyclage des pneus hors d'usage au Nunavik en encourageant les municipalités à profiter du Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008. Dans le cadre du programme, le gouvernement du Québec, en collaboration avec RECYC-Québec, joue un rôle actif dans la gestion durable des pneus hors d'usage. Au cours de l'été 2007, sept municipalités, soit Kangirsuk, Quaqtaq, Kuujjuaq, Umiujaq, Kuujjuarapik, Inukjuak et Ivujivik ont bénéficié de l'aide financière de RECYC-Québec pour organiser une collecte des pneus hors d'usage, qui ont ensuite été expédiés à Montréal afin d'y être recyclés. Le projet se poursuivra en 2008.

Huiles usagées

À la suite du règlement adopté par le gouvernement du Québec sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés, le CCEK a demandé à la sous-ministre du MDDEP dans quelle mesure le ministère pourrait aider les villages nordiques à appliquer ce règlement au Nunavik. Il est en effet difficile actuellement d'appliquer le règlement dans les villages nordiques du Nunavik en raison du non-assujettissement de la région Nord-du-Québec au Décret n° 357-2002, lequel n'autorise l'octroi de fonds qu'aux municipalités régionales du Québec tenues de produire un plan de gestion des matières résiduelles.

Selon l'étude de faisabilité intitulée « Feasibility Study: Recycling of Scrap Metal and Hazardous Waste in Nunavik (2004) », le Nunavik compte environ 175 000 litres d'huiles usagées entreposées qui menacent l'environnement. La firme Pesca Environnement, auteure de l'étude, conseille de mettre en place un plan de gestion des huiles usagées au Nunavik et de favoriser l'acquisition de fournaises qui brûlent ce type d'huile. Appuyée par le CCEK, l'ARK a pris des mesures en ce sens. Elle a ainsi obtenu du financement du gouvernement du Canada en mars 2005 afin de faire l'achat de fournaises qui brûlent les huiles usagées.

Les villages nordiques d'Inukjuak et de Salluit utilisent déjà une telle fournaise dans leur garage municipal tandis que le village nordique de Kuujjuaq en installera une bientôt. En février 2006, le CCEK a proposé la candidature de la municipalité d'Inukjuaqk pour un Phénix de l'Environnement, dans la catégorie de la gestion des déchets, pour son projet de recyclage d'huile usée, prix que la communauté a remporté.

Des représentants du MDDEP ont été invités à participer à une réunion du CCEK en 2006 afin d'expliquer plus en détail les obligations des municipalités du Nunavik prévues au Règlement et d'entrevoir la coordination possible d'un programme visant la récupération des huiles usagées dans la région.

En 2007, le CCEK a continué à suivre le dossier des huiles usées et à fournir de l'aide technique aux communautés qui en avaient besoin en vue de l'installation de fournaises brûlant des huiles usagées.

Déchets dangereux

En 2005, l'ARK a financé un programme de formation afin que des membres de diverses communautés soient en mesure de manipuler, d'entreposer et d'expédier par bateau des déchets dangereux tels que des huiles usagées, de l'antigel et des déchets de garage. Un consultant d'une entreprise spécialisée en gestion et formation relativement aux matières dangereuses et en formation a visité cinq villages nordiques en compagnie d'un technicien en environnement de l'ARK, soit Kangirsuk, Salluit, Kangiqsualujjuaq, Quaqtaq et Kuujjuaq. Le programme de formation portait sur des sujets tels que les dangers chimiques, la planification d'urgence, l'identification de déchets dangereux, les pratiques et les solutions en matière de gestion, les règlements environnementaux fédéraux et provinciaux, la préparation des déchets dangereux en vue de leur transport maritime et de leur recyclage et, enfin, les possibilités de traitement des déchets dangereux dans le Sud de la province. La secrétaire exécutive a assisté à la première séance de formation qui a eu lieu à Kangirsuk.

La formation s'est poursuivie à l'hiver 2006 et les autres communautés ont ainsi eu la chance d'y participer. La secrétaire exécutive a assisté à une autre séance de formation, cette fois à Puvirnituq.

En 2007, le CCEK s'est engagé à concevoir des panneaux permanents sur les déchets dangereux pour chaque dépôt de déchets et lieu de récupération locaux Ces panneaux énumèrent et décrivent les divers types de déchets dangereux que les gens peuvent apporter dans ces sites ainsi que les dangers tant pour les humains que pour l'environnement que peuvent occasionner la mauvaise manipulation de ces déchets et leur entreposage inadéquat. Des panneaux plus petits seront également installés à l'intérieur des dépôts de déchets et des lieux de récupération pour indiquer où mettre au rebut les divers types de déchets dangereux, ce qui permettra de mieux organiser ces lieux en créant des aires d'entreposage adéquates.

Tri dans les dépôts en milieu nordique

Au mois d'août 2004, l'ARK a reçu et partagé avec le CCEK les résultats d'une étude de faisabilité intitulée « Feasibility Study: Recycling of Scrap Metal and Hazardous Waste in Nunavik », produite par Pesca Environnement à la demande de l'ARK. Le rapport fait état de l'importance de mettre en place un plan de gestion des matières résiduelles au Nunavik qui couvre tous les types de déchets et qui pourrait s'appliquer à tous les villages nordiques. On y propose de prendre des mesures en ce sens dans les plus brefs délais, car l'absence de gestion des matières résiduelles pourrait avoir des répercussions néfastes. De plus, le rapport encourage à la prudence en ce qui concerne le projet de tri dans les dépôts en milieu nordique. Il préconise la réalisation d'un projet pilote avant d'entreprendre des démarches dans chaque village du Nunavik. Enfin, on conseille d'effectuer des consultations publiques à ce sujet dans les villages.

À la suite de cette étude, PESCA Environnement a publié en mai 2007 un document intitulé « Guidelines for the management of Nunavik municipal solid waste disposal sites » qui tient compte du contexte particulier (la géologie, l'emplacement et le climat) du Nunavik ainsi que ses capacités techniques et financières. L'ARK se servira de ce document pour élaborer une stratégie concernant les méthodes, les procédures, les installations et l'équipement requis pour gérer les déchets solides municipaux.

Production et conservation d'énergie

Au cours de l'année, le CCEK a suivi les principaux faits nouveaux concernant le plan environnemental d'Hydro-Québec et a continué d'appuyer la recherche pour le développement de méthodes dites « vertes » de production d'énergie au Nunavik.

Aires protégées et diversité biologique

En février 2006, le CCEK a reçu une correspondance de M. Léopold Gaudreau, sous-ministre adjoint du MDDEP, l'informant des nouvelles propositions relatives aux mesures réglementaires devant être prises à l'égard du programme d'activités dans les réserves aquatiques et les réserves de biodiversité. Il était également question de la révision d'autres mesures relatives à la conservation du patrimoine naturel pouvant entraîner des modifications à la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et à la *Loi sur les parcs*.

En mars 2006, des représentants de la Direction du patrimoine écologique et des parcs du MDDEP ont présenté les modifications que l'on prévoit apporter aux plans de conservation des réserves de biodiversité et des réserves aquatiques existantes et à venir. Les invités ont également présenté les modifications que l'on propose d'apporter à la *Loi sur les parcs* et à la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et qui entraîneraient principalement des répercussions sur les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques projetées et permanentes ainsi que leurs programmes d'activités.

Le MDDEP a demandé conseil au CCEK et l'a invité à formuler des recommandations concernant les modifications que l'on propose d'apporter aux plans de conservation ainsi qu'aux deux lois, en ce qui a trait aux répercussions qu'entraîneront ces modifications sur le développement d'aires protégées au Nunavik.

En mars 2007, le CCEK a participé, à titre d'observateur, aux audiences publiques qui ont eu lieu dans le village nordique de Kangiqsualujjuaq concernant le projet de parc de la Kuururjuaq, afin de pouvoir finaliser ses commentaires sur la création du parc en question. Les recommandations du CCEK ont été envoyées au ministre du MDDEP, ainsi qu'à son représentant qui a coprésidé les audiences avec la COEK.

Lors de la 115e réunion du CCEK, des représentants du MDDEP ont présenté le Plan directeur provisoire pour le projet de parc national des Lacs Guillaume-Delisle et à l'Eau-Claire devant être aménagé près des communautés d'Umiujaq et de Kuujjuarapik/Whapmagoostui.

Forêt

Conformément à l'article 23.5.34 de la CBJNQ : « Lorsqu'il prépare un plan d'aménagement des forêts de la Couronne et de l'exploitation forestière, le ministère des Terres et Forêts [aujourd'hui le MRNF] transmet ce projet au Comité consultatif pour qu'il l'étudie et le commente avant de l'approuver ». Ainsi, le CCEK se penche sur tout ce qui a trait à la forêt au Nunavik.

Créée en novembre 2003, la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, dont le mandat est de protéger le patrimoine forestier et d'assurer le maintien de la productivité de cette ressource et des emplois qui y sont reliés, a publié son rapport final en décembre 2004. Dans ce rapport, il est question des liens particuliers qu'entretiennent les Premières nations avec les milieux forestiers. Le chapitre 8 traite précisément

de la dimension autochtone dans la gestion des forêts du Québec. Ce chapitre accorde une attention spéciale aux aspects de communication, de participation et de conservation régionales lors de la planification des activités d'aménagement forestier. À cet égard, le lecteur est prié de consulter les préoccupations du CCEK (citées à la page 242 du rapport final). La Commission se dit « …sensible à ces préoccupations » et elle « invite fortement le MRNFP [aujourd'hui le MRNF] et le CCEK à élaborer conjointement une stratégie pour améliorer les connaissances sur les ressources forestières au Nunavik ».

En 2005, certains résidents de Kangiqsualujjuaq et de Kuujjuaq, deux villages situés à proximité de ressources forestières, ont présenté une demande à la Corporation Makivik en vue d'explorer la possibilité d'exploiter ces ressources. Un projet pilote de coupe de bois dans deux territoires prévus à l'alinéa 6.3.1 de la CBJNQ a été proposé. Comme il s'agit d'une nouvelle activité dans la région, il a été convenu qu'il fallait réaliser des études, afin que l'exploitation de ces ressources se fasse dans le respect des principes de développement durable. Les connaissances sur les ressources forestières du Nunavik étant très limitées, il a été décidé de dresser l'inventaire forestier de la région et une version provisoire d'un rapport final à cet égard a été présentée en septembre 2006. La secrétaire exécutive du CCEK et les représentants de la Société Makivik, de l'ARK, de la corporation foncière des deux villages et plusieurs autres membres des communautés ont assisté à la présentation.

Selon eux, cette présentation a livré peu d'informations sur des questions telles que la régénération des zones considérées pour l'exploitation, l'érosion et les répercussions sur la faune. Il a été décidé qu'il fallait retravailler le rapport, afin d'y inclure ces renseignements. Le CCEK attend la version finale du rapport sur l'inventaire forestier. La deuxième phase du projet consiste à évaluer sa rentabilité.

Un représentant du MRNF a participé à la 115e réunion du CCEK, afin de discuter de l'état actuel des forêts et de la croissance des peuplements forestiers au Nunavik. Il a mentionné qu'en 2006 le secteur des forêts du MRNF avait lancé un nouveau projet visant à recueillir plus de données sur la limite des arbres en vue de confirmer ou de modifier le statut de cette limite. L'inventaire forestier entrepris en 2007 se poursuivra au cours des deux prochaines années. Les données ainsi recueillies permettront de juger de la productivité des forêts du Nord. Enfin, il a souligné qu'au Nunavik, il n'y a actuellement pas d'exploitation forestière commerciale et l'intérêt manifesté pour l'exploitation demeure à l'échelle locale.

Développement durable

Après avoir participé à la consultation de mars 2005 à Kuujjuaq concernant le Plan de développement durable du Québec, le CCEK a préparé un avis sur le plan et les projets de loi relatifs. Dans son avis, le CCEK a salué l'initiative du gouvernement du Québec. Il y a aussi souligné l'avant-gardisme de la CBJNQ, signée en 1975. La CBJNQ constitue un outil favorisant le développement durable au Nunavik depuis plus de 25 ans. En outre, le CCEK a proposé dans son avis d'ajouter dans l'avant-projet de loi les termes « populations autochtones », afin de préciser leur rôle particulier. Enfin, le CCEK a présenté dans son avis une liste d'actions au Nunavik qui soutiennent les principes de développement durable et d'autres qui y contreviennent.

En septembre 2005, le CCEK a transmis une lettre au ministre du MDDEP, afin de lui présenter ses commentaires concernant les changements qu'a apportés le MDDEP à l'avant-projet de loi sur le développement durable déposé en décembre 2004. Dans une autre lettre transmise au ministre en décembre 2005, le CCEK a proposé d'ajouter une clause à l'avant-projet de loi précisant que le commissaire au développement durable doit contacter le CCEK pour toute question relative au régime de protection de l'environnement et du milieu social lorsqu'il rédigera son rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable. Le CCEBJ a présenté une demande similaire.

En 2007, le gouvernement du Québec a présenté la Stratégie de développement durable du Québec. Le CCEK a examiné le document et transmis ses commentaires au ministre du MDDEP en novembre 2007.

Développement d'infrastructures routières au Nunavik

À la demande de l'ARK, le CCEK a procédé à l'examen du cadre juridique du développement des infrastructures routières au Nunavik. Pour le CCEK, le développement des infrastructures routières au Nunavik est assujetti aux dispositions de la CBJNQ et sa mise en œuvre demeure prioritaire. Après avoir examiné le chapitre 23 de la CBJNQ, la *Loi sur la qualité de l'environnement* ainsi que d'autres documents législatifs concernant de telles infrastructures, le CCEK a préparé, en novembre 2007, un avis sur le développement actuel et futur des infrastructures de transport au Nunavik qu'il a présenté au MDDEP, au MRNF, à la Société Makivik et à l'ARK.

Communication et information

Depuis le retour du secrétariat du CCEK à Kuujjuaq en 2002, le CCEK est mieux connu des organismes autochtones œuvrant au Nunavik et de plusieurs intervenants des gouvernements fédéral et provincial. La collaboration des organismes autochtones est favorable au CCEK dans l'accomplissement de ses tâches. C'est pourquoi le CCEK a maintenu ses efforts de sensibilisation et d'information visant à expliquer son rôle et son mandat. Il s'est d'ailleurs concentré en 2007-2008 à tenir à jour son site Web officiel, qu'il est possible de consulter en inuktitut, en anglais et en français à l'adresse suivante : **www.keac-ccek.ca.**

La distribution d'affiches encourageant les résidents du Nunavik à consulter le CCEK s'ils ont des questions au sujet de l'environnement s'est poursuivie. En outre, lors de la 114e réunion du CCEK, les membres ont décidé de faire la promotion du Comité et de sensibiliser davantage le public en finançant la production et la distribution des sacs d'épicerie réutilisables sur lesquels serait imprimé le logo du CCEK.

Par ailleurs, la Société Makivik publie régulièrement un bulletin d'information sur la fusion de certains organismes et la création d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik. Le bulletin d'information est distribué aux membres qui suivent de près les faits nouveaux à ce sujet. Le CCEK publie également des annonces dans le *Makivik Magazine* pour souligner les initiatives environnementales et communiquer à la population divers renseignements utiles sur l'environnement.

Lois, règlements, ententes, plans, politiques et stratégies

Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés

En mars 2004, le ministre de MDDEP du Québec a annoncé l'adoption du Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et de filtres usagés. En vertu du règlement, les fabricants et les entreprises qui mettent en marché de l'huile et des filtres doivent désormais offrir un service de récupération et de valorisation de leurs produits et contenants, lorsque ceux-ci sont mis au rebut. Le CCEK a demandé au ministre du MDDEP comment il comptait aider les communautés du Nunavik à appliquer ce règlement. En 2006, le CCEK a appuyé la création d'un groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles afin d'examiner les obligations du Nunavik à l'égard du Règlement et d'autres règlements y afférents.

Des représentants du MDDEP ont été invités à la 113e réunion du CCEK pour discuter du concept de la responsabilité élargie des producteurs (REP). La REP est une orientation stratégique environnementale où

la responsabilité des producteurs à l'égard d'un produit est élargie à l'étape de la postconsommation du cycle de vie du produit. Cette approche vise à reporter sur le producteur la responsabilité de la gestion des déchets plutôt que sur les municipalités. Deux catégories de produits (contenants et résidus de peinture; huiles usagées, contenants d'huile et filtres à huile usagés) sont déjà couvertes par le règlement. Cependant, le règlement actuel n'est pas bien adapté aux réalités des régions nordiques. Un nouveau règlement général en cours d'élaboration précisera les modalités de mise en œuvre des programmes de récupération et de valorisation dans l'ensemble de la province. Le nouveau règlement devrait être adopté avant la fin de 2008 et les programmes devraient être mis en œuvre au début de 2009. Selon le nouveau règlement, un producteur aura l'obligation de négocier avec les autorités régionales des régions nordiques un moyen pour que toutes les communautés puissent avoir accès à un service adéquat et adapté de récupération et de valorisation. Puisque de nouvelles catégories de produits s'ajouteront au fil des années (prévues pour 2009 : antigel, appareils électroniques, piles à l'exception des batteries d'automobiles, lampes à vapeur de mercure telles que les ampoules fluocompactes et les tubes fluorescents), il y aura peut-être lieu de négocier une entente avec de multiples producteurs. Il sera important toutefois de préciser qui seront les autorités régionales. Pour le moment, c'est l'ARK qui a été désignée pour le Nunavik dans le projet de règlement.

Règlement sur les halocarbures

En 2004, le ministre du MDDEP annonçait l'adoption du Règlement sur les halocarbures. Ce nouveau règlement couvre l'ensemble des substances appauvrissant la couche d'ozone. Il rend obligatoire la récupération de tout halocarbure contenu dans les installations de réfrigération et de climatisation faisant l'objet de travaux de réparation. De plus, les grossistes et les distributeurs sont désormais obligés de reprendre à leur point de vente les halocarbures usés rapportés par leurs clients. Enfin, les travailleurs qui manipulent des halocarbures doivent désormais être formés et détenir une qualification environnementale.

En 2005, le CCEK a transmis une lettre à la sous-ministre du MDDEP afin d'obtenir plus d'information au sujet de l'applicabilité du Règlement au Nunavik. En 2006, la présidente de l'ARK a reçu une lettre officielle du bureau régional du MDDEP dans laquelle il était indiqué que, puisque le Règlement sur les halocarbures s'appliquait au Nunavik, chaque municipalité était tenue de récupérer les halocarbures, c'est-à-dire de procéder à la collecte de tout appareil de refroidissement contenant des halocarbures mis au rebus. Il est recommandé dans la lettre de faire la collecte de tels appareils et d'entreposer les appareils en question dans un endroit clôturé du dépôt de déchets et du lieu de récupération local où un technicien diplômé pourra procéder à la récupération des halocarbures. Le CCEK, en tant qu'intermédiaire officiel des gouvernements du Canada et du Québec, de l'ARK et des villages nordiques, a transmis une lettre pour informer les municipalités de leurs obligations à l'égard du règlement.

En 2006, un représentant du MDDEP a été invité à une réunion du CCEK pour discuter du Règlement sur les halocarbures, de son applicabilité au Nunavik et des obligations des détaillants de la région.

Le CCEK continue de surveiller l'application de la réglementation au Nunavik et les méthodes d'élimination sécuritaire des halocarbures des sites de dépôt des déchets de chacune des communautés.

Règlement sur la circulation des véhicules motorisés dans certains milieux fragiles

En 2004, le CCEK a examiné un projet de construction de routes qui permettrait la circulation de véhicules pour le transport d'équipement minier et de matériaux dans la toundra au Nunavik. Ces activités sont actuellement très peu encadrées au Québec. En effet, seul un court chapitre de la *Loi sur les forêts* traite du sujet. En Alaska, une législation limite la circulation de véhicules dans la toundra à des périodes déterminées, selon les conditions du sol (sol gelé, épaisseur du couvert neigeux, etc.). Le CCEK a aussi examiné un règlement qui découle de *la Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec. Il s'agit du Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles. Ce règlement restreint le trafic des véhicules motorisés sur

les plages, sur les cordons littoraux, dans les marais et dans les marécages situés sur le littoral du fleuve Saint-Laurent (en aval du pont Laviolette), dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, dans la Baie-des-Chaleurs et les îles qui y sont situées. Le maire de la municipalité de Kuujjuaq a partagé ses préoccupations à ce sujet avec le ministre du MDDEP lorsqu'il est venu à Kuujjuaq dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec. Le ministre s'est alors montré sensible à cette préoccupation. Le CCEK continue de se pencher sur ce sujet et de préconiser l'utilisation des routes d'hiver au Nunavik.

Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales du CCME

Lors de la 111e réunion du CCEK, des invités d'EC ont présenté le projet de stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales proposé par le CCME. La stratégie est élaborée de manière à s'appliquer aux eaux usées de l'endroit où elles proviennent, et ce, jusqu'à ce qu'elles soient rejetées au bout du tuyau de décharge. L'un des principaux objectifs de la stratégie est d'apporter des précisions sur la façon dont les effluents d'eaux usées municipales doivent être gérés et réglementés. La stratégie vise également à améliorer la santé humaine et l'hygiène de l'environnement ainsi qu'à faire en sorte que le financement prévu pour le traitement des effluents d'eaux usées soit réparti équitablement et d'une manière durable.

On reconnaît dans la stratégie que certaines municipalités requièrent une attention particulière et que les communautés du nord sont confrontées à divers défis (changements climatiques, éloignement et géographie) qui nécessitent des solutions distinctes. La stratégie comprend une étape de recherche visant à trouver de nouvelles normes et façons de faire pour ces communautés. En novembre 2007, la secrétaire exécutive du CCEK a été invitée à participer aux consultations des premières nations à l'égard de la stratégie.

En janvier 2008, lors de la 114e réunion du CCEK, des représentants d'EC ont apporté des précisions sur la stratégie et ont présenté la proposition de cadre réglementaire sur les eaux usées qu'a élaborée EC en fonction de la stratégie du CCME. La proposition de cadre réglementaire vise trois objectifs : concevoir des réglementations sur les effluents d'eaux usées et des mécanismes administratifs en vertu de la *Loi sur les pêches*; concevoir des mesures additionnelles de gestion du risque pour les systèmes d'assainissement situés en territoire domanial et autochtone; concevoir des mesures de gestion du risque pour les sources de polluants dans les eaux usées.

EC a demandé à ITK de procéder à une analyse d'impact pour chacune des quatre régions inuites du Canada. Une réunion, à laquelle ont pris part des représentants de chacune de ces régions, dont la secrétaire exécutive du CCEK, a été organisée afin d'intégrer les quatre analyses produites dans un document de discussion national présentant l'avis des Inuits sur l'impact de la stratégie du CCME sur leurs communautés. Le CCEK a par la suite transmis une lettre d'appui à cette initiative et aux recommandations contenues dans le document de discussion.

Sites d'exploration minière abandonnés

Par l'entremise de son projet intitulé « Évaluation et restauration des sites d'exploration minière abandonnés », l'ARK continue de répertorier et d'évaluer les sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik et d'élaborer des projets pilotes pour les sites considérés comme nécessitant des travaux de nettoyage de grande envergure selon une étude réalisée en 2001-2002 par l'ARK et la Société Makivik. Un résumé des travaux entrepris par l'ARK a été remis aux membres du CCEK. Le CCEK a continué de surveiller les activités relatives à l'identification et au nettoyage des sites miniers abandonnés.

Exploration minière au Nunavik

Les activités d'exploration minière s'intensifient au Nunavik, la plupart étant concentrées dans la région de Salluit-Kangiqsujuaq connue sous le nom de fosse de l'Ungava. Comme cette industrie continue de prendre de l'expansion au Nord, le CCEK reste à l'affût des conséquences potentielles de telles activités sur l'environnement et les communautés environnantes.

Le CCEK a examiné la Stratégie minérale du Québec, puis a transmis ses recommandations au MRNF en octobre 2007. Le CCEK a notamment recommandé de rédiger un guide des pratiques exemplaires à l'intention des sociétés minières qui ont des activités dans le nord et d'intensifier les suivis de même que les inspections des sites miniers pour veiller à ce que ces pratiques soient respectées; de maintenir les limites des aires déjà réservées ou désignées par le gouvernement du Québec pour la création de parcs au Nunavik; de donner aux Inuits la possibilité de profiter du potentiel minier, afin que les communautés nordiques puissent bénéficier de meilleures formations, et ce, pour tous les niveaux de postes dans le secteur minier.

En janvier 2008, le CCEK a transmis une lettre à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) concernant le processus d'information et de consultations publiques et les incidences environnementales du projet Nunavik Nickel, situé à proximité des opérations de la minière Xstrata.

Changements climatiques

En septembre 2006, le CCEK a eu l'occasion de rencontrer des membres de la Commission des transports et de l'environnement en tournée au Nunavik. Il a depuis examiné le rapport de la Commission, intitulé « Le réchauffement climatique et d'autres problématiques environnementales au Nunavik » et a transmis ses commentaires aux ministres appropriés (MAMR, MDDEP, MRNF et MTQ).

Le projet de recherche de l'ARK intitulé « Changements climatiques au Nunavik : Enjeux reliés à l'accès au territoire et aux ressources » s'est poursuivi en 2007-2008. Plus particulièrement, des travaux de surveillance des glaces et des entrevues avec les chasseurs et les aînés des communautés participantes ont été réalisés. Selon le rapport d'étape qui donne suite aux entrevues réalisées en février 2004, les changements climatiques ne semblent pas avoir eu d'impacts manifestes sur les réseaux de sentiers des Naskapis. Par contre, l'accès au territoire des communautés inuites a été récemment affecté par une augmentation de l'instabilité de la glace et de l'imprévisibilité du climat. Le CCEK appuie ce projet depuis ses débuts puisqu'il vise à enrichir les connaissances et à trouver des solutions pour faire face aux effets des changements climatiques. Grâce à l'obtention de fonds additionnels, il a été possible d'étendre le projet à deux autres communautés du Nunavik. Le site Web **http://climatechange.krg.ca** contient des renseignements sur les communautés participantes, les activités de recherche et les résultats obtenus à ce jour.

Projets environnementaux

Par le passé, le CCEK a facilité les démarches entre le gouvernement du Canada, l'ARK et l'Université Laval en vue d'obtenir du financement pour la publication d'un guide sur la flore du Québec nordique.

En 2007-2008, le CCEK a également offert un soutien technique au village nordique de Kuujjuaq qui a entrepris de mettre sur pied un projet de recyclage de papier ainsi qu'un projet d'élimination de quelque 500 barils au contenu inconnu.

Secrétariat

Budget

Le CCEK a entrepris d'élaborer le document « Plan d'action quinquennal et budget 2009-2014 » qui présentera les objectifs du CCEK pour les cinq prochaines années.

Membres

En juin 2007, le gouvernement du Canada a nommé M. Marc Lafontaine en remplacement de M^me^ Suzanne Larochelle pour siéger au CCEK. M. Lafontaine a ensuite été remplacé par M^me^ Chantal Leblanc-Bélanger en décembre 2007.

Nancy Dea
Secrétaire exécutive
Le 4 août 2008

États financiers

1er avril 2007 au 31 mars 2008

RECETTES ($)		
Surplus (surplus accumulé additionné au surplus de l'exercice précédent)		91 157
Subvention gouvernementale		200 000
Autres contributions-projets		26 000
Autres		1 894
	Total des recettes	**319 051**
DÉPENSES ($)		
Charges d'exploitation, d'administration et financières		
Salaire et avantages sociaux		60 727
Intérêts et frais bancaires		1 005
Pénalités et intérêts		1 934
Loyer		4 296
Loyer (logement)		27 514
Messagerie et poste		7 866
Papeterie et fournitures de bureau		3 033
Publicité		0
Service de comptabilité		6 085
Service de consultations		8 637
Télécommunications		5 568
Autres		2 537
	Total partiel	**129 202**
Frais de réunion annuels		
CCEK – frais des membres de l'ARK		30 817
COFEX-Nord – frais du membre de l'ARK		7 380
Frais de voyagement et d'hébergement		8 970
Traduction		19 585
Rapport annuel		7 439
	Total partiel	**74 191**
Projets		
Nettoyage des réservoirs résidentiels au Nunavik : un projet pilote		26 000
	Total partiel	**26 000**
Amortissement des immobilisations		1,210
	Total des dépenses	**230 603**

* Le rapport de vérification réalisé par la firme Pratte, Bélanger comptables agréés inc. est disponible pour consultation au secrétariat du CCEK.

Table of Contents

List of Initialisms 60

Chairman's Message 61

Mandate 63

Composition 64

Secretariat 66

- Logo 66
- Website 67

Meetings 68

Communications 69

Orientations, Objectives and Achievements 70

Activities 2007–2008

- Section 23 of the JBNQA: Revision of public participation methods and schedules 1 and 2 73
- Drinking Water 73
- Residual Material Management and Recycling 73
  - *Refundable containers* 74
  - *Used tires* 74
  - *Used oil* 74
  - *Hazardous waste* 75
  - *Sorting & separating waste at Northern disposal sites* 75
- Power Generation and Conservation 76
- Protected Areas and Biological Diversity 76
- Forests 76
- Sustainable Development 77
- Road Development in Nunavik 78
- Communication and Information 78
- Laws, Regulations, Agreements, Plans, Policies and Strategies 78
  - *Extended Producer Responsibility under the Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils, Oil or Fluid Containers, and Used Filters* 78
  - *Regulation Respecting Halocarbons* 79
  - *Regulation Respecting Motor Vehicle Traffic in Certain Fragile Environments* 79
  - *CCME Draft Municipal Wastewater Effluent Strategy* 80
- Abandoned Mineral Exploration Sites 80
- Mining Exploration in Nunavik 81
- Climate Change 81
- Environmental Projects 81
- Secretariat 82
  - *Budget* 82
  - *Members* 82

Financial Statement 83

List of Initialisms

AMR ..... Minster of Regional and Municipal Affairs

CCME ..... Canadian Council of Minister on the Environment

COFEX-N ..... Federal Environmental and Social Impact Review Panel

DFO ..... Fisheries and Oceans Canada

EC ..... Environment Canada

HFTCC ..... Hunting, Fishing and Trapping Co-ordinating Committee

ITK ..... Inuit Tapiriit Kanatami

JBACE ..... James Bay Advisory Committee on the Environment

JBNQA ..... James Bay and Northern Québec Agreement

KEAC ..... Kativik Environmental Advisory Committee

KEQC ..... Kativik Environmental Quality Commission

KRG ..... Kativik Regional Government

MDDEP ..... Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
(Department of Sustainable development, the Environment and Parks)

MRNF ..... Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
(Department of Natural Resources and Wildlife)

MTQ ..... Transport Québec

Chairman's Message

From the Hudson Bay in the west to the Torngat Mountains in the east and from the black spruce forests in the south to the tundra in the north, Nunavik is an immense area of 507,000 km^2 or 33% of the surface area of Québec. Our population of 12,000 live in 14 villages situated along the 2500 km coastline of Ungava Bay with the highest tides in the world, the southern Hudson Strait with its strong currents and the brackish waters of the Hudson Bay. Inland are free flowing char, salmon river systems and hundreds of fresh water lakes. The unique Pingualuit meteorite crater, the Richmond Gulf cuestas and the 1,652 meter Mont D'Iberville are some of the spectacular geological features to be found in Nunavik. The region includes the calving grounds of approximately 800,000 caribou in addition to the numerous birds, animals, and floral life present in these arctic and sub arctic ecosystems. Living in Nunavik, one has the sense of being very privileged for being part of this unique environment but at the same time we should be concerned with the changes to this environment that are a result of human activity, both from within the region and from elsewhere.

In 2007-2008, local concerns raised by the communities to the Committee included their quality of drinking water, solid waste management, hazardous materials, recycling, fuel spills and soil contamination. The committee initiated interventions on these issues being of direct concern to the villages. A research project on the cleaning methods of water tanks was proposed by the Committee and was initiated in March 2008 by the École Polythechnique in Montréal. Other sponsors include the Nasivvik Center, the Kativik Municipal Housing Bureau and the Kativik Regional Government.

Based on an initiative from the Committee, a working group has been established to develop solutions to the issue of residual material management in Nunavik. Other participants include the MDDEP, RECYC-Quebec and the KRG. Other concrete actions this year include the shipment of tires from seven communities south for recycling, assisting the Northern Village of Kuujjuaq in accessing funds for their project to eliminate over 500 barrels of hazardous content and the realization of a project to provide the communities with tri-lingual signs for the organization of their hazardous waste. Again this year, the Committee, through its Executive Secretary, participated with the MDDEP in community environmental inspections while providing hands-on technical expertise.

Mines and parks were two of the focuses of regional concern for the KEAC this year. Since 2000, the KEAC has participated and supported the efforts of the KRG with regards to the abandoned mining exploration sites file. In 2007-2008, an agreement was concluded which provides for $4.1 million in funding from the Gouvernement du Québec as well as further funding from companies engaged in mining exploration for the KRG to proceed with the clean up of 18 of the major sites. During this year the Committee monitored the environmental assessment process in the review of a second mine in the Raglan area. Of particular concern to the committee was the resulting infrastructure. In this context the Committee drafted and transmitted a brief on the development of roads in Nunavik.

In 2000, the KEAC participated in the public hearing that led to the official opening of the Parc National des Pingualuit in November 2007. The boundaries of this park encompass 1,033 km^2 of an exceptional meteorite crater in the Ungava peninsula. This year the Committee completed and transmitted a brief as part of the public hearing for the proposed Parc national Kuururjuaq encompassing 4,274 km^2 between the east coast of the Ungava Bay and the Torngat Mountains. Finally the provisional master plan for the proposed Parc national des Lacs Guillaume-Delisle et à l'Eau-Claire, encompassing 15,540 km^2 stretching inland from the shores of southeastern Hudson Bay, was presented to the Committee in March.

I would like to take this opportunity to thank Suzanne Larochelle for her 5 years of valuable participation as a member of the Committee. Suzanne retired this winter from Indian and Northern Affairs Canada. Both Paule Halley and Jean Couture continue to contribute their time and dedication without remuneration as

members named by the Gouvernement du Québec. This is not at all to take away from the contributions of Gilles H.Tremblay, Claude Abel, and Sylvie Létourneau. Late in the year Chantal Leblanc-Belanger also joined the KEAC.

It has been again a great pleasure to work and learn from my friends Eli Angiyou and David Okpik.

Finally, this committee would be incomplete without the dedication and hard work of the Executive Secretary, Nancy Dea, who we almost lost to a black bear in Tasiujaq.

Michael Barrett

Mandate

The KEAC was established pursuant to Section 23 of the JBNQA and is governed by the *Environment Quality Act* (R.S.Q., c. Q-2) and the *James Bay and Northern Québec Native Claims Settlement Act* (S.C. 1976-1979, c. 32). The KEAC is a consultative body to responsible governments in matters relating to environmental and social protection in Nunavik. As such, it is the preferential and official forum for the governments of Canada and Québec, the KRG and the Northern villages.

The KEAC's mandate is to:

- oversee the environmental and social protection regime established pursuant to Section 23 of the JBNQA;
- advise the governments on major issues relating to the implementation of the environmental and social protection regime and the land use regime;
- ensure the proper functioning of the environmental and social impact assessment and review procedure for the region;
- recommend changes and examine changes proposed by third parties respecting the environmental and social impact assessment and review procedure for the region;
- advise the governments and the KRG whenever they create or amend laws, regulations and policies relating to the natural and social environments as well as land use;
- review laws, regulations, policies and administrative procedures relating to the natural and social environments as well as land use.

The KEAC may also provide technical assistance to the Northern villages and the KRG.

All the decisions and recommendations of the KEAC are communicated to the governments of Québec and Canada as well as to the local and regional governments concerned, for information purposes and appropriate action.

Composition

The KEAC is a tripartite body composed of nine members appointed and replaced at the discretion of the parties. The governments of Canada and Québec as well as the KRG each appoint three members. Each year by turns, the respective parties appoint a chairperson and a vice-chairperson from among their appointees pursuant to paragraph 23.5.5 of the JBNQA.

In June 2007, the Government of Canada appointed Marc Lafontaine to replace Suzanne Larochelle on the KEAC. Mr. Lafontaine was then replaced by Chantal Leblanc-Boulanger in December 2007.

For the year 2007-2008, the KEAC was composed of the following members:

Chairman

Michael Barrett is the Assistant Director of the KRG Renewable Resources, Environmental and Land Use Planning Department. Over the last thirty years, he has played an active role in Nunavik. He has been involved in the implementation of the Inuit Hunting, Fishing and Trapping Support Program, of environmental provisions of the JBNQA, and of various environmental protection programs. Mr. Barrett served as a member of the KEAC from its creation until 1990 and, more recently, from 1999 to the present.

Vice-Chairperson

Eli Angiyou lives in Akulivik, where he was mayor from 1998 to 2000. He is an avid hunter and fisherman and is employed by the KRG as an environmental technician. Mr. Angiyou was appointed by the KRG Executive to the KEAC in 2001.

Members appointed by the KRG

David Okpik is an elder and hunter from Quaqtaq who has always been deeply involved in local and regional issues. He has been a member of the KEQC since 1980 and was a member of the Environmental and Social Impact Review Panel for the territory north of the 55th parallel from 1997 to 2000. Mr. Okpik was appointed by the KRG Executive to the KEAC in 2000.

Members appointed by the Gouvernement du Québec

Jean Couture is a lawyer and has been a member of the Québec Bar Association since 1982. He was previously employed as an advisor at the intergovernmental affairs branch of the Ministère de l'Environnement du Québec and has also worked in the fields of Aboriginal rights and relations. The Gouvernement du Québec appointed Mr. Couture to the KEAC in 2001.

Paule Halley, LL.D., is a lawyer, a professor of law at the Université Laval and the Canada Research Chair in environmental law. The Gouvernement du Québec appointed Ms. Halley to the KEAC in 1999.

Sylvie Létourneau is a biologist. She possesses a Certificate in International Co-operation as well as a Master's degree in Environmental Science. Ms. Létourneau has worked in a variety of capacities in Canada and abroad, and is currently employed as a project officer at the environmental assessment branch of the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ms. Létourneau was appointed to the KEAC in 2006.

Members appointed by the Government of Canada

Claude Abel holds a Bachelor of Science degree in geology. Since 1995, he has been a community projects analyst for the Integrated Ecosystem and Public Engagement Programs of Environment Canada. As a previous employee of the Meteorological Service of Canada, he lived in several Nunavik villages for four years. The Government of Canada appointed Mr. Abel to the KEAC in 1997.

Marc Lafontaine holds a bachelor degree in Business Administration from the Université du Québec en Outaouais. During his career, Mr. Lafontaine has held various positions and has had the opportunity for the management and development of departmental programs adapted to the needs of target groups under the *Indian Act*. Named by the Government of Canada, he was a member from June to December 2007.

Suzanne Larochelle holds a Bachelor of Science degree from Université Laval and is the senior negotiator at the James Bay and Northern Québec Implementation Office of Indian and Northern Affairs Canada. She is also assigned to this department's Agreements, Negotiation and Implementation Branch. The Government of Canada appointed Ms. Larochelle to the KEAC in 2002 and she resigned from the committee in June 2007.

Chantal Leblanc-Bélanger holds a Bachelor in High School teaching, and has worked as a negotiator at the James Bay and Northern Quebec Implementation Office of Indian and Northern Affairs Canada since 2002. She is assigned to the Implementation and Relationship team. She has also acquired many years of experience as a member of other JBNQA committees, namely within Section 22 and 24. The Government of Canada appointed Ms. Leblanc-Bélanger to the KEAC in December 2007.

Gilles H. Tremblay holds a Master's degree in Oceanography and is a chemist. He currently works as interim director for the Corporate Affairs Branch of Fisheries and Oceans Canada, Québec region. For several years, he has conducted research into the marine environment and contaminants. The Government of Canada appointed Mr. Tremblay to the KEAC in 2002.

Executive Secretary

Nancy Dea holds a Bachelor of Science degree from Saint Mary's University in Halifax, Nova Scotia, majoring in Environmental Studies and has made the North her home since January 2004. Ms. Dea has been a full-time employee of the KEAC since October 2005.

Secretariat

The KEAC's head office is located in Kuujjuaq, Nunavik. Contact information for the KEAC is as follows:

ᑲᑎᕕᒃ ᐊᓯᑎᓕᓵᓂᖓᓂᒃ ᐃᓱᒪᓕᕆᔨᑎᒃ ᑲᑎᒪᔨᖅᐸᐃᓕᒃ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

CCEK / KEAC
C.P. 930, Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0
Tél. (819) 964-2961 poste 2287
Téléc. (819) 964-0694
keac-ccek@krg.ca

The official record of the KEAC's decisions and documents are kept by the executive secretary, who also plans the organization's meetings and ensures follow-up. The executive secretary is responsible for drafting official correspondence, position papers, notices, the annual report and minutes of the meetings of the KEAC as well as keeping the KEAC's financial accounts. The executive secretary also monitors government policies, legislation and regulations that fall under the KEAC's mandate. The executive secretary acts as a liaison between the members of the KEAC as well as between the KEAC and various regional, provincial and federal players, in addition to providing technical support and assisting the chairperson and the other members of the KEAC to fulfil their duties.

Logo

Description of the KEAC logo

The centre of the logo is an abstract image of the environment (earth, sea and sky), the source of all Inuit traditions. The rippling present in the upper portion of the circle suggests Northern Lights, an intrinsic symbol of the North, while the white line marking the horizon represents snow and ice. The centre image is furthermore embraced by three human-like forms representing each administrative body that comprises the KEAC: the KRG, the Gouvernement du Québec and the Government of Canada. These human forms also evoke environmental protection in Nunavik and the social aspect of the KEAC's work. Recognized as a cold colour, blue represents the Arctic climate that prevails in the region in which the KEAC exercises its mandate. Finally, the colours of the KEAC logo are similar to those of the logo for the *James Bay and Northern Québec Agreement*, a central element in the history of Nunavik and by virtue of which the KEAC was created.

Website

The KEAC is now online and can be consulted at **www.keac-ccek.ca**. The site is available in English, French and Inuktitut.

Here you can find all previous KEAC Annual Reports, as well as adopted minutes, position papers produced by the Committee and information regarding the environmental and social impact assessment procedure in Nunavik.

Meetings

Between April 1, 2006 and March 31, 2007, the KEAC held four meetings as prescribed by the JBNQA. These meetings were held on the dates and at the places indicated below:

112th meeting: July 11-13, 2007 in Tasiujaq
113th meeting: October 3-4, 2007 in Québec City
114th meeting: January 14-16, 2008 in Kuujjuaq
115th meeting: March 31-April 1, 2008 in Québec City

The number of members present and the names of guests at these meetings are shown in Table 1.

Table 1
Meetings in 2007–2008: Number of members, guests and observers.

112th meeting		**113th meeting**		**114th meeting**		**115th meeting**	
No. of members		No. of members		No. of members		No. of members	
KRG:	3	KRG:	3	KRG:	3	KRG:	2
Canada:	2	Canada:	3	Canada:	2	Canada:	3
Québec:	2	Québec:	3	Québec:	2	Québec:	3
Guests: R. Loiselle, MDDEP		Guests: M. Bérubé, MDDEP M. Dussault, MDDEP M. Comeau, RQ		Guests: C. Fortin, EC P. Mitchell, EC L. Olivier, EC A. Steenkamer, EC S. Kneen, ITK A. Barrieau, ASAI B. Wootton, FC A. Durkalec, FC L. Cliché, FRC M. Grey, MC M. Tremblay, KEQC		Guests: M. Allard, CEN S. Cossette, MDDEP S. St-Georges, MRNF A. Thibault, MDDEP	

Sources: Minutes adopted for the 112th, 113th, 114th and 115th meetings of the KEAC.

EC ..... Environment Canada
KEQC ..... Kativik Environmental Quality Commission
MC ..... Makivik Corporation
MDDEP ..... Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRNF ..... Ministère du Ressources naturelles et de la Faune
RQ ..... RECYC-Québec
ITK ..... Inuit Tapiriit Kanatami
AISI ..... Auguste Solutions and Associates Inc.
FC ..... Fleming College
FRC ..... François Rondeau Communication
CEN ..... Centre d'études nordiques

Communications

Three sub-committees continued to look into special issues and certain KEAC priorities. The sub-committees, which comprise at least one member of each party, were:

- sub-committee on environmental improvement initiatives in Nunavik
- sub-committee on the revision of Section 23 of the JBNQA;
- administration sub-committee.

Conference calls were held between the KEAC's regular meetings to discuss issues that required immediate responses. Quorum was always met.

The KEAC's secretariat also maintained close ties with the KRG, the Makivik Corporation, the Northern villages, the MDDEP, as well as the secretariats of the JBACE and the HFTCC, exchanging relevant information and acting in concert on shared files.

The relocation of its secretariat to Kuujjuaq in 2002 has enabled the KEAC to participate more fully in various regional issues. The executive secretary attended several conferences, workshops and meetings held in Nunavik and, in this manner, the KEAC was able to stay abreast of the environmental concerns of the region and to maintain closer contact with residents.

In particular, the executive secretary accompanied MDDEP representatives during environmental inspections in Nunavik. In addition to becoming better acquainted with environmental inspections, the executive secretary was able to reinforce the KEAC's presence in the region's communities and to promote the organization's role. The executive secretary was also asked to participate in various Nunavik consultations, help coordinate several environmental projects and attend meetings with regards to the 2007-2008 International Polar Year projects in Nunavik.

Orientations, Objectives and Achievements

During the 2007–2008 fiscal year, the KEAC continued to work towards the objectives contained in the *Five-year Action Plan and Budget 2003–08*. Achievements under this action plan are summarized in Table 2.

Table 2

ORIENTATIONS	OBJECTIVES	ACHIEVEMENTS
Enhance the contribution of the KEAC in terms of its advisory and supervisory role. Comment on government laws, regulations and measures needed for environmental and social protection in Nunavik.	Examine amendments to environmental legislation affecting the North, taking into account the specific characteristics of Nunavik as well as consultations with stakeholders and experts, when necessary. Based on such analyses, submit relevant advice and recommendations to the governments concerned.	Over the course of the year, the following legislative and administrative texts were examined: – *Extended Producer Responsibility under the Regulation Respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils, Oil or Fluid Containers, and Used Filters;* – *Guidelines for the management of Nunavik municipal solid waste disposal sites;* – *Canadian Environmental Assessment Act;* – *Répertoire des inventaires portant sur les sites contaminés et les contaminants locaux dans le Nord du Québec;* – *Development of Road Infrastructure in Nunavik;* – *Regulation respecting Halocarbons* – *CCME draft Canada-wide Municipal Wastewater Effluent Strategy;* – *Climate Change and Other Environmental Issues in Nunavik;* – *Québec's Government Sustainable Development Strategy;* – *Québec Mineral Strategy;* – *Nunavik Inuit Land Claims Agreement;* – *Nunavik self-government agreement in principle;* – *Canada Shipping Act;* – *Arctic Water Pollution Prevention Act;* – *The Kativik Act;* – *Canada's Northern Strategy;* – *Document concerning the state of residual material management in the province of Québec;* – *A Fresh Look at Cultural Heritage.*
	Review government measures put in place with respect to implementation and monitoring activities and, based on such reviews, issue relevant advice and recommendations. Where necessary, propose suitable and essential measures. Ensure follow up of the KEAC's advice and recommendations.	
	Make the KEAC and its mandate known to government authorities and officials whose missions and actions concern or impact on the environmental and social protection regime in Nunavik.	– Distribution of a poster that publicizes the mandate and address of the KEAC; – Fostering of ties with the governments of Canada and Québec, as well as with various Nunavik organizations (HFTCC, etc.); – Creation of publicly accessible website; – Printing of office stationery and business cards displaying the new KEAC logo – Printing and distribution of Annual Report
Examine environmental and social impact assessment mechanisms and procedures. Continue working with responsible governments to ensure that projects, which may have environmental or social impacts, comply with the JBNQA.	Work diligently with government officials to ensure compliance with the JBNQA and the specific rights set out therein regarding the environment and Northern communities.	– Revision of schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA (in progress); – Guide to the environmental and social impact and review procedure found in Section 23 of the JBNQA.
	Assess the efforts of the responsible governments to implement Section 23 of the JBNQA.	
	Review situations where impact assessment regimes overlap.	– Monitoring of follow-up to the position paper and recommendations submitted by the KEAC to the Standing Committee on Environment and Sustainable Development in Ottawa concerning overlapping federal environmental assessment procedures in Nunavik.
	Monitor marine infrastructure projects in Nunavik, Mid-Canada Line issues, and the characterization of abandoned mineral exploration sites in the region.	– Developments related to these issues were monitored closely by the KEAC throughout the year.
	Review the harmonization proposals put forward by the Canadian Environmental Assessment Agency.	– Developments related to these issues were monitored closely by the KEAC throughout the year.

ORIENTATIONS	OBJECTIVES	ACHIEVEMENTS
Serve as a link with Nunavik's population and provide the KRG and the Northern villages with advice and technical assistance. Foster the meaningful involvement of Inuit and their representatives, both as a group that possesses concrete and specific knowledge of the problems and issues studied by the KEAC and as the preferential beneficiaries of the KEAC's expertise and its environmental and social protection activities in Nunavik.	Establish a policy to apply to relations (information sharing, consultations, etc.) with local and regional governments in Nunavik, especially as concerns environmental issues submitted to the KEAC for review.	– Receipt of information concerning Northern environmental inspections carried out by the MDDEP;

	Provide the governments in Nunavik with the support needed to ensure that the public is kept adequately and properly informed, that the impacts of development projects on public well being and safety are known, and that the real impacts of such projects, both positive and negative, are identified so that choices may be made and actions taken.	– Participation in joint projects with the KRG (recycling, residual material management, etc.);
		– Participation in 2007-2008 IPY events;
		– Meetings with various stakeholders to foster decision making and co-operation between different groups with a view to environmental improvements:
		  – with MDDEP representatives at the time of their Northern environmental inspections;
		  – informally with the JBACE and the HFTCC.

	Occasionally invite resource people and elected representatives to attend meetings.	Over the course of the year the following guests attended KEAC meetings: – Renée Loiselle, Direction des évaluations environnementales, MDDEP, 112th meeting; – Mario Bérubé, Director, Service des matières résiduelles, MDDEP, 113th meeting; – Marie Dussault, Service des matières résiduelles, MDDEP, 113th meeting; – Martin Comeau, Economiste, RECYC-Québec, 113th meeting; – Claude Fortin, Chief Wastewater and Green Infrastructure, Environment Canada, 114th meeting; – Patricia Mitchell, Head, Federal and Aboriginal Federal Facilities, Municipal Wastewater Effluent Sector, Environment Canada, 114th meeting; – Lucie Olivier, Scientific Advisor, Environment Canada, Québec Region, 114th meeting; – Adrian Steenkamer, Senior Policy Analyst, Wastewater Section, Environment Canada, 114th meeting; – Soha Kneen, Senior Researcher, Department of Health and Environment, Inuit Tapiriit Kanatami, 114th meeting; – Auguste Barrieau, Auguste Solutions and Associates Inc., 114th meeting; – Brent Wootton, Senior Scientist, Centre for Alternative Wastewater Treatment, Fleming College, 114th meeting; – Agata Durkalec, International Polar Year (IPY) Project Coordinator, Centre for Alternative Wastewater Treatment, Fleming College, 114th meeting; – Laurence Cliché, François Rondeau Communication, 114th meeting; – Minnie Grey, Makivik Corporation, 114th meeting; – Martin Tremblay, KEQC Executive Secretary, 114th meeting. – Stéphane Cossette, Service des parcs, MDDEP, 115th meeting; – Michel Allard, Interim Director, Centre d'études nordiques, Université Laval, 115th meeting; – Simon St-Georges, Coordinator of Aboriginal Affairs, Regional Forestry Division, MRNF, 115th meeting; – Alain Thibault, Parks Services, MDDEP, 115th meeting.
	Recognize local environmental efforts. Encourage public and private organizations as well as individuals to be concerned about the quality of the environment in Nunavik.	– Publication in *Makivik Magazine* announcing the success of communities sending used tires south for recycling.

ORIENTATIONS	OBJECTIVES	ACHIEVEMENTS
Examine priority environmental issues based on a global, preventive and proactive approach. Over the coming years, respond to the major concerns of Nunavik residents, in terms of their environment. Review the issues and projects submitted to the KEAC in such a way as to identify the attendant environmental impacts, especially from the perspective of protecting ecological integrity and the social environment. Where possible, the KEAC aims to act in a preventive and proactive manner, proposing legislation and other measures before problems arise or become critical.	Begin or continue studying or monitoring issues, such as the characterization of abandoned mineral exploration sites, energy conservation, waste recovery and recycling, the quality of drinking water, climate change, park development, waste management (for example, domestic, commercial and hazardous waste), etc.	- Publication in Makivik Magazine announcing the success of communities sending used tires south for recycling. Monitoring of the characterization of abandoned mineral exploration sites in Nunavik; - On-going activities to improve residual material management in Nunavik (meeting with municipalities, co-operation with the KRG to advance residual material management projects); - Active member of residual material management working group with other representatives form MDDEP, RECYC-Québec and the KRG; - Initiation of a poster project about endangered bird species in Nunavik;
	Work diligently on issues to ensure that Inuit rights as well as the natural and social environment are protected.	- Analysis of reports concerning residual material management in Nunavik; - Contracting of a consultant to continue revision work on schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA; - Position Paper regarding transportation development in Nunavik; - Recommendations regarding creation of Kuururjuaq Park Project.

Activities 2007–2008

Section 23 of the JBNQA: Revision of the Public Participation Methods

Schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA list the types of development projects north of the 55th parallel that are automatically subject to or exempt from the environmental and social impact assessment and review procedure. Even though the JBNQA provides for the revision of these schedules every five years (paragraphs 23.3.12 and 23.3.13), no such revision has ever been completed. The KEAC has therefore undertaken to examine the assessment and review procedure under Section 23 of the JBNQA. The KEAC would like to see the procedure improved and modernized in accordance with Inuit self-government aspirations and the JBNQA. At the end of 2007-2008, a final version of the guide for improving the transparency and public awareness of the environmental and social impact assessment and review procedure was completed. This document is now available on the KEAC website.

Drinking Water

In the fall of 2004, the Gouvernement du Québec proposed the Regulation to amend the Regulation respecting the Quality of Drinking Water. In order to ensure that this regulation reflected regional needs, the KEAC organized a meeting of major stakeholders. At this meeting, representatives of the KRG, the MDDEP (Quebec City) and the regional branch of the MDDEP (Rouyn–Noranda) discussed some of the modifications in the proposed regulation. Each party was able to express its concerns and receive further information. Following these discussions, the KEAC prepared and submitted recommendations to the MDDEP. The amended regulation was adopted in May 2005. In December 2005, the modified regulation was reviewed and it was noted that the recommendations from Nunavik had been successfully integrated into the text.

In 2007, the KEAC decided to further their efforts regarding the issue of maintaining the quality of drinking water in Nunavik by asking an outside source to find additional information regarding the cleaning of household tanks and personal containers in Northern communities. Cleaning techniques, equipment needed and frequency were of greatest concern. The KEAC accepted to participate in the financing of a research proposal with the objectives of evaluating the microbial water quality of pilot storage reservoirs over a one-year period, to confirm the need to clean in-home storage reservoirs, to propose a methodology and frequency for the cleaning and to evaluate the fate of a transient contamination with a well known drinking water parasite on the microbial water quality. This project was initiated in January 2008.

Residual Material Management and Recycling

In 2003, the KEAC and the KRG jointly applied for financial assistance from RECYC-Québec for the preparation of a residual material management plan for the region of Nunavik. The application however was rejected because Northern Québec is not covered by Order-in-Council 357-2002, which provides funding only for those regional municipalities in Québec required to prepare a plan.

In 2004, the KEAC retained the consulting firm PESCA Environnement to look into current residual material management practices in Nunavik. A representative of the firm presented to the KEAC the results of its report *Recommendations for Residual Material Management in Nunavik*. The report emphasizes the importance of establishing a residual material management plan for the region. Order-in-Council 357-2002 puts Nunavik at a serious disadvantage since, without related funding, the Northern villages are unable to improve their

residual material management practices and for the moment, the KRG and the Northern villages have neither the means nor the proper expertise to establish residual material management plans.

In 2005, the issues of residual material management and recycling in Nunavik were further discussed at a KEAC meeting, which was also attended by the Minister of the MDDEP.

In 2006, a discussion was held with representatives of the MDDEP regarding the creation of a working group consisting of representatives from the KEAC, the KRG, RECYC-Québec and the MDDEP. The mandate of the working group would include studying the implementation of provincial regulations regarding hazardous waste and the issue of residual material management in Nunavik. This working group held its first meeting in December 2007. Since then, the KRG has again requested financial assistance from the MDDEP to help develop a residual material management plan.

In February 2008, the KEAC reviewed the document published by the Commission on Transport and the Environment entitled *La gestion des matières résiduelles*. The Committee sent its comments to the Commission emphasizing the importance of developing a residual material management plan and to remind them that Nunavik is unique with respect to residual material management in Québec.

Refundable containers

In 2007-2008, the recovery of aluminum cans continued and once again produced good results following the preliminary steps initiated by the KEAC and the KRG in 2003-2004. It should also be noted that in addition to the Newviq'vi store in Kuujjuaq, most Nunavik Co-op Store retailers also provide aluminium can compactors for their customers' benefit. Increasing awareness among users is still a concern.

Used tires

Over the past four years, the KEAC has undertook to establish a recycling project for used tires in Nunavik by encouraging municipalities to take advantage of the 2002-2008 Québec Program for the Integrated Management of Scrap Tires, in which the Québec government, in co-operation with RECYC-Québec, is taking an active role in the sustainable management of scrap tires. During the summer of 2007, the project was extremely successful with the 7 municipalities of Kangirsuk, Quaqtaq, Kuujjuaq, Umiujaq, Kuujjuarapik, Inukjuak, and Ivujivik, with financial assistance from RECYC-Québec, organizing the collection and shipment of used tires to Montreal for recycling. The project will continue in 2008.

Used oil

Following the adoption of the *Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils, Oil or Fluid Containers, and Used Filters* by the Gouvernement du Québec, the KEAC wrote to the Deputy Minister the MDDEP to enquire how the Ministry planned to assist Northern communities with the implementation of this new regulation. Given that Northern Québec is excluded from Order-in-Council 357-2002, which provides funding for regional municipalities to produce residual material management plans, a number of obstacles prevent the proper implementation of the new regulation in Nunavik communities.
According to the Feasibility Study: Recycling of scrap metal and hazardous waste in Nunavik (2004), roughly 175 000 litres of used oil is stored in Nunavik and represents a threat to the environment. The firm PESCA Environnement, which prepared the study, recommends that a used oil management plan for Nunavik be adopted and that furnaces that burn this type of oil be put in place. With the support of the KEAC, the KRG has taken steps for this purpose. It obtained funding from the Government of Canada in March 2005 for the purchase of used-oil burning furnaces. Currently, the Northern Villages of Inukjuak and Salluit employ such

a furnace in their municipal garages, while the Northern Village of Kuujjuaq has purchased a similar furnace to be installed in the near future. In February 2006, the KEAC nominated the Municipality of Inukjuaqk for a Phénix de l'Environnment award, in the category of Waste Management, for their used oil reclamation initiatives. They were awarded the prize in June 2006.

Representatives from the MDDEP were invited to a KEAC meeting in 2006 to further discuss the obligations of Nunavik municipalities as stated in the regulation and the possible coordination of a program designed to recuperate used oil in the territory.

In 2007 the KEAC continued to monitor the issue of used oil and to provide technical assistance to communities in need regarding the installation of used oil furnaces.

Hazardous Waste

In 2005, the KRG funded a training program that would enable representatives from various communities in Nunavik to be educated in the handling, storage, and shipment of hazardous waste such as used oil, anti-freeze and garage waste. A consultant from a company specializing in the management and handling of dangerous materials, accompanied by a KRG environmental technician, traveled to the five northern villages of Kangirsuk, Salluit, Kangiqsualujjuaq, Quaqtaq and Kuujjuaq. The training program covered topics such as chemical hazards, emergency planning, hazardous waste identification, management practices and solutions, federal and provincial environmental regulations, preparation tasks for marine transportation and recycling and treatment options south of the region. The KEAC executive secretary attended the first training session held in Kangirsuk.

The training was continued in the winter of 2006 with the remaining communities given the opportunity to participate. The executive secretary was able to once again attend and assist during a training course, this time in the community of Puvirnituq.

In 2007 the KEAC committed to funding the design of permanent hazardous waste signs for each of the communities' solid waste disposal and recovery sites. These signs list and explain the various types of hazardous waste people bring to the landfills and the dangers to both humans and the environment due to improper handling and storage. Furthermore, smaller signs will also be placed inside the solid waste disposal and recovery sites to indicate where each hazardous product could be stored, helping to better organize the sites and create proper storage areas for these dangerous materials.

Sorting and separating waste at Northern disposal sites

In 2004, the KRG received and shared with the KEAC the results of the *Feasibility Study: Recycling of scrap metal and hazardous waste in Nunavik*, which had been prepared by PESCA Environnement for the KRG. The study stresses the importance of establishing a comprehensive residual material management plan for Nunavik, one that covers all types of waste and is applicable in every community, and suggests that steps in this direction be taken as soon as possible as the absence of such a plan could lead to harmful impacts in the future. The study also urges a measured approach to the Northern disposal site-sorting project, suggesting that a pilot project should be implemented prior to actions being taken in all of the region's villages. Finally, public consultations on this issue in the Northern villages are also recommended.

As a follow-up to this study, PESCA published a document entitled *Guidelines for the management of Nunavik municipal solid waste disposal sites* in May 2007. The particular situation, geology, location and

climate of Nunavik as well as its technical and financial capabilities were taken into account during the development of these guidelines. This document will be used by the KRG to develop a general operation strategy that will set out the methods, procedures, installations and equipment required to deal with municipal solid waste.

Power Generation and Conservation

Over the course of the year, the KEAC monitored developments related to Hydro-Québec's environmental plan and continues to support research into environmentally friendly, alternative energy sources in the region.

Protected Areas and Biological Diversity

In February 2006, the KEAC received a correspondence from Mr. Léopold Gaudreau, assistant Deputy Minister of the MDDEP, informing the Committee of the new proposals for regulatory measures to complete the regime of activities in proposed aquatic and biodiversity reserves as well as the review of other measures related to the conservation of the natural heritage, meaning possible amendments to the Natural Heritage Conservation Act and the Parks Act.

In March 2006, representatives from the MDDEP Ecological and Parks Directorate presented the anticipated amendments to the conservation plans of existing proposed biodiversity and aquatic reserves, as well as those to come. The guests also presented amendments to the Parks Act and the Natural Heritage Conservation Act, impacting mostly biological and aquatic reserves, both proposed and permanent and their activity regimes.

The MDDEP asked the KEAC for their advice and to make recommendations concerning these proposed amendments to the conservation plans and both Acts with regards to its impact on Nunavik's development of protected areas.

In March 2007, the KEAC attended, as observers, the Kuururjuaq Park Project public hearings in the Northern Village of Kangiqsualujjuaq in order to finalize their recommendations for the creation of the park. The recommendations were sent to both the Minister of the MDDEP and his representative, who co-chaired the hearing with the KEQC.

During the 115th KEAC meeting MDDEP representatives presented the *Provisional Master Plan* for the newly proposed Parc national des Lacs Guillaume-Delisle et à l'Eau-Claire, near the communities of Umiujaq and Kuujjuarapik/ Whapmagoostui.

Forests

Paragraph 23.5.34 of the JBNQA states that the "Department of Lands and Forests [today the MRNF] shall, when preparing a management plan for Crown forests and forestry operations, forward such management plan to the Advisory Committee for its consideration and comments before approving the said management plan". Consequently, the KEAC monitors all forestry-related developments in Nunavik.

Created in November 2003, the Commission for the study of public forest management in Québec, whose mandate it is to foster both the protection of Québec's forest heritage and the economic sustainability of this resource and related jobs, released it's final report in December 2004. In particular, the special relationships of First Nations with forest environments were discussed. Chapter 8 deals specifically with the Native aspect of forest management in Québec and focuses on communication, participation and regional conservation

aspects in planning forest management activities. As well, readers are informed of the concerns expressed by the KEAC (p. 242 of the French version). The Commission states that it is "partial to these concerns" and, in addition, it "urges the MRNFP [today the MRNF] and the KEAC to jointly develop a strategy for the purpose of increasing knowledge about forestry resources in Nunavik."

In 2005 a request to the Makivik Corporation was made by a number of residents of Kangiqsualujjuaq and Kuujjuaq, both located near forest resources, to explore the possibility of harvesting these resources. A pilot project has been proposed that would involve logging two areas identified in paragraph 6.3.1. of the JBNQA. Due to such logging activities being new to the area, it was agreed that studies would be needed to ensure that the resources are developed according to the principles of sustainable development. Because very little is known about the forest resources in Nunavik, a forest inventory of the region was completed, with a draft of the final report presented in September 2006. The presentation was attended by the KEAC Executive Secretary as well as representatives from Makivik, the KRG, the Landholding Corporations of both communities, and several other community members.

General feedback from the presentation indicated that the study lacked information regarding such issues as regeneration, erosion and the impact on wildlife. It was decided that the study would be re-worked to include this information. A final copy of the report is pending. Meanwhile, phase two of the project involves judging the economic feasibility of the project.

A representative from MRNF attended the 115th KEAC meeting to discuss the current state of forests and forest development in Nunavik. He noted that in 2006 the forestry sector of MRNF initiated a new project to gather more information regarding the northern tree limit with the objective of either raising or confirming the status of this limit. The forest inventory began in 2007 and will continue for the next 2 years. The data will help judge the productivity of northern forests. In Nunavik, there are currently no commercial forestry practices and the interests to harvest remain community-based.

Sustainable Development

After participating in the March 2005 consultation in Kuujjuaq regarding the MDDEP's *Québec Sustainable Development Plan*, the KEAC prepared a position paper to comment on the plan and related draft legislation. In its position paper, the KEAC welcomed the government initiative but underlined the pioneering spirit of the JBNQA. Signed in 1975, the JBNQA has for more than 25 years fostered sustainable development in Nunavik. The KEAC also proposed that an amendment be made to include reference to "Aboriginal populations" and their unique role. Finally, the KEAC described in its position paper actions that currently foster the principles of sustainable development in Nunavik and certain realities that are contrary to this approach.

In September 2005 the KEAC sent a letter to the Minister presenting its comments concerning the changes made by the MDDEP to the *Sustainable Development Act* released in December 2004. A further letter was sent to the Minister in December 2005, proposing a clause be added to the draft bill stating the Sustainable Development Commissioner has an obligation to contact the KEAC concerning matters relating to the environmental and social protection regime, when preparing his report on the implementation of the Sustainable Development Act. The James Bay Advisory Committee on the Environment (JBACE) made a similar request.

In 2007, Québec presented its *Government Sustainable Development Strategy*. The KEAC reviewed the document and sent its comments to the MDDEP Minister in November.

Road Development in Nunavik

At the request of the KRG, the KEAC undertook a review of the legal framework applicable to road infrastructure development in Nunavik. According to the KEAC, road development in the territory is subject to the provisions of the JBNQA and its implementation is a first priority. After reviewing Section 23 of the JBNQA, the Environmental Quality Act as well as all other legislature pertaining to this type of infrastructure, the KEAC prepared a position paper in November 2007 regarding transportation development in Nunavik and presented it to the MDDEP, MRNF, Makivik Corporation and the KRG.

Communication and Information

Since the relocation of the office of the KEAC's secretariat to Kuujjuaq in 2002, Aboriginal organizations in Nunavik as well as several federal and provincial government agencies have gained a greater appreciation of the KEAC. Since the involvement of these Aboriginal bodies helps the KEAC to fulfil its duties, an awareness program to explain the KEAC's mandate and role was continued in 2007–2008, with the greatest effort focused on the maintenance of it's official website, available in Inuktitut, English and French: **www.keac-ccek.ca**

Posters encouraging the public to consult the KEAC with their environmental questions continue to be distributed. Furthermore, during the 114th KEAC meeting, the members decided to promote the Committee and increase environmental awareness by funding the production and distribution of reusable grocery bags with the KEAC logo.

In addition, the Makivik Corporation publishes a regular newsletter concerning the amalgamation of certain regional organizations and self-government negotiations. This newsletter is distributed to members of the KEAC, who take care to monitor all related developments. The KEAC also regularly contributes to *Makivik Magazine* by sponsoring announcements that recognize local environmental initiatives and publishing relative environmental information.

Laws, Regulations, Agreements, Plans, Policies and Strategies

Extended Producer Responsibility under the Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils, Oil or Fluid Containers, and Used Filters

In March 2004, the Minister of the MDDEP announced the adoption of the *Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils, Oil or Fluid Containers, and Used Filters*. Under the regulation, oil and filter manufacturers and retailers must provide recovery and reclamation services for the used products and containers that they have sold. The Committee further requested information from the Minister concerning assistance for Nunavik communities related to the implementation of the new regulation. In 2006 the KEAC helped create a waste management working group in order to deal with Nunavik obligations according to this and other such regulations.

Representatives from the MDDEP were invited to the 113th KEAC meeting to discuss the concept of Extended Producer Responsibility (EPR). EPR is an environmental policy approach in which a producer's responsibility for a product is extended to the post-consumer stage of a product's life cycle. This approach is aimed at shifting responsibility for the management of end-of-life products towards the producer and away from municipalities. Two product categories (used paints and paint containers and used oils/oil containers/oil

filters) are already designated but current regulation does not provide adequate coverage of northern territories. A new EPR "umbrella" regulation is currently being developed that will provide a framework for the implementation of recovery and reclamation programs throughout the province. This new regulation is expected to be adopted by the end of 2008 and programs to be implemented beginning in 2009. Within the regulation there will be an obligation on behalf of the producers to negotiate with regional authorities in northern territories so that an appropriate and adapted recovery and reclamation service is developed and offered for that territory. Since additional product categories will be designated over time (expected for 2009: engine anti-freeze, electronics, batteries (except car batteries) and mercury lamps such as CFLs and fluorescent tubes), there may be a case for the negotiation of a multi-producer agreement. However, it will be important to precisely identify who the regional authorities will be. For the moment, the KRG is being identified in the draft regulation under development.

Regulation respecting Halocarbons

In 2004, the Minister of the MDDEP, announced the adoption of a new regulation respecting halocarbons. The new regulation concerns all ozone-depleting substances. It makes mandatory the recovery of all halocarbons removed from refrigeration and air conditioning equipment during repair work. As well, wholesalers and distributors are now obliged to collect at their outlets used halocarbons returned by customers. Workers who handle these halocarbons are also now required to possess training and environmental certification.

In 2005, the KEAC sent a letter to the Deputy Minister of the MDDEP, requesting further information concerning the implementation of the regulation in Nunavik.

In 2006, the Chairperson of the KRG, received an official letter from the regional office of the MDDEP stating that because the *Regulation Respecting Halocarbons* was applicable in Nunavik, each municipality was responsible for their own halocarbon recovery, meaning the collection and disposal of any appliances with cooling systems containing halocarbons. The letter recommended that the appliances be collected and taken to a fenced-in area at the municipal dumpsite. From there a certified professional can remove any necessary substances. The KEAC, as the official forum for the governments of Canada and Québec, the KRG and the Northern Villages, sent a letter to inform each of the municipalities of their obligations to respect this regulation.

In 2006, a representative from the MDDEP was invited to a KEAC meeting to discuss the *Regulation Respecting Halocarbons*, its applicability in Nunavik, and the obligations of the retailers in the region.

The KEAC continues to monitor the application of the regulation in Nunavik and the methods of safely removing halocarbons from community waste disposal sites.

Regulation respecting Motor Vehicle Traffic in Certain Fragile Environments

In 2004 the KEAC examined a road construction project that would lead to the circulation of vehicles transporting mining materials on the tundra in Nunavik. Such activities in Québec are not currently well regulated. In fact, only a short section of the *Forest Act* deals with this matter. For its part, Alaska possesses legislation that limits the circulation of vehicles on the tundra to certain periods of the year in accordance with conditions (freezing of ground, thickness of snow cover, etc.). The KEAC also examined a provincial regulation under the *Environment Quality Act*. The *Regulation respecting Motor Vehicle Traffic in Certain Fragile Environments* restricts the use of motor vehicles on the beaches, offshore bars, in marshes and

swamps situated on the littoral of the Saint Lawrence River (downstream from Pont Laviolette), its estuary, the Gulf of Saint Lawrence, Baie-des-Chaleurs and the islands found there. The mayor of the Northern Village of Kuujjuaq expressed his concerns on this matter to the Minister of the MDDEP while the latter was in Kuujjuaq for public consultations concerning the *Québec Sustainable Development Plan*. These concerns were well received by the Minister. The KEAC continues to study this topic and promote the use of winter roads in Nunavik.

CCME Draft Canada-wide Municipal Wastewater Effluent Strategy

During the 111th KEAC meeting, guests from Environment Canada presented the *CCME draft Canada-wide Municipal Wastewater Effluent Strategy*. The strategy is being designed to apply to wastewater, from its source, to the effluent released at the end of the discharge pipe. A key goal of the strategy is to provide clarity on how municipal wastewater effluents are to be managed and regulated. The strategy is also aimed at improving both human and environmental health and to ensure that financing for the advancement of wastewater effluent treatment is distributed in an equitable and sustainable manner.

The strategy also recognizes that certain municipalities require special consideration and that communities in the Far North face challenges related to climate change, remoteness and landscapes that require unique solutions. The strategy would include a research phase to identify alternative standards and strategies for these communities. In November 2007, the KEAC Executive Secretary was invited to participate in the First-Nations consultations regarding the strategy.

In January 2008, during the 114th KEAC meeting, a follow-up was provided and Environment Canada's proposed regulatory framework for wastewater, based on the CCME Strategy was presented. The proposed regulatory framework has three objectives: develop wastewater effluent regulations and administrative mechanisms under the authority of the Fisheries Act; develop additional risk management actions for wastewater systems under federal authority, or on federal land or on aboriginal land and, develop risk management actions for sources of pollution in wastewater.

ITK was contracted by Environment Canada to conduct a regional impact analysis in each of the four Inuit regions. In January a meeting was held with representatives from each of these regions, including the KEAC Executive Secretary, to help combine these regional position papers into one National Discussion paper presenting the Inuit opinion on the impact of the CCME strategy on their communities. The KEAC later sent a letter to support this initiative and the recommendations tabled in the discussion paper.

Abandoned Mineral Exploration Sites

In 2007, through the *Assessment and Remediation of Abandoned Mining Exploration Sites Project*, the KRG continue to inventory and assess abandoned mining exploration sites in Nunavik and to develop pilot projects for the remediation of certain sites designated as major in the 2001-2002 study conducted by the KRG and Makivik. A summary of related work undertaken by the KRG was provided to the KEAC for review.

The KEAC continue to survey the activities related to the identification and remediation of abandoned mining sites in the region.

Mining Exploration in Nunavik

Mining exploration continues to develop in the region, with most of the interest concentrated in the Salluit-Kangiqsujuaq area known as the Ungava trough. As this industry continues to grow in the North, the KEAC remains aware of potential consequences to the environment and the nearby communities.

After reviewing *Québec's Mineral Strategy*, the KEAC sent its recommendations to the MRNF in October 2007. Some of the recommendations included the development of a guide to good practices for mining companies in the North and increased follow-up and inspection of mining sites to ensure these practices are being followed and respected; the importance of maintaining the boundaries of areas already reserved or designated by the Gouvernement du Québec for the creation of parks in Nunavik; and that Inuit be given the occasion to benefit from mining potential so that Northern communities can profit from better training, for all levels of positions within the mining sector.

In January 2008, the KEAC sent a letter to the Kativik Environmental Quality Commission regarding the information and public participation process and the environmental impacts of the Nunavik Nickel Project, to be located near the already existing Xtrata mining operation.

Climate Change

In September 2006, the KEAC had the opportunity to meet with members of the Commission on Transportation and the Environment during their tour of Nunavik and has since reviewed their published report entitled, *Climate Change and other environmental issue in Nunavik*. KEAC comments have been forwarded to the Québec Ministers of the AMR, MDDEP, MRNF and MTQ.

The KRG research project entitled *Climate Change in Nunavik: Land and Resource Access Issues* continued in 2007-2008, with ice monitoring fieldwork and interviews with hunters and elders in the participating communities. This report pertains to interviews carried out in February 2004. It reveals that climate change has had little impact on the network of trails used by the Naskapi. As concerns access in Inuit territory, however, ice conditions and climate patterns are becoming less and less predictable. The goal of this study project, which has been supported by the KEAC from its inception, is to increase knowledge and find solutions to the impacts of climate change. Additional funding has made it possible to extend the project to include two other communities in Nunavik. The project's Web site provides more information on the participating communities, the research activities and the study findings to date (**http://climatechange.krg.ca**).

Environmental Projects

The KEAC continued to provide as a liaison between the Government of Canada, the KRG and the Université Laval that have previously allowed for the publication of a guide of the flora of Northern Québec.

In 2007-08, the KEAC has helped support the Northern Village of Kuujjuaq by providing technical assistance in their recent effort to implement a paper-recycling project in their community and its initiative to remove nearly 500 barrels of unknown contents from the community.

Secretariat

Budget

The KEAC is currently drafting the *2009-2014 Action Plan and Budget* that will present the Committee's objectives for the next 5 years.

Members

In June 2007, the Government of Canada appointed Marc Lafontaine to the KEAC to replace Suzanne Larochelle. Mr. Lafontaine was later replaced by Chantal Leblanc-Bélanger in December 2007.

Nancy Dea
Executive Secretary
October 12, 2007

Financial Statement

April 1, 2007 to March 31, 2008

REVENUE ($)		
Surplus (accumulated surplus and surplus from previous year)		91 157
Government subsidy		200 000
Other contributions-projects		26 000
Other revenue		1 894
	Total revenue	**319 051**
EXPENDITURES ($)		
Operating, administration and financial expenditures		
Salary and employee benefits		60 727
Interest and bank fees		1 005
Penalties and interests		1 934
Rent		4 296
Housing rent		27 514
Courier service and postage		7 866
Stationery and office supplies		3 033
Advertising		0
Accounting services		6 085
Consultation services		8 637
Telecommunications		5 568
Other		2 537
	Subtotal	129 202
Annual meeting expenditures		
KEAC – KRG member expenses		30 817
COFEX-North – KRG member expenses		7 380
Travel and accommodations		8 970
Translation		19 585
Annual Report		7 439
	Subtotal	**74 191**
Projects		
Water tank cleaning in Nunavik: A pilot study		26 000
	Subtotal	**26 000**
Depreciation of fixed assets		1 210
	Total expenditures	**230 603**

*The auditors' report prepared by Pratte, Belanger Chartered Accountants Inc. may be consulted at the office of the KEAC secretariat.